

Colloque

**Préserver et protéger
les animaux sauvages en liberté**

Colloque

**Préserver et protéger
les animaux sauvages en liberté**

16 novembre 2021
Grand Amphithéâtre de la Sorbonne



**La Fondation
Droit Animal**
Éthique & Sciences

Sommaire

Introduction	5
Le respect de la faune sauvage : un impératif pour la biodiversité, un enjeu pour l’humanité	9
Table ronde : Comprendre les menaces.....	17
Table ronde : Se réconcilier avec la faune sauvage.....	33
Le rôle des associations et de l’opinion dans la protection de la faune	51
Message de la ministre de la Transition écologique et solidaire (vidéo)	55
L’engagement pour préserver les animaux sauvages en liberté (vidéo).....	57
Faune sauvage, de l’espèce à l’individu : un besoin de cohérence juridique.....	63
Table ronde :Sanctionner la maltraitance et la cruauté contre les animaux sauvages en liberté.....	69
Discussion avec Hugo Clément, journaliste engagé.....	93
À propos de la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA)	116

Introduction

Louis Schweitzer¹

Mesdames et messieurs, chers amis, bonjour.

Bienvenue et merci de nous avoir rejoint pour ce colloque, dont le sujet est : « *Préserver et protéger les animaux sauvages en liberté* ». Je voudrais remercier nos partenaires de la presse, Ouest-France, Sud-ouest, et le groupe Ebra, qui consacrent tous aujourd'hui des articles à notre cause et à notre colloque.

Ce dernier est organisé par la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences. C'est une fondation reconnue d'utilité publique, fondée en 1977, il y a un peu plus de 40 ans. Son objet est de faire progresser le droit grâce aux progrès de la science pour tous les animaux, quel que soit leur statut : animaux de compagnie, animaux d'expérimentation, animaux d'élevage, animaux sauvages captifs, ou sauvages en liberté, et quelle que soit leur espèce. Nous nous intéressons aux insectes, aux oiseaux, aux mammifères, aux poissons, aux crustacés, aux céphalopodes, bref, à tous les animaux, toutefois en mettant l'accent sur un sujet particulier qui est la sensibilité de ces animaux.

La Fondation a un conseil d'administration qui s'est entouré d'un comité d'honneur, dont la liste s'affiche, et qui est composé de personnalités éminentes, de scientifiques dans toutes les disciplines, de juristes de premier plan, et de quelques hommes politiques – qui ne sont pas si nombreux, mais qui ont contribué de façon significative aux progrès du bien-être animal. C'est avec ce comité d'honneur que nous avons décidé de travailler à actualiser la *Déclaration des droits de l'animal*² en 2018. Cette déclaration fait suite à une première déclaration, dite *Déclaration universelle des droits de l'animal*, qui datait de 1979, et à laquelle, d'ailleurs, la LFDA avait contribué.

Cette *Déclaration des droits de l'animal* comporte deux points sur les animaux sauvages vivant en liberté. Le premier, bien sûr, porte sur la biodiversité, dont nous parlerons toute la matinée. La déclaration dit simplement que : « *Le milieu naturel – et je souligne le mot naturel, parce que, hélas aujourd'hui, la plupart des milieux ne sont plus naturels – des animaux à l'état de liberté doit être préservé afin que les animaux puissent y vivre et y évoluer conformément à leurs besoins et que la survie des espèces ne soit pas compromise.* » Au fond, cela résume assez bien la matinée de notre colloque. Deuxièmement, nous parlerons cet après-midi de l'article 4, qui dit : « *Tout acte de cruauté est prohibé.* » C'est un sujet, vous le savez, qui n'est pas complètement traité par notre législation, nous en parlerons.

Ce colloque fait suite à une série de colloques. Dans le dossier que vous avez pu trouver en arrivant, vous avez la liste complète des colloques organisés par

1 Président de la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA)

2 Voir pages 116-117

la LFDA³. Vous avez aussi les actes des deux derniers colloques organisés par la fondation. Celui de 2019 sur : « *Les droits de l'animal, et la personnalité juridique de l'animal* », et celui de 2020 sur : « *Le bien-être animal et l'avenir de l'élevage* ». Je vous invite à prendre ces brochures, elles sont gratuites⁴.

Je voudrais souligner que chacun de ces deux colloques a eu de l'importance. Dans le premier, Robert Badinter a appelé dans sa conclusion à créer un défenseur des droits de l'animal. Certes, cette proposition n'a pas encore été mise en œuvre, mais elle chemine. Je suis frappé de voir que cette idée que les animaux ont besoin, au niveau politique, d'une personnalité chargée exclusivement de leur protection progresse – nous savons que les ministres qui ont des larges attributions, de ce fait, ne peuvent pas consacrer toute leur énergie et leur volonté à cette cause animale.

Dans le colloque de 2020, il y avait notamment le ministre Julien Denormandie et la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert. Nous avons regardé comment améliorer le sort des animaux d'élevage. Le problème des animaux d'élevage, ce n'est pas seulement leur mort, que l'on voit sur des vidéos terrifiantes, c'est leurs conditions de vie, c'est leur vie entière. Le problème est que les éleveurs, qui, pour l'immense majorité d'entre eux, sont sensibles au bien-être animal, sont soumis à des contraintes économiques, à une concurrence venue de pays étrangers, même de l'Union européenne, aux salaires très bas, et qui respecte inégalement la réglementation. Ils sont également soumis à une concurrence d'au-delà des mers, de pays qui ne respectent aucune réglementation, et qui font que le bien-être animal, qui a un coût, souvent hors de la portée des éleveurs car non rémunéré, est difficilement atteignable. La solution que la LFDA a essayé de mettre en œuvre, et qui a été engagée avec succès, est un étiquetage.

Quelle est la vertu de l'étiquetage ? C'est d'abord de permettre aux consommateurs de n'acquérir que des produits qui ont été élevés dans le respect du bien-être animal, à des degrés divers. L'étiquetage va de A, supérieur, à E, minimal. Deuxièmement, il permet aux éleveurs d'obtenir de la part des distributeurs une rémunération de l'effort qu'ils font pour faire progresser le droit animal. C'est donc quelque chose qui permet de concilier l'intérêt des éleveurs et le bien-être animal. La bonne nouvelle, c'est que ce projet d'étiquetage, qui existe différemment dans différents pays, a été repris comme projet par l'Union européenne qui considère que l'étiquetage, dont la LFDA est à l'initiative, est le plus complet et le plus pertinent.

Mais notre colloque d'aujourd'hui est consacré à la biodiversité et à la protection des animaux sauvages en tant qu'individus. À vrai dire, on sait que la loi, aujourd'hui, protège les animaux tenus sous la garde de l'homme des actes de cruauté et des sévices graves. Ainsi, on n'a pas le droit, par exemple, d'être cruel vis-à-vis d'un lapin de compagnie. En revanche, si c'est un lapin de garenne, là, tout est permis et personne ne peut arrêter et punir celui qui exerce, vis-à-vis de cet animal sauvage, un acte de cruauté gratuit. Notre ambition est de faire disparaître

3 Voir page 119.

4 Commande possible gratuitement à la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences ou sur notre site www.fondation-droit-animal.org (frais de port à régler).

cette anomalie de nos lois qui autorise la cruauté gratuite vis-à-vis des animaux sauvages.

Comme on est dans un monde politique, nous avons demandé à l'Ifop de faire un sondage sur l'opinion des Français sur ce sujet. Il y a des résultats détaillés, mais le résultat global du sondage, c'est que 85 % des personnes sondées – 1500 personnes majeures, donc c'est un sondage plutôt large – disent qu'il faut interdire les actes de cruauté vis-à-vis des animaux sauvages à l'état de liberté. Vous le savez, dans les sondages, il faut distinguer les « tout à fait favorables », les « plutôt favorables », les « plutôt pas favorables », et les « pas favorables du tout ». Ce qui est notable dans notre sondage, c'est que nous voyons 85 % de « favorables », dont 49 % de « tout à fait favorables », contre 3 % de « pas favorables du tout ». Autrement dit, il y a seize fois plus de gens « tout à fait favorables », que de gens « pas du tout favorables ». Et, point supérieur, les jeunes, les moins de 35 ans, sont 87 % à vouloir cette modification législative, dont 57 %, c'est-à-dire 8 % de plus que la population générale, à être « tout à fait favorables » à cette réforme. Une très nette majorité absolue. Les gens de plus de 65 ans sont aussi majoritairement favorables à cette réforme, mais ils ne sont que 81 %.

Cela veut dire que nous sommes au milieu d'un mouvement, qui est un mouvement politiquement important. Il se traduit par cette opinion, mais aussi par le fait qu'il fut un temps où les gens qui étaient favorables aux animaux exprimaient leurs opinions, mais ne le prenaient pas en compte dans leurs votes. D'autres sondages montrent, au contraire, que maintenant, ça devient un facteur dans le vote des gens, c'est-à-dire que les défenseurs des animaux votent en fonction de leurs convictions aussi. Je pense que c'est un point de bascule de l'équilibre entre les amis des animaux, et les autres.

J'ajoute un dernier point sur ce sondage. Certes, dans les communes rurales, la majorité est un peu plus faible. C'est 81 % des habitants des communes rurales, qui sont favorables à l'interdiction des actes de cruauté envers les animaux sauvages, dont 46 % tout à fait favorables.

On est donc face à un mouvement de fond, dont ce colloque souhaite faire en sorte qu'il se traduise par des actes. Parce qu'on le sait tous, quelquefois les opinions se heurtent à des actes. Pour ça, il est essentiel que les associations de défense des animaux convergent, agissent ensemble, et ce colloque est une occasion de montrer que c'est une pratique à laquelle nous croyons.

Quelques mots sur notre colloque : la matinée sera consacrée à la biodiversité ; l'après-midi sera consacrée à la protection des animaux en tant qu'individus ; nous aurons au début de l'après-midi une intervention vidéo de Nicolas Hulot, que je suis allé interviewer à Saint Malo parce qu'il ne pouvait pas venir à Paris aujourd'hui. Nous aurons des tables rondes. Je voulais vous indiquer que Barbara Pompili, qui devait intervenir en direct, en est empêchée, pour deux motifs que je qualifierais presque de force majeure car, ce soir, on a le vote formel, à l'Assemblée, de la loi sur les animaux, dont Loïc Dombrevail et un certain nombre de parlementaires ont pris l'initiative. Bien sûr, le ministre de l'Environ-

nement doit y assister. Et, deuxième motif, le président de la République lui a demandé de l'accompagner dans un voyage en province qu'il fait aujourd'hui, ce qui fait qu'il n'a pas été possible d'avancer cette réunion. J'espère simplement que Barbara Pompili, qui interviendra en vidéo en début d'après-midi, pourra profiter de ce voyage avec le président de la République pour renforcer les convictions du président en faveur des animaux. Ce qui n'est peut-être pas totalement inutile.

Nous aurons aussi en fin d'après-midi, sur l'ensemble des sujets de la journée, un temps de dialogue avec Hugo Clément, qui est à la fois un militant et un journaliste, et l'un des initiateurs du projet de référendum sur une proposition de loi de protection des animaux. Référendum qui, il faut le noter, n'a pas eu lieu parce qu'il n'y a pas eu assez de parlementaires qui ont eu le courage de soumettre cette proposition au vote du public. J'espère que la prochaine législature considèrera, et que les parlementaires considèreront, que la protection animale est un sujet qui doit mobiliser autant les politiques que l'opinion. À vrai dire, et ce sera mon dernier mot, je suis convaincu que la cause animale triomphera, parce que c'est une cause juste. Merci et bon colloque.

Le respect de la faune sauvage : un impératif pour la biodiversité, un enjeu pour l'humanité

Grand témoin : Gilles Boeuf⁵

Bonjour à tous et merci à mon ami Louis de m'avoir invité à cet événement. Cela fait assez longtemps que je lis la revue de la Fondation. Je pense, comme Louis, que cette cause animale est vraiment quelque chose d'extrêmement important à défendre.

Vous allez voir que je ne vais pas rester uniquement sur le monde animal parce que les animaux dépendent, comme nous tous, de tout ce qui est autour. On parlera donc un petit peu aussi de plantes, de champignons, et même de protistes et de bactéries.

Je vais démarrer mon histoire en vous expliquant ce que sont les écosystèmes. La vie sur Terre est à peu près datée, dans les gisements du Groenland, à 3,85 milliards d'années. On n'a pas de fossiles mais on a des traces d'activités biologiques : on y trouve du carbone d'origine organique. La vie démarre par des cellules qui sont proches de ce que l'on appelle aujourd'hui les cyanobactéries. Je vais vous présenter deux écosystèmes parmi les plus riches en nombre d'espèces ramenées à la surface. D'abord, la forêt tropicale humide, ici en Guyane, un morceau de France où on peut avoir 30 000 espèces au kilomètre carré, dans les sols, la végétation, la canopée... Dans les collections de cette grande maison du Muséum national d'Histoire naturelle, que j'ai présidé, plus de la moitié de ce qui est vivant vient des forêts tropicales humides. Par exemple, il y a plus d'oiseaux sur un kilomètre carré de Colombie que dans toute la France. On y trouve des zones extrêmement riches : les *megadivers* ou les *hotspots*. L'équivalent marin est le récif corallien. Le deuxième écosystème est aussi en France, en Nouvelle Calédonie. On détecte 5 000 à 6 000 mille espèces au kilomètre carré. Il y a déjà beaucoup moins d'espèces connues dans l'océan que sur les continents. Par exemple, avec 500 espèces de poissons sur un kilomètre carré de récif calédonien, il y en a plus que dans toute la France. Sur le récif du Grand Sud, on a 500 espèces de coraux différents sur un carré d'un kilomètre.

Un écosystème, c'est une construction d'êtres vivants qui se sont associés pour construire quelque chose sur de la géologie antérieure qu'on appelle la géodiversité. N'oubliez jamais que le vivant n'est pas apparu comme ça. Il s'est construit sur ce qu'on appelle une chimie prébiotique, qui est une chimie d'avant la vie, avec de l'eau liquide. Aujourd'hui, on a une réponse du monde minéral au monde vivant par le fait que sur les 5 000 espèces de minéraux connues, les deux tiers n'existeraient pas sans la vie. Il existe une communion incroyable depuis le début entre cette terre qui se refroidit, et qui garde son eau liquide, et ce monde vivant.

5 Biologiste et ancien président du Muséum national d'Histoire naturelle.

J'ai choisi d'illustrer les animaux avec notamment un limicole, un orang outan de Bornéo, une jolie petite tortue, et enfin un papillon photographié par ma petite fille dans les Pyrénées. On pourrait prendre des photos à l'infini. Aujourd'hui, il y a 2,4 millions d'espèces connues sur la Terre, dont 1,3 millions d'animaux.

Mais globalement, c'est quoi le vivant ? En préparant ma conférence, j'ai beaucoup hésité sur « qu'est-ce qu'un animal » ? Je prendrai le cas des tardigrades, mais d'abord, les bactéries. Nous sommes une planète de bactéries. Tous, ici, dans la salle, vous avez sur vous plus de bactéries que de cellules humaines. Nous sommes un monde bactérien, tout le temps, partout. Si jamais il y a un désordre de communication entre nos cellules humaines, nos globules rouges, nos neurones du cerveau, nos cellules musculaires, nos adipocytes – qu'on n'aime pas trop – avec ces bactéries, ça va mal. C'est l'obésité, c'est le diabète du type 2, c'est la maladie d'Alzheimer, c'est aussi bien sûr l'hypertension artérielle. Et le petit Covid avec ses 15 gènes, c'est ce qu'il cible ! Il révèle vraiment nos fragilités, chez ces gens qui ont déjà des désordres de relations entre leur symbiote interne et leurs cellules humaines. Est-ce qu'on saura tirer parti de tout cela ? Je le croyais en 2020, j'en suis de moins en moins sûr.

Ensuite viennent les protistes. On les connaît moins les protistes, et pourtant ils sont essentiels. Il n'y aurait pas de Français sans protistes ! Pourquoi ? Parce que les protistes, ce sont d'abord ces microalgues du phytoplancton qui produisent plus de la moitié de l'oxygène sur Terre. On parle des parcs et des forêts, mais il y a surtout le phytoplancton. Ces protistes en photo, ce sont des dinoflagellés ramenés durant la campagne « Tara océans » en 2012. Les protistes, c'est aussi les levures. Vous imaginez un français sans pain ? Sans vin ? Sans fromage ? Sans bière ? Les protistes sont partout. Ils sont tellement indispensables. Nous ne mangeons que du vivant et ne coopérons qu'avec du vivant !

Après, plus connus, viennent les champignons et les plantes, et puis bien sûr les animaux. J'ai pris un tardigrade parce que c'est un de mes chouchous. Il est incroyablement résistant à des conditions extérieures qui varient. C'est tout petit ! Ça fait entre 0,5 et 1,5 millimètres. Merveilleux animal. Il survit dans de l'hélium liquide, à quelques degrés Kelvin⁶ ! Il peut franchir le vide intersidéral, il peut vivre sans oxygène pendant longtemps... Quand on le déshydrate, il n'aime pas trop ça. Il perd sa tête, il perd ses pattes, et puis il tient... un siècle. Si on le remet dans de l'eau, il y refait des pattes et une tête, et s'il trouve une femelle, il fait des petits tardigrades. C'est ça la magie de ces bestioles qui sont incroyablement adaptables. Alors, quand on me parle d'inhabitabilité de la terre... pour qui ?

Et puis je vous ai mis au milieu un blob. Il fait couler beaucoup d'encre en ce moment. Ce n'est ni un animal, ni une plante, ni un champignon, ni une bactérie. On ne sait pas trop où le mettre. C'est un myxomycète. C'est une grosse cellule qui peut aller jusqu'à plusieurs mètres carrés, avec une infinité de noyaux. Il fait un truc génial : il trouve toujours le chemin le plus court, le plus vite possible.

6 Soit -269 °C.

Thomas Pesquet en a monté un dans l'ISS⁷. J'étais avec lui en visioconférence il y a quelques mois au Cnes⁸ à Toulouse, et on avait avec nous 4 500 enfants de classes de France qui élèvent un blob. Et vous allez voir comme c'est curieux, le biologique, avec ses réactions toujours complètement contre intuitives. Qu'est-ce qu'on donne à manger à un blob ? Des flocons d'avoine. Ils aiment bien ça. Une petite fille me dit : « Mon blob, moi, il devient tout marron, ça va pas. » Je lui dis : « Il est malade, ton blob, comment tu le nourris ? » Elle me répond : « Avec des flocons d'avoine et je lui donne du bio. » Et bien le bio, ça rend malade le blob. C'est super intéressant. Et on peut comprendre pourquoi, scientifiquement, bien sûr. Les clins d'œil du vivant sont partout.

Je vous ai mis le petit dernier, le coronavirus Sars-CoV-2. Alors je vais être formel ici, il vient d'une chauve-souris de l'Est de la Chine, le *Rhinolophus affinis*. Or, à Wuhan, d'où est partie la maladie, il n'y en a pas. Donc quelqu'un est bien allé la chercher à 1 500 kilomètres de là, pour la faire passer soit par un marché, soit par un laboratoire, peu importe finalement. Les chauves-souris forment 1 400 espèces. Quand on me dit qu'il faut les éradiquer... Imaginez, un peu, 1 400 espèces ? Dans ce cas-là, on se dessine une magnifique cible sur le ventre, parce que les virus, eux, ils ne vont pas manquer de changer d'espèce. Ils ont réussi une fois à passer à l'humain, ils continueront. Laissons les tranquilles ces chauves-souris, laissons-les dans leurs grottes !

L'humain adore classer. La nature, elle, ne classe rien du tout. Mais nous, on ne comprend rien si on ne classe pas, donc on a classé, depuis ces cyanobactéries, qu'on a vues, jusqu'aux animaux. Et l'humain est là quelque part. On connaît 2,4 millions d'espèces. Il y en a combien en vrai ? Peut-être 20 millions. Donc 20 moins 2, ça fait 18 millions d'espèces inconnues. Depuis 20 ans, on décrit entre 16 000 et 18 000 espèces nouvellement connues par an. Il nous faudra donc mille ans pour simplement décrire ce qui est encore avec nous, avec nos techniques actuelles. Mais on n'aura pas le temps, parce qu'à la vitesse à laquelle on dégrade la vie, la moitié sera partie à la fin de ce siècle. Voilà le défi qui nous est lancé aujourd'hui, à nous tous.

On sort du colloque de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)⁹ en septembre 2021, qui était dédié aux vivants, à la biodiversité, avant la COP15 biodiversité qui aura lieu en Chine dans quelques mois. On y était avec Hélène [Soubelet], avec Allain [Bougrain-Dubourg] et beaucoup de monde à Marseille. Qu'est-ce qu'on en conclut finalement ? On se rend compte que sur les dix dernières années écoulées, on a parlé 8 fois plus du climat que de la biodiversité. La première des choses, quand on parle du climat, c'est aussi de parler du vivant car c'est le même combat, même si ce n'est pas toujours lié – peu importe. Il faut parler beaucoup plus du vivant. L'enquête dont nous a parlé

7 Station spatiale internationale.

8 Centre national d'études spatiales.

9 Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature, 3 au 11 septembre 2021 à Marseille.

Louis m'intéresse beaucoup. Je comprends qu'il y ait un émoi chez les concitoyens pour sauver les animaux aux beaux yeux bleus et aux grands cils, ça c'est clair. Par contre, la limace des Bermudes ou le tardigrade des Galápagos, tout le monde s'en fout. C'est pour ça aussi qu'il faut revenir à ce qu'est l'animal et comment on le prend en considération. En conclusion : « *Science is very clear.* » On était 1 400 scientifiques. Cette nature, ce vivant, nous sommes en train, systématiquement, de l'abimer, de le dégrader, de le détruire ! Il est fondamental que l'on change.

Le dernier travail publié par l'UICN en France, disponible depuis quelques semaines, c'est une cartographie de 13 ans d'évolution du vivant en France métropolitaine et dans les territoires d'outre-mer : ça ne se passe pas très bien. Tout à l'heure, on a parlé des oiseaux, Louis a parlé aussi des mammifères, et des poissons, bien évidemment... ça part un peu partout. Le clin d'œil intéressant de la 7^e conférence plénière de l'Ipbes¹⁰ du 29 avril 2019, c'était que la biodiversité se dégrade partout mais moins dans les territoires gérés par des populations autochtones. C'est intéressant car ça veut dire qu'il y a des humains capables de mieux prendre en considération cet effondrement. Je ne parle pas de crise d'extinction, je ne pense pas qu'on en soit arrivé là. On serait plutôt sur un effondrement du nombre d'individus des populations sauvages. On explose en nombre d'animaux domestiques, et on effondre le nombre d'animaux d'espèces sauvages.

Il y a 10 ans, les géologues se sont demandés si on mettait en place aujourd'hui les conditions d'une nouvelle crise d'extinction. On en connaît 60 depuis 800 millions d'années, dont cinq majeures. Est-ce qu'on est en train de créer les conditions de la sixième crise ? On détruit, on pollue, on surexploite, on dissémine tout partout, et le climat change trop vite. C'est le débat. C'est ce qui nous est lancé aujourd'hui en discussion préalable à ce colloque, en s'intéressant peut-être plus à ce qu'on appelle les animaux.

L'animal est pluricellulaire. Ses cellules ont un noyau. J'ai bien aimé le mot de Louis sur la sensibilité et sur la conscience. On en a beaucoup parlé. Quand commence la conscience ? Chez les animaux, on la met chez les rongeurs. On trouve aussi des choses chez les oiseaux qui sont extraordinaires, chez les poissons aussi. Je veux dire une chose très claire : aucune espèce vivante qui nous accompagne encore aujourd'hui n'est stupide. Sinon, elle ne serait plus là depuis très longtemps. Arrêtons de les prendre pour des abrutis. Nous sommes, nous, humains, pas du tout au centre de la création, et le respect profond qu'on leur doit est absolument fondamental.

C'est quoi la biodiversité ? Pour y répondre, je montre souvent cette image d'exposition du Muséum en février 2014 [des crabes de formes et couleurs diverses]. On a fait un grand trou dans le sable, personne n'avait jamais fait ça, et on a trouvé des espèces qui n'étaient pas connues parce qu'on est allé les

10 Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

chercher. Quand je montre ça, on me dit « Professeur, on va vous aider à sauver la biodiversité ». Mais la biodiversité, ce n'est pas que ça. La biodiversité c'est ça aussi [images d'animaux aux formes moins attractives]. Et alors là, ça change tout. « Attends, Gilles, on n'a pas beaucoup de sous, on va t'aider à sauver le beau crabe aux yeux bleus, c'est clair, mais le machin à gros nez, ou le truc en bas avec des dents bizarres... » Mais ce truc en bas avec des dents bizarres s'appelle le rat taupe nu. Il vit dans des terriers au Kenya et en Éthiopie. On a découvert il y a maintenant une vingtaine d'années qu'il ne développe jamais de cancers. Et du jour au lendemain, il est devenu le sauveur de l'humanité. Vous voyez, il n'est pas question de beau ou de moche...

La biodiversité, finalement, se trouve aussi dans votre lit le matin. Vous montrez aussi votre indignité avec le vivant parce que vous avez dormi dedans. Que vous dormiez tout seul ou à deux, vous avez entre un et deux millions d'acariens. Ils mangent vos poils, vos cheveux, les cellules de la peau qui se desquament... C'est ce que mangent les acariens. Un petit garçon m'a dit récemment qu'il trouvait ça dégoûtant, mais en voyant que j'aimais bien les acariens, il m'a dit qu'il avait peur de les écraser en se couchant. Attendri, je l'ai rassuré en disant qu'il n'y avait rien à craindre, qu'ils sont trop petits. Même des trucs qui sont super moches – avec nos critères à nous bien entendu – peuvent nous toucher.

Voici une photo de nourriture pour illustrer la biodiversité [Pain, vin, saucisson]. Croyez-moi, ça marque beaucoup plus qu'une collection de papillons ou des photographies d'oiseaux. Vous ne mangez que cela et vous ne coopérez qu'avec cela. Mais on l'a oublié. J'organise une conférence qui s'appelle « *L'humain a-t-il oublié qu'il était vivant ?* ». Et bien oui. Vous vous rappelez que vous êtes vivant quand vous êtes malades ou quand vous souffrez ! C'est dramatique que l'humain ait oublié ce qu'il est.

Comment est-ce que l'humain a représenté cette diversité biologique ? Les dessins de la grotte de Chauvet datent de 37 000 ans. Qui dessine comme ça ? Et surtout, à quoi ça sert de faire ça ? À rien ! Mais c'est génial. L'humain, c'est d'abord un être vivant qui a une spiritualité extrêmement importante et qui aime faire ça. Ça lui donne du plaisir, c'est fondamental.

Quand on regarde la courbe de la démographie humaine, elle n'a diminué que deux fois, à chaque fois c'est pour des maladies infectieuses et non pas pour des guerres ou du terrorisme. Le seul outil de l'humain, c'était le biface¹¹ pendant trois millions d'années. On ne faisait pas beaucoup de mal à la faune sauvage avec ça. Après, il y a eu la créativité de l'humain avec sa technologie. On a fait des routes, on a inventé la roue, on a inventé l'arme de jet. Catastrophe pour le vivant. Ce vivant qui nous intranquillisait est devenu intranquille. On les tue à distance : l'arc et la flèche, les propulseurs et la lance, puis un peu après les armes à feu au XIII^e siècle. Ça va tout changer. On le voit sur cette courbe avec en vert le vivant, qui s'écroule depuis 20 000 ans, surtout des animaux sauvages vertébrés, alors qu'en bleu, ce sont les animaux domestiques, et en

11 Pierre taillée.

rouge, ce sont les humains, qui explosent. On est dans la grande accélération de l'hyperproduction animale en captivité : les chiens, les chats, les canards, les cochons, les poulets, les vaches, les chevaux... et le vivant sauvage s'en va. Le climat change, ce qui n'arrange pas le système.

Je conclus sur cette question : pourquoi avons-nous besoin de la biodiversité ? La biodiversité est la réponse aux changements environnementaux, d'origine humaine ou non. Nous sommes le vivant, nous-mêmes. Chaque fois qu'on l'agresse, on s'agresse. Une grande biodiversité augmente la productivité naturelle, c'est flagrant. C'est également une barrière face aux espèces invasives. Elle a un rôle de base dans les grands équilibres de la nature. Elle permet une gestion intelligente et pertinente des ressources pour un « développement durable ». Il y a aussi un aspect éthique. Pourquoi est-ce que l'on ferait disparaître les éléphants d'Afrique ou la grande baleine bleue ? Et c'est bien sûr une valeur économique : 40 % de tous les revenus financiers de la planète viennent de la biodiversité. Et puis c'est aussi du biomimétisme et de la bioinspiration – je vous en parlerai peut-être une autre fois...

Que prévoir à long terme ? Comment est-ce qu'on va réagir face aux questions de climat, d'accès à l'eau, de déchets divers et variés, de stockage du CO₂... C'est très important. Ma conclusion, c'est de vous montrer les avantages du vivant par rapport à ce qui est fait dans nos économies, aujourd'hui. Le vivant innove en permanence, pour tous, y compris pour les gilets jaunes – ce qu'on ne fait pas, nous. Le vivant fait tout avec une énorme parcimonie d'énergie. La libellule, qui est une de mes préférées, vole à 80 km/h avec 2 watts ! Elle encaisse 30 g¹² en accélération. Un pilote de guerre est déjà mal avec 6 g. Et ça marche depuis 300 millions d'années. Au lieu de faire des parkings sur des mares ou d'y mettre des pesticides, allons voir comment font nos libellules. Le vivant fait tout avec des produits très simples, très abondants, dans des conditions ambiantes classiques de température et de pression. Le vivant travaille dans ces conditions, avec beaucoup de parcimonie pour les éléments rares.

Ma conclusion, c'est qu'il faut stopper notre économie actuelle délirante, suicidaire et stupide qui consiste à faire du profit en détruisant ou surexploitant cette nature, cette biodiversité et ces animaux. La résilience sert au départ à résister à un trauma, à un stress, mais on ne peut pas résilier si on est mort... Il faut résister et revenir à un état plus ou moins proche de l'antérieur. Lisez notre ami Boris Cyrulnik.

Je finis par deux philosophes. Sri Aurobindo disait en 1915, alors qu'il n'y avait ni écologie, ni écologisme : « *L'Homme ne peut plus désormais supporter le développement gigantesque de la vie extérieure sans un changement intérieur.* » Il est un des grands penseurs indiens. « *Si l'humanité veut survivre, ajoute-t-il, une transformation radicale de la nature humaine est indispensable.* » Vous savez ce que c'est, pour un biologiste ? Ça s'appelle une métamorphose.

12 Un « g » (pour *gravité*) est une unité d'accélération (en m/s) correspondant à l'attraction terrestre.

Je termine avec mon ami Edgar Morin qui vient d'avoir un siècle. Il a eu 100 ans le 8 juillet 2021. Pour lui, la Terre est comme un vaisseau spatial à quatre moteurs. C'est d'abord la science, pas les opinions, ensuite la technique, qu'on a évoquée, puis l'économie, et enfin le profit – à condition qu'il ne soit pas construit sur la destruction du bien commun, bien entendu. Il dit aussi que le probable est inquiétant et même catastrophique. Il dit aussi que ce probable ne s'est pas produit parfois au cours de l'histoire de l'humanité. Le futur n'est jamais joué. Qu'est-ce qu'on fait ensemble ce matin ? On se bat pour que ce probable, qu'on nous promet, ne se produise pas. Pour cela, il faut changer. L'évolution, c'est le fait que le vivant a rencontré les pires avatars, depuis longtemps, et a tout le temps changé, en permanence. Ma conclusion terminale, c'est ce que disait Edgard Morin au président Macron (2018) : « *À force de sacrifier l'essentiel à l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel.* » Nos animaux, gardons-les avec nous, on ne pourrait pas s'en passer. Merci.

Table ronde : Comprendre les menaces

Laurence Parisot¹³

J'ai le plaisir d'animer cette table ronde qui va, je pense, s'enchaîner naturellement avec l'exposé passionnant et passionné de Gilles Boeuf sur le vivant. On va donc essayer de rentrer d'une manière un peu plus concrète encore sur l'étendue de la menace, l'étendue du danger.

Nous allons le faire avec deux invités tout à fait intéressants dans leur parcours et leur expérience. Jean-Marc, vous êtes éthologue, biologiste de formation et surtout vous avez l'immense réputation, qui est totalement fondée, d'être l'un des grands experts des loups, de la relation entre l'homme et le loup, l'homme dans sa démarche pastorale et dans son métier de berger notamment et le loup. On parlera de cela dans un deuxième temps.

Je voudrais commencer en vous donnant la parole, Hélène Soubelet. Vous êtes vétérinaire. Vous avez fait une carrière tout à fait importante au ministère de l'Environnement et à celui de l'Agriculture, notamment en tant que cheffe de mission biodiversité. Aujourd'hui, vous êtes directrice générale de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité et en plus, vous êtes membre du comité français de l'Ipbes¹⁴ et donc parfaitement dans la maîtrise de la réalité de la situation d'aujourd'hui. Je propose de tout d'abord vous donner la parole pour que vous nous expliquiez la gravité de l'atteinte à la biodiversité aujourd'hui, comment vous la mesurez, comment vous l'estimez.

Hélène Soubelet¹⁵

Merci beaucoup de me donner l'opportunité d'intervenir à ce colloque. La Fondation pour la recherche sur la biodiversité travaille sur la biodiversité, son état, les pressions qui s'exercent sur elle – ce que Gilles a brillamment exposé. Nous participons à essayer de faire comprendre quels sont les résultats scientifiques et où en est la science pour appuyer la décision publique et privée. En effet, à ce titre-là, nous participons aux travaux de l'Ipbes. La FRB anime le comité français pour l'Ipbes qui a pour vocation d'appuyer les ministères pour faire passer les messages des scientifiques français dans les positions de la délégation française, mais aussi, dans un second temps, pour leur relayer les

13 Vice-présidente de la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences. Elle est titulaire d'une maîtrise de Droit Public, diplômée de Sciences Po et d'un DEA d'Études Politiques, et avocate au Barreau de Paris.

14 La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) est un organe intergouvernemental créé en 2012. Il est placé sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il siège à Bonn, en Allemagne, et compte aujourd'hui 132 États membres. (source : www.vie-publique.fr)

15 Docteur vétérinaire et directrice de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité.

messages de l'Ipbes. La situation est grave. L'Ipbes a publié en 2019 un grand rapport mondial sur l'état de la biodiversité, les pressions qui s'appliquent à elle et finalement les actions que l'humanité peut conduire pour enrayer cette érosion. Ce rapport, dans sa première partie sur l'état des lieux, est relativement catastrophique puisqu'il nous annonce qu'il y a « *un million d'espèces menacées sur les huit à vingt millions d'espèces existantes sur notre planète* ». Il y a une grosse incertitude sur le nombre de ces espèces, c'est vrai que seuls dix pour cent des êtres vivants sont décrits, on peut donc dire qu'on ne connaît pas la biodiversité globalement.

C'est vrai que quand on regarde ce qui se passe, on constate des effondrements dans quasiment tous les milieux. C'est parfois plus grave dans certains milieux qui sont très riches en biodiversité et où les pressions humaines sont importantes. Et c'est vrai que pour enrayer cette situation, il faut qu'on considère le vivant comme ayant autant le droit que nous à vivre sur cette planète, sur cette terre. Les animaux, surtout les plus gros, ont besoin de plus d'espace, ils ont besoin de plus de ressources. La compétition avec l'homme, qu'elle soit directe ou indirecte, est plus visible. Par exemple, depuis 100 000 ans, depuis la sortie d'*Homo sapiens* d'Afrique et son extension sur la terre, on a perdu la majorité des grands mammifères terrestres puisqu'on est passé de 70 millions de tonnes de mammifères terrestres à sept millions de tonnes aujourd'hui.

Si c'est un effondrement relativement dramatique, c'est encore pire pour les mammifères marins qui ont été largement poursuivis et chassés pour qu'on s'en nourrisse ou qu'on utilise leur graisse lorsque le pétrole n'était pas là pour produire de l'énergie. Ils pesaient 200 millions de tonnes il y a 100 000 ans et ils représentent environ quatre millions de tonnes aujourd'hui. C'est une hécatombe, de mon point de vue, pratiquement partout. Il y a certains animaux qui ont disparu très vite en 30 ans. La Rhytine de Steller a été découverte puis chassée – il paraît que c'était très bon – et l'espèce a complètement été éradiquée en 30 ans parce qu'on y a mis les moyens. On est aujourd'hui capable de déployer une énergie importante pour exploiter la biodiversité, bien au-delà des limites des écosystèmes ou des limites de la planète. Un petit nombre d'hommes est capable de détruire une grande quantité de biodiversité. Notamment les animaux, parce l'homme les chasse ou occupe leur espace d'une façon qui les empêche de pouvoir poursuivre leur cycle de vie, ou leur cycle évolutif correctement.

Gilles a évoqué plusieurs pressions de l'Ipbes. Elles sont au nombre de cinq. Je dirais que pour les animaux il y en a trois principales. La première, c'est effectivement le changement d'usage des terres, c'est-à-dire qu'on transforme l'écosystème pour créer notre niche écologique humaine favorable à notre bien-être et à notre survie. En faisant cela, quand on ne considère pas les autres êtres vivants, on peut les empêcher tout simplement de vivre, de se reproduire, d'être en capacité de se nourrir. La deuxième pression, c'est le prélèvement de la biomasse pour nos besoins : en faisant ça, on prive les autres êtres vivants de cette même biomasse. Le sol a besoin de biomasse : 25 % de la biodiversité est

dans les sols. Si on ne lui laisse pas cette biomasse, malheureusement, le sol se dégrade. Les animaux, les végétaux, les champignons et les bactéries qui sont dans le sol se modifient. Les équilibres se transforment et une partie des espèces disparaît. La troisième pression sur laquelle on a aussi une responsabilité, c'est évidemment le changement climatique qui bouleverse les écosystèmes, les animaux, les végétaux et les plantes qui constituent ces écosystèmes et qui sont dans un état d'équilibre. Ces bouleversements vont changer l'état d'équilibre. Certaines espèces, malheureusement, ne vont pas réussir à s'adapter assez vite. Si elles n'arrivent pas à se déplacer, un certain nombre va disparaître. C'est ce qui explique les chiffres un peu catastrophiques que je présente ici.

Laurence Parisot

Merci beaucoup Hélène. On va revenir dans quelques instants sur ce que vous venez de dire. Effectivement, c'est assez effrayant, mais il faut qu'on commence à trouver des solutions. On va y revenir mais je vais passer la parole à Jean-Marc puisque Hélène nous a rappelé les pressions qui pèsent sur la biodiversité et sur l'animal en particulier. Vous pourriez peut-être nous dire ce que vous observez notamment sur le loup, ce que vous constatez et ce que vous préconisez ?

Jean-Marc Landry¹⁶

Bonjour. Je voulais commencer ma conférence par le loup, mais je vais commencer par autre chose si vous permettez. Je viens de réaliser quelque chose. Je pense que si on veut le changement aujourd'hui, ça doit venir de chacun de nous. Je vous présenterai tout à l'heure le fond de ma pensée. Le premier changement qu'on doit faire et que j'essaie de faire, je vous le montre tout de suite. On parle de biodiversité, d'effondrement des systèmes et nous sommes la seule espèce qui transporte de l'eau potable dans des bouteilles plastiques. Si vous voulez changer ce monde, c'est par là que ça commence. Je suis comme vous, j'oublie toujours ma bouteille, c'est fait aussi avec du pétrole, mais sauf que ça dure plus longtemps.

J'aimerais vous emmener avec moi sur le monde du loup. Je travaille actuellement sur la cohabitation entre l'homme, notamment les éleveurs, les bergers, et le loup. On sait que les loups mangent des animaux. Nous suivons une meute depuis le début de l'année : le papa, les louveteaux, un subadulte né l'année passée, un deuxième subadulte né en 2020 et enfin Boucle d'Or, la maman.

Laurence Parisot

Ça se passe où Jean-Marc ?

Jean-Marc Landry

Ça se passe dans l'arc jurassien, sur le col du Marchairuz. Mon problème, c'est que pour des raisons que je vais vous expliquer, on doit tirer deux des loups

16 Éthologiste spécialiste de la relation homme-loup, directeur de la Fondation Jean-Marc Landry (fjml.life).

qui sont là. Deux subadultes que nous connaissons parce qu'ils ont commencé à attaquer les troupeaux de bovins. La loi suisse dit clairement que je devrais plutôt tirer sur les louveteaux, ces petits trucs-là qui n'ont jamais attaqué les troupeaux. Cet exemple vous montre que quand nous sommes sur le terrain, nous avons une certaine manière de voir les choses. Je suis toujours confronté à un système qui n'est pas du tout adapté à ce que je vis sur le terrain, avec des gens qui n'ont pas de connexion avec le terrain. Ce qui est important quand on travaille sur le loup, c'est d'acquérir de la connaissance. C'est le fondement de ma recherche. Je peux apporter ensuite des solutions. J'ai un sanglier de protection et je peux mettre les troupeaux là par exemple. Trêve de plaisanterie.

Aujourd'hui, en France, les grands spécialistes du loup ne sont plus les scientifiques, ce sont les éleveurs et les bergers. Moi, ça fait 25 ans que je travaille dans ce domaine, et on n'est pas vraiment écouté. Aujourd'hui, on vous dit en France : « Tous les loups sont des hybrides », jusqu'à l'Assemblée nationale puisque des députés reçoivent des éleveurs qui prétendent ça. Il y a des chiffres qui circulent en France : au lieu de 600 à 800, il y en a 60 000 ! Ça fait autant qu'au Canada. Puis on vous dit que les loups sont réintroduits et on vous dit que les loups sont en train d'attaquer les humains.

Moi, je suis confronté à plusieurs types de loups. Il y a le loup des scientifiques : c'est celui que j'étudie, c'est simplement un prédateur qui peut de temps en temps manger des proies vivantes, c'est la réalité. Je suis face au loup des croyances : ça, vous les connaissez tous, c'est les petits chaperons rouges. Aujourd'hui, on est confronté au loup d'Internet, et le loup d'Internet est vachement intéressant. Il y a plein de choses, mais ce n'est pas un loup qui existe. En tant que scientifique, on est confronté à ça et c'est pour ça que j'essaie dans mon métier d'apporter de la connaissance.

Il y a eu une attaque sur un troupeau de vaches allaitantes. Ce sont des vaches qui mettent bas à la montagne et qui élèvent leurs petits. Sur un des passages de loup, il y a eu une tentative d'attaque par quatre loups. J'avais deux reproducteurs, plus les subadultes. Ils traversent une zone où il y a toujours eu des bovins, où les loups ont toujours vécu avec les bovins. Pour une raison qu'on n'a toujours pas comprise, le père a déclenché l'attaque, suivi des subadultes, et Boucle d'Or, la mère. Le veau subit une capture sur le côté. Il arrive à se défendre et puis les vaches ont défendu le troupeau. C'est très intéressant. C'est ce qui se passe avec les bisons et les bœufs musqués. Ça a complètement changé ma vision sur le loup dans le système pastoral bovin. Au départ, on pensait que c'était le tout petit veau qui était en danger, mais pas forcément les veaux de 200 ou 300 kilos qui ont été concernés par cette attaque. Et pourtant, nous avons dans ce cadre-là alerté les autorités, alerté les éleveurs, en disant : attention aux veaux d'élevage qui sont en montagne tout seuls, sans surveillance, sans protection des mères ou des génisses (des bovins qui vont devenir mères). C'est très dangereux. On n'a pas été écouté et cette année, on a eu 16 veaux qui ont été tués dans cette zone. Moi, j'essaie de trouver des solutions pour la cohabitation. Je me trouve un peu frustré et en colère parce qu'on n'a

pas été écouté. Aujourd'hui, la voie du milieu que j'essaie d'utiliser pour amener les gens à cohabiter est mise à mal parce que, simplement, je suis confronté à des politiques, à un système auquel je ne peux absolument rien faire. Je ne sais pas si vous réalisez ce qui est en train de se passer. On a des solutions. Ici, ce n'est pas le loup qui pose problème, ce n'est pas l'éleveur qui pose problème, c'est la relation entre les humains qui pose problème.

Pourquoi je me bats avec le loup ? Parce que je me dis que si on est capable aujourd'hui de résoudre un problème si conflictuel en France ou en Suisse, avec le loup, le lynx ou l'ours, je me dis que peut-être demain, on pourra aller plus loin, parce que pour moi, le loup est une espèce ambassadrice qui représente toutes les espèces dont tout le monde se fout. On parlait des tardigrades, des lépidoptères, des orthoptères... c'est la grande disparition. Les loups, ils se portent plus ou moins bien. Si, aujourd'hui, on est capable de résoudre ce problème entre l'homme et le loup, ça me donne un immense espoir pour essayer de trouver des solutions pour le changement climatique et l'effondrement des systèmes demain. C'est le vrai défi de demain. Alors ces veaux, c'est sur le terrain, et quand vous avez des éleveurs qui voient ça ou des bergers, certains pleurent. Moi, je suis face à ça. Sauf que les bureaucrates avec qui je travaille ne voient pas ça.

Laurence Parisot

C'est surtout qu'aujourd'hui s'ils le voient, ils ne vous donneront pas raison.

Jean-Marc Landry

Ici, le problème ce n'est pas l'élevage ni le loup, c'est notre société. C'est nous qui voulons de plus en plus manger meilleur marché. Combien d'argent vous mettez sur votre budget ? C'est 12 % ou 15 % parce qu'on préfère acheter le dernier iPhone, le dernier téléviseur, la grosse bagnole, tout ça... Et en demandant à nos paysans d'être concurrentiels, c'est exactement ce que Gilles Boeuf disait tout à l'heure, et je suis complètement d'accord avec ça. On marche sur la tête. Aujourd'hui, on demande aux éleveurs ou aux agriculteurs de produire toujours plus pour moins cher, parce que nous on veut consommer. Si on est malade aujourd'hui et que notre société est malade, c'est parce qu'il y a l'agroalimentaire, parce qu'on bouffe mal. Aujourd'hui, si vous voulez changer le monde, il y a déjà ça. Après, c'est d'aller voir les paysans, parce que c'est notre avenir, d'acheter local, d'aller voir ces gens-là. Moi, je ne peux pas résoudre le problème de la biodiversité si je ne travaille pas avec les agriculteurs. On doit comprendre les agriculteurs. On voit ici des loups qui jouent à proximité des vaches. On a même des comportements de jeux entre les deux. Donc vous voyez que la relation loup et bétail, elle n'est pas toujours conflictuelle, ce n'est pas toujours des comportements agonistiques. Dans un rapport que nous allons sortir, on a démontré que des loups peuvent passer à côté des troupeaux sans les attaquer. Les loups peuvent vivre dans un système pastoral sans forcément toujours s'intéresser au bétail. Cette situation est assez surprenante. Aujourd'hui, on a une

votation qui aura lieu le 28 novembre dans le canton du Valais en Suisse, pour un Valais sans grand prédateur.

Vous imaginez que nous sommes en 2021 et que l'État du Valais demande à ses citoyens de savoir si on veut encore des grands prédateurs ou pas, et l'initiative risque de passer ? Ça veut dire que Laurent Ghislain, qui a sorti son film *Le Lynx*, n'aurait pas le droit de diffuser le film en Valais. En 2021, ça veut dire que les 12 lynx qui restent vont être éradiqués et les loups aussi. Nous sommes en 2021, nous envoyons des robots sur Mars et voilà où on en est. C'est donc là où j'ai mon combat, où je suis parfois un peu déçu de ce qui se passe. Je pense que tout est lié. Accepter le loup en Valais, c'est accepter la biodiversité. C'est aussi accepter que nous fassions partie de cette biodiversité et de cette nature. J'invite maintenant tous les éleveurs, tout le monde et les politiciens à faire la paix avec la nature et non pas toujours la combattre.

Il y a aussi le rapport CanOvis¹⁷ que nous avons sorti. C'est une étude qui, je pense, est très intéressante, car nous sommes les premiers à avoir filmé de nuit les interactions entre les loups, les troupeaux et la protection des troupeaux. On voit vraiment la réalité, et sur cette réalité-là, on peut construire une protection des troupeaux.

Laurence Parisot

Merci Jean-Marc. Avant d'ouvrir la phase de débat avec la salle, je voudrais rebondir sur ce que vous avez dit en posant une question à Hélène. Jean-Marc, vous avez insisté sur le fait que vous étiez dans une démarche scientifique avec une capacité d'observation et des modalités à proposer. Hélène, vous qui travaillez dans le monde à la fois public, puisque vous avez beaucoup travaillé pour les ministères, et de la recherche publique et privée, jusqu'à quel point considérez-vous que la science et ceux qui savent sont négligés ? On parlait du monde plutôt agricole ou de l'élevage, mais est-ce que vous pensez vraiment qu'il y a une déformation de la connaissance qui empêche de prendre les bonnes décisions ? Quel est votre regard dessus ?

Hélène Soubelet

Je pense que la science devrait être à l'appui des décisions en permanence. En réalité, ce qu'on va vous expliquer, c'est que c'est le cas, mais quand on regarde ce qui se passe... Cette fois-ci, je reprends ma casquette d'ancienne fonctionnaire, et notamment du ministère de l'Écologie. Ce dont on se rend compte, c'est que les connaissances scientifiques qui peuvent être à l'origine de la rédaction d'une première version d'une décision, d'un arrêté, d'une loi, se heurtent assez rapidement au processus de concertation. La plupart du temps, les décisions sont finalement transformées. On s'éloigne de la réalité scientifique et de ce qu'il faudrait faire théoriquement si on voulait arranger les choses, parce que le processus est très long et que les intérêts particuliers prennent

¹⁷ <https://www.ipra-landry.com/nos-projets-de-recherche/projet-canovis/>

le pas sur les intérêts collectifs. Je l'ai ressenti très fortement quand j'étais au ministère de l'Écologie où, finalement, on comparait par exemple la protection de la biodiversité avec le nombre d'emplois potentiellement perdus si on appliquait des mesures environnementales fortes. Ce dernier point n'étant souvent pas étayé de surcroît, relevant plus de croyances, ou de peur que de modélisation ou de fondements scientifiques.

Ce pour quoi je plaide, et ce que la Fondation essaie de faire, c'est de toujours revenir sur les fondements scientifiques pour appuyer les décisions, qu'elles soient publiques ou privées d'ailleurs, puisqu'on a un conseil d'orientation stratégique avec une assemblée des parties prenantes, avec lesquelles on essaie de discuter pour définir des enjeux communs et définir des solutions communes. Quand on fait ça, ça fonctionne. C'est vrai que le processus politique, bien souvent, oublie cette vérité un peu fondamentale. On a souvent le même objectif. Ce qui diffère, ce sont les moyens employés pour aller vers cet objectif. Parfois, lorsque les moyens sont très destructeurs de la biodiversité, au cours du processus, on finit soit par oublier la biodiversité, car elle n'est jamais la priorité des politiques, et je le regrette très fortement, soit on propose des moyens qui vont détruire la biodiversité parce qu'on ignore les conséquences de ce qu'on met en place.

Jean-Marc a beaucoup parlé d'agriculture et je suis complètement d'accord. L'agriculture conventionnelle est un véritable problème pour la biodiversité et on a des solutions pour changer cette agriculture. Les processus de transition dans un certain nombre de cas sont en route, c'est viable. On peut le mettre en place, il ne s'agit de tout bouleverser, aujourd'hui ou demain, mais il faut définir des trajectoires et s'y engager, par exemple avec un objectif à dix ans. Sauf que le problème, c'est que si on attend toujours pour mettre en place le processus qui apportera une culture vertueuse dans dix ans, il restera toujours dix ans de chemin à parcourir pour aboutir au résultat. À un moment, il faut commencer et s'y mettre. C'est très emblématique de ce qu'on ne fait pas, cette transition agricole, quand on regarde ce qui se passe avec les grosses masses financières de la PAC qui vont majoritairement subventionner une agriculture qui détruit les sols, qui met des pesticides partout et qui finalement a des incidences à la fois sur la biodiversité, mais aussi sur notre santé. L'alimentation, c'est quand même crucial, au centre de tout cela. Je dirais donc qu'il faut qu'on arrive à se détacher des intérêts particuliers pour revenir dans les discussions, et c'est le rôle du politique, au bien commun, à l'intérêt collectif de la nation issue de cette protection de la biodiversité.

La biodiversité, nous en retirons un certain nombre de services qu'on appelle les services écosystémiques et qui vont nous aider à résoudre les problèmes sociétaux futurs, qui vont nous aider par exemple à résoudre la crise climatique. On ne pourra pas résoudre la crise climatique si on ne protège pas la biodiversité. C'est la biodiversité qui produit l'oxygène, c'est la biodiversité qui capte le carbone, qui transforme le CO₂ en biomasse. On mange la biodiversité. Ignorer la biodiversité, c'est se tirer une balle dans le pied et on est en train de le faire.

On ne ressent pas les conséquences nous ici en France en 2021, mais certains pays ressentent déjà les conséquences chez eux dans leur pays. N'oublions pas aussi que ce n'est pas parce qu'on évite les impacts sur notre territoire qu'on n'a pas nous-mêmes, par nos processus, par notre consommation, des impacts sur les territoires lointains comme en Amérique du Sud, en Afrique, ou en Asie du Sud-est. On est responsable par notre consommation de la destruction d'une biodiversité et de la forêt tropicale humide, et donc de la disparition d'un certain nombre d'espèces vivantes. Je pense qu'il faut toujours revenir à cette considération première : qu'est-ce qu'on veut ? Et dans quel monde voulons-nous vivre demain ?

Laurence Parisot

Très concrètement, Hélène, si on veut, nous tous ici, contribuer à une meilleure biodiversité en France ou en Europe et notamment en aidant à préserver certaines espèces qui sont en danger, qu'est-ce qu'il faudrait qu'on fasse ? Je prends la question de la biodiversité principalement sous l'angle animal. Ce n'est qu'une des dimensions mais c'est le sujet de notre colloque. En France ou en Europe, d'une manière générale sur la question animale et sur la biodiversité, est-ce qu'il y a des sujets en particulier sur lesquels nous devrions tous travailler ?

Hélène Soubelet

Oui, je pense que l'un des sujets prioritaires serait de modifier notre consommation. Je pense que c'est l'essentiel. Il faudrait que nous ayons tous, en tant que citoyens, en tant qu'individus, accès à des informations qui nous donnent une compréhension de l'impact du produit sur les écosystèmes, et donc sur les animaux. Parce que comme tout est lié, évidemment, pour protéger les animaux, il faut protéger les écosystèmes, saufs dans les cas particuliers.

Laurence Parisot

On est surtout sur l'animal d'élevage ?

Hélène Soubelet

Non, pas seulement. Quand on consomme du lait produit industriellement, on consomme aussi du soja cultivé en Amérique du Sud. Ce soja participe, pour la majorité de sa production, à la destruction de la forêt tropicale. En conséquence, on participe à la destruction aussi des animaux, des forêts, des arbres. En fait, la consommation, c'est vraiment un problème très global. Je pense que consommer local, c'est essentiel. Quand vous consommez local, vous savez mieux comment c'est produit, alors que quand vous achetez des produits de l'étranger où le processus est inconnu, un peu flou, et au sein duquel on ne maîtrise pas la traçabilité.

Laurence Parisot

Jean-Marc, j'aborde le sujet, mais d'une autre façon : est-ce que, sur la question du loup, vous avez recommandé aux autorités françaises et aux éleveurs français des modalités de cohabitation entre les élevages et les loups ? Est-ce que vous voyez des modalités opérationnelles possibles ?

Jean-Marc Landry

Quand je travaille avec des éleveurs ou avec des bergers, ce n'est pas le scientifique qui vient leur dire comment il faut faire, mais c'est le partenaire. Pour moi, on est tous partenaires. On a beaucoup d'éleveurs qui connaissent souvent mieux les loups que la majorité des biologistes. Ce qu'on a démontré dans notre étude, c'est qu'il y a un point qui est fondamental dans la protection des troupeaux : c'est le facteur loup. On ne tient jamais compte de la vie du loup. Vous avez un loup qui se balade ou une meute qui se balade dans une des régions pastorales et qui n'attaquent jamais les troupeaux. Si vous avez des loups qui sont assez téméraires et qui sautent les clôtures, vous pouvez mettre toute la protection que vous voulez, ça ne va pas servir à grand-chose. Donc, dans l'étude, dans les prochaines manières de voir les choses, il faut tenir compte du facteur loup. Sauf que tenir compte du facteur loup, ça veut dire qu'il faut entrer dans la complexité, parce que les loups ont des personnalités, les meutes ont des personnalités et on ne peut pas appliquer une règle générale. Notre société veut des règles, et quand je travaille par exemple sur certaines études avec le ministère, on nous dit : « Combien de chiens il y a sur le troupeau ? Combien de bergers ? Et est-ce que les troupeaux sont enfermés la nuit ? » Mais pour moi, ça ne veut absolument rien dire parce que si vous avez trois chiens de trois mois, trois ans ou neuf ans, ce n'est pas la même chose. Si vous avez un berger de mauvaise humeur ou si vous avez un parc qui est mal fermé, ce n'est pas la même chose.

Ce que vous voyez sur le papier est très différent de ce que nous voyons sur le terrain, sauf que d'aller sur le terrain, ça coûte de l'argent, ça coûte du temps. J'ai le sentiment que nous sommes dans une société où on préfère payer une paix sociale plutôt que de mettre des vrais cadres. Aujourd'hui, la France, si vous regardez, c'est un des pays qui paie le plus de dégâts, mais qui aide le plus les éleveurs. C'est le pays où il y a plus de conflits et où il y a le plus de dommages. Je vous rappelle qu'on est à plus de 12 000 ovins sur lesquels les dommages sont payés au titre du loup par an. Nous sommes bientôt à 30 millions pour payer. Je trouve que c'est très bien qu'on aide les éleveurs, il faut les aider, mais il y a quand même un problème dans le système.

Laurence Parisot

Est-ce qu'il y a un intérêt pour l'éleveur à voir son troupeau être attaqué et être indemnisé ?

Jean-Marc Landry

La majorité des éleveurs et des bergers avec qui je travaille sont des gens qui aiment leurs bêtes. Ils font un très bon travail. Mais dans cette globalité, on retrouve des gens qui ont un intérêt. Quand vous êtes dans le conflit, c'est un levier sur Paris, c'est une manière d'exister. Si vous acceptez le loup, alors vous n'existez plus et ça, c'est partout en France, en Suisse ou en Espagne. Et pour nous, c'est un vrai problème. On a commencé un projet en 2012 et j'ai appris après quelques années qu'on était blacklistés jusqu'au ministère de l'Agriculture. Simplement, moi, avec mon rêve, le Suisse un peu naïf, et mon collègue Jean-Luc Borelli, on s'est dit : « On va apporter de la connaissance et sur la base de cette connaissance, on pourra construire une protection qui sera adaptée. » C'est ce qu'on appelle la gestion adaptative du risque loup. Mais en fait, personne n'en veut. Beaucoup de gens n'en veulent pas parce qu'on arrive avec une solution de cohabitation et on a beaucoup de gens sur le terrain qui ne veulent pas de cohabitation. C'est là le problème. Je trouve qu'on n'a pas un État qui est suffisamment fort et qui dit : maintenant, c'est comme ça que ça se passe, point à ligne.

Il faut aider les éleveurs. Il ne faut jamais oublier que les éleveurs et les bergers, ce sont eux qui sont confrontés au loup et aux problèmes. Je pense que dans cette salle, il n'y en a pas beaucoup qui ont déjà subi ou qui ont déjà vu une attaque de loup en réel. Qui a déjà trouvé un agneau ou une brebis dévorée vivante ? Qui a filmé une attaque de loup au cours de laquelle il mange un agneau vivant ? Qui a déjà vu des éleveurs en pleurs ou en colère ? Vous voyez que, souvent, ce qu'on nous dit ou ce qu'on nous rapporte est différent de la réalité du terrain. Elle est très difficile. Il faut comprendre ces gens-là, il faut les aider. Si notre société, aujourd'hui, veut des grands prédateurs, de la biodiversité, de l'agriculture et du pastoralisme, ce n'est pas seulement aux gens de terrain, aux paysans ou aux bergers de tout mettre en œuvre, même si on les aide.

Je vous donne un exemple concret, l'année passée, à la suite de cette attaque-là, on s'est dit qu'il fallait protéger le troupeau, donc on a mis une clôture cinq fils. Ça a coûté très cher. L'éleveur est venu nous voir pour nous demander : « Qui c'est qui paye le temps de travail ? » Ce sont des gars qui bossent 70 heures voire 80 heures l'été et on leur dit : « On te donne l'argent, mais tu dois planter tes clôtures, je ne peux pas ! » Il y a une méconnaissance de ces gens sur le terrain qui ont besoin d'aide. C'est nous, notre société qui devrait aussi payer les heures de travail supplémentaires. La première chose, ce serait déjà d'acheter leurs produits, mais il faut aussi aller les aider. On ne peut pas juste leur dire : « Je te mets de l'argent et puis tu te démerdes », ce n'est pas possible ! Quand je rentre le soir, je n'ai pas de télé, mais admettons que j'ai une télé, je me mets à regarder la télé, je vois mes gamins. Le paysan, le berger, qui est engagé à 35 heures par semaine, quand pendant la nuit il y a des attaques, il doit sortir avec la lampe, ramasser les troupeaux. C'est un travail phénoménal qui n'est pas reconnu. C'est qu'il y a un manque de reconnaissance de ce que ces gens vivent. Là-dedans, on a des groupuscules qui emmènent tous les autres éle-

veurs dans une situation de conflits qui n'a pas lieu d'être. Aujourd'hui, on a les moyens technologiques de faire de la protection des troupeaux. Le tir de loup, ça ne doit pas être un tir de régulation, mais un tir qui est utilisé comme un outil de protection des troupeaux pour aider momentanément un éleveur ou un berger à se sortir de cette situation. Si je parle toujours de ce loup, c'est parce que tout est lié. On parle de biodiversité et de préservation des espèces et tout est lié. C'est ça que j'essaie de faire comprendre à tout le monde.

Laurence Parisot

C'est très clair dans vos propos et ceux d'Hélène. On voit bien que ce sont des transformations de modèle économique dont il s'agit ici. Je voudrais peut-être rappeler une chose que la plupart des personnes présentes savent sûrement déjà : le loup n'a pas été réintroduit, il est à nouveau en France, mais ce n'est pas une espèce qui a été réintroduite.

Jean-Marc Landry

Le loup, c'est un retour naturel. Il aurait disparu de France dans les années 1930 et il serait revenu à la fin des années 1980. Dans l'histoire de l'humanité et du loup, ce n'est rien puisque la relation du loup à l'homme est très forte depuis plus de 20 000 ans. Tous vos chiens viennent du loup ! Il y a un moment donné, au Paléolithique supérieur, on pense que des loups se sont approchés des humains pour profiter des déchets carnés que ces humains laissaient. Cette relation s'est faite il y a 20 000 ans. On a donc une relation au loup qui date de très longtemps. Il y a eu ce que j'appelle une anomalie lors de laquelle, tout d'un coup, le loup a disparu de la majorité des pays européens. Là, ils reviennent simplement parce qu'on a préservé notre faune, parce qu'il y a une désertification rurale. Il n'y a jamais eu autant de cerfs, de bouquetins et de chamois dans les Alpes. C'est aussi grâce à ça que le loup est revenu, et notamment parce qu'on a pris conscience que plusieurs espèces disparaissent en Europe, ce qui a entraîné l'adoption de la convention de Berne. Les Italiens, en 1973, et les Suédois, en 1978, ont été les premiers à préserver le loup. C'est ce qui a permis aux espèces d'évoluer. Sans ça, je pense que le loup ne serait pas revenu.

Laurence Parisot

Il y a quand même des choses positives. On arrive à maintenir un minimum de biodiversité, et ceci en est la preuve. Je propose d'ouvrir le débat et les questions avec la salle.

Question 1 : Farid Benhammou

Bonjour, Farid Benhammou, je suis géographe et je travaille sur les questions de géopolitique liées à la cohabitation avec la grande faune. Je voulais réagir aux propos à la fois d'Hélène et de Jean-Marc. Vous avez évoqué la nécessité d'étayer des décisions politiques par des décisions et des connaissances scientifiques. Je remercie d'ailleurs la LFDA d'avoir organisé cet événement dans un

temple de la connaissance. Mais un comité scientifique qui prend les décisions importantes, il en existe un, comme vous le savez. C'est celui qui conseille nos gouvernants sur le covid. Donc un comité consultatif scientifique étayé qui a une parole qui porte, ça peut exister ! Et comme vous l'avez très bien montré et comme Gilles Boeuf l'a également montré, c'est une question de biodiversité, ce n'est pas juste des petites fleurs et des petits oiseaux, c'est aussi nous protéger nous-mêmes.

Imaginons que le ministre de la Santé décide de relayer des propos complotistes. Ce serait quand même assez étonnant. Figurons-nous que dans notre pays, le Premier ministre et le ministre de l'Agriculture ont relayé des propos véhiculés par certains syndicats agricoles disant, comme l'a très bien dit Jean-Marc, qu'il n'y avait pas 600 à 800 loups en France, mais peut-être 8 000 ou 10 000, peut-être 10 fois plus. Ce serait quand même un comble et pourtant, ça existe ! Avec un certain nombre d'experts, de citoyens, nous avons lancé un appel qui va exactement dans le sens de ce que dit Jean-Marc Landry. On a même une pétition qui a plus de 30 000 signataires, qui cherche justement à mettre en avant des connaissances pour étayer des propos. Ce ne sont pas des propos intégristes que l'on a, mais de la connaissance étayée, de la connaissance médiane comme il a très bien dit.

Ce qui est, je pense, à privilégier, c'est peut-être de voir que l'État n'est pas le seul acteur susceptible d'agir. Il faudrait non pas aller contre l'État, parce qu'il a une vraie légitimité, mais aller à côté de l'État pour que des solutions proposées comme celle de Jean-Marc Landry puissent être accompagnées, pour qu'on ne soit pas dans une situation dans le plus haut niveau de l'État, alors qu'on propose une gestion adaptative qui a été refusée. Je pense qu'il est grand temps que les citoyens et les chercheurs soient mobilisés.

Jean-Marc Landry

Pour que tout le monde comprenne bien, c'est vrai qu'aujourd'hui il y a des citoyens qui prennent un petit peu la science en otage. Moi, ça ne me pose pas de problème que des citoyens remettent en cause la génétique, à condition qu'ils utilisent des méthodes scientifiques et qu'ils aient une approche aussi scientifique que les scientifiques. Être scientifique, c'est simplement mettre en place une approche scientifique et puis faire des statistiques.

On a le cas des hybrides, par exemple, sur lesquels des citoyens éleveurs ont dit « en fait, tous les loups en France sont des hybrides ». Nos généticiens espagnols, portugais, italiens, suisses ou français montrent que ce n'est pas le cas. Mais cette idée-là est passée jusqu'à l'Assemblée nationale. Le comptage des loups par l'Office français de la biodiversité (OFB) a été qualifié comme un des meilleurs monitorings des loups en Europe. Comprenez que nous, on nous demande de compter des loups. C'est compliqué quand même de compter des loups. On compte plutôt des meutes ou des zones de présence permanente. Les Français ont cette particularité : ils ont de très bons gars qui travaillent à l'OFB, des statisticiens qui nous font des estimations d'année en année. Je pense

qu'on est un des meilleurs pays au monde à avoir ces estimations-là. En face, vous avez des gens qui disent que tout ce qu'ils font – excusez-moi du terme – « c'est de la merde, ce sont des menteurs parce que toute façon, ils trichent comme les généticiens qui font exprès de dire qu'il n'y a pas d'hybrides ». Tout d'un coup, nous, on se trouve confrontés à ça. C'est là où il faut qu'il y ait un cadre. Ces complotistes ou ces gens-là sont soutenus, et nous qui sommes des scientifiques qui mettons des choses en place, on doit se justifier de ce qu'on raconte. On me demande de prouver que le loup n'est pas un hybride ou que le loup a été réintroduit, etc. Moi, je fais mon travail de scientifique. C'est plutôt aux autres de prouver avec une méthode scientifique que ce sont des hybrides, pas le contraire.

Laurence Parisot

Tout d'abord, sachez que le directeur général de l'OFB sera là cet après-midi, donc c'est un sujet qu'on pourra aussi aborder avec lui. Hélène, au vu, de votre expérience, notamment dans les ministères, est-ce que vous avez le sentiment qu'au sommet de l'État on arrive à obtenir les informations les plus objectives, les plus scientifiques, les plus rationnelles possible, et est-ce que l'État s'est doté des agences qui sont nécessaires pour cela, ou bien est-ce qu'il y a un manque ?

Hélène Soubelet

Je pense qu'on a un système qui potentiellement pourrait fonctionner. Le problème, c'est l'érosion des fondements scientifiques au fur à mesure des processus, comme je l'ai expliqué tout à l'heure. Il s'agit de la confrontation entre la connaissance scientifique et la croyance : d'un côté, il y a les faits scientifiques, et de l'autre côté, on nous oppose des perceptions, des craintes, des croyances. Je pense que ce qui se passe sur le loup, c'est typiquement ça : c'est une intime conviction, mais qui n'est pas basée sur autre chose que le fait d'avoir entendu un groupe d'élèves, de chasseurs, parler de quelque chose, et on y croit. La science, elle, est armée pour répondre à ça, elle analyse, elle compare, elle modélise. Il ne faut pas baisser les bras, même si la recherche a un petit désavantage : elle met en discussion ses propres incertitudes. Ça peut donner des atouts à ceux qui veulent démonter les recherches scientifiques et les résultats qui sont produits en disant : « Regardez, les chercheurs ne sont pas d'accord entre eux, les résultats se contredisent, il y a des incertitudes. »

Je pense qu'il faut quand même tenir le cap. La science évolue, elle avance, elle s'autocorrige parfois, mais la plupart du temps, elle confirme les résultats antérieurs. C'est vrai, il y a des résultats scientifiques qui sont mis en doute par d'autres études, et puis on évolue. Collectivement, il faut tenir la route, il faut continuer à affirmer que les décisions devraient être prises sur la base des meilleurs résultats scientifiques disponibles au moment où on prend la décision. Ce sera toujours une meilleure décision que si on se base sur des croyances. Ce n'est pas facile, et moi, je n'ai pas vraiment de solution pour faire changer d'avis quelqu'un qui croit fermement par exemple que le changement climatique ne

se produit pas, ou qui dit que la perte de biodiversité, c'est une foutaise, ou qu'il y a 60 000 loups en France.

Question 2

Bonjour, je m'appelle Romain, je suis étudiant en première année de licence de commerce international et j'avais une question pour vous, Mme Soubelet, au sujet de ce que vous avez dit tout à l'heure sur la préservation de l'environnement. Je suis tout à fait d'accord avec vous, je pense qu'il faut changer notre mode de consommation avec des produits biologiques ou locaux. J'ai une question : que faire lorsque les moyens ne sont pas forcément là ? Les prix du biologique descendent, mais ils restent quand même généralement supérieurs à ceux des produits des grandes enseignes. Le local est encore très cher, même pour les légumes et les fruits. Ça reste compliqué pour une bonne partie de la population d'acquiescer ces choses-là. Moi, j'aimerais bien manger de la viande locale sachant que c'est vraiment meilleur, mais je n'ai pas vraiment les moyens pour manger ainsi. Qu'est-ce que vous préconisez dans ce cadre-là ?

Hélène Soubelet

Nous avons fait un colloque à la Fondation sur cette question des transitions alimentaires et de leur lien avec la biodiversité et la santé. En réalité, la différence de prix entre le panier de nourriture biologique et le panier non-biologique, c'est 20 %. C'est vrai que c'est 20 % de plus à payer pour le consommateur. Mais cette consommation induit de nombreux bénéfices, l'agriculture biologique protège l'environnement, notamment en diminuant la pollution, mais en réalité, quand on change d'alimentation pour passer à une alimentation bio, on réfléchit à son régime alimentaire. C'est là qu'on se rend compte que, dans notre civilisation occidentale, on consomme trop de viande. Donc on baisse aussi sa consommation de viande et on modifie les produits qu'on achète.

Au final, ce qui est constaté, c'est que pour le même apport calorique et nutritionnel, on a en fait une différence qui n'est que de 12 %. Mais cette différence, c'est uniquement les chiffres du prix du marché, ils ne reflètent pas le prix de la nourriture. Il faut bien comprendre que l'agriculture conventionnelle est fortement subventionnée par l'argent public et que c'est ce qui explique que le prix est tiré vers le bas. On paie l'agriculture conventionnelle, tous. Même si vous consommez bio, vous payez avec vos impôts, parce que l'État a subventionné cette agriculture en lui permettant par exemple de ne pas réparer ses dégâts, comme la pollution des sols, la pollution de l'air, la destruction de la biodiversité. On paie aussi avec d'autres choses qui ne sont pas monétaires, par exemple la santé. Quand vous ne consommez pas bio, finalement, vous le payez avec votre santé. Il y a une grosse cohorte qui a été conduite par l'étude Nutri-net Santé qui démontre très clairement que quand on consomme un régime exclusivement composé d'aliments biologiques, on a 25 % de moins de risque de développer des cancers. Je pense que c'est un choix individuel qui doit nous conduire à nous interroger pour savoir s'il est normal de toujours diminuer le

budget de notre panier alimentaire ? Depuis ces 30 dernières années, on paie de moins en moins cher pour se nourrir. Est-ce que c'est un bon choix pour notre propre santé ? Je ne parle même pas de la santé de nos enfants ou des générations futures qui auront une Terre complètement polluée par les pesticides. Je parle uniquement de notre propre santé. Il y a aussi des incidences sur l'obésité, le diabète... Il y a énormément de bénéfices à consommer bio pour soi-même, pour la biodiversité, pour l'environnement et pour tellement d'autres choses qu'en fait, dans cette affaire, je pense que le seul prix est un très mauvais indicateur.

Question 3 : Jean-Luc Guichet

Bonjour, Jean-Luc Guichet, membre du conseil scientifique de la LFDA, professeur de faculté par ailleurs. Je suis enseignant-chercheur et je travaille sur la question de l'animal. J'ai une observation et une question. La première observation, c'est que je vois une sorte de tournant environnementaliste de la question animale qui pour moi est un signe de maturation de cette question, ainsi qu'une perspective plus pertinente qu'une perspective très individualisée, plutôt fondée sur la question seulement du droit. La deuxième chose est qu'il y a une complexité théorique évidemment beaucoup plus forte sur la question, dont vous avez souligné l'importance, qui est celle de la connaissance fondamentale. Voici ma question : je trouve que c'est un peu embêtant d'insister sur des points qui sont des points de durcissement, des lignes de clivage et de confrontation sociale – il est très bien d'avoir pu souligner l'importance du point de vue de l'éleveur – et d'autres lignes qui pourraient être plus stratégiques. Est-ce que la question des zones humides, par exemple, n'est pas plus fondamentale que la question du loup ? Les zones humides, fondamentales dans les écosystèmes, subissent une raréfaction très forte depuis des années avec l'artificialisation des sols du terrain. Ce n'est pas seulement la destruction des amphibiens par exemple, mais aussi des points de repos pour les oiseaux migrateurs, pour toute la faune... Est-ce que la question du loup, qui est un point de durcissement des clivages sociaux, est aussi fondamentale que d'autres questions comme celles portant sur les abeilles, les insectes pollinisateurs, les zones humides ? Merci.

Laurence Parisot

Je ne crois pas qu'on ait mis en avant la question du loup pour faire une hiérarchie, c'était plutôt pour faire une illustration.

Jean-Marc Landry

Je peux vous rejoindre. C'est vrai qu'aujourd'hui le loup est une espèce ambassadrice et une espèce parapluie. C'est vrai qu'on est beaucoup plus inquiets de la disparition de plein d'autres espèces, des zones humides, etc. Sauf que tout le monde s'en fout parce que personne n'en parle. Pour moi, le loup est un ambassadeur : il représente toutes les autres espèces. Je suis spécialisé sur ce sujet, j'essaie de tirer les gens en leur disant qu'aujourd'hui, on est capables de cohabiter avec des grands prédateurs sur un territoire. Je pense

qu'on est capable de cohabiter avec des zones humides, avec des orthoptères et toutes les autres espèces. Je milite sur ces points. Au fond, si demain il n'y a plus de loup en Europe, c'est embêtant, mais s'il n'y a plus de zones humides, il n'y a plus d'orthoptères, il n'y a plus de pollinisateurs... C'est bien pire.

Concernant les pollinisateurs, on a eu une votation en Suisse récemment pour voter pour ou contre les pesticides. Les suisses ont voté pour les pesticides. On continue d'utiliser des pesticides pendant que les abeilles sont en train de disparaître. Pour moi, le loup met en lumière tout ça. C'est ce que j'essaie d'expliquer, que tout est lié. Je ne travaille que sur le loup et sa relation avec les humains. Le loup me montre qu'il y a d'autres problèmes sur la biodiversité et sur la modification du climat par exemple, et que tout est lié. Le loup est très proche de l'humain parce qu'on a eu une histoire avec le loup. C'est aussi notre miroir parce qu'on a posé sur le loup tous nos défauts. Il tue également plus qu'il ne peut consommer, mais c'est exactement ce qu'on fait en tant qu'humains. Aujourd'hui, on a un défi de taille qui est connu de tous et qui est très médiatique, c'est le loup. Essayons de résoudre ce problème-là parce que moi, ça me donne à un immense espoir pour tout le reste.

On parle de biodiversité. C'est pour ça que je suis venu aujourd'hui, c'est un message que je voulais vous faire passer. Je pense qu'il faut arrêter d'attendre des autres. Je pense que nous sommes la force et c'est nous qui allons changer le monde, ce n'est pas Macron, ce n'est pas Parmelin, le président suisse. C'est nous. La première chose que je vois souvent, quand je donne des conférences, ce sont nos jardins, pour ceux qui en ont. Arrêtons de planter des espèces exotiques, plantons des espèces indigènes pour qu'on puisse avoir des réseaux dans nos jardins. C'est aussi simplement consommer différemment. Apprenons à cuisiner, par exemple avec des produits locaux si c'est possible.

Laurence Parisot

Nous allons arrêter là-dessus. La table ronde qui suit va approfondir sur le sujet des changements économiques. Voilà, merci beaucoup à vous deux.

Table ronde : Se réconcilier avec la faune sauvage

Louis Schweitzer

Bienvenue à notre seconde table ronde de la matinée. Je souhaite la bienvenue à nos intervenants. Nous allons essayer de parler des solutions aux problèmes qui ont été évoqués lors de la première table ronde. La philosophie de départ, et je rejoins tout à fait ce qui a été dit, c'est qu'il ne suffit pas de se lamenter et d'espérer que d'autres que nous résoudrons les problèmes. Si nous n'y travaillons pas, il ne se passera rien. Pour traiter de ces solutions, nous avons quatre intervenants que nous pensons extrêmement qualifiés.

En premier lieu, nous écouterons Maud Lelièvre, qui est une juriste et une élue, mais qui est aussi la représentante pour la France de l'UICN – que Gilles Boeuf a évoqué dans son propos introductif. Elle nous présentera la problématique au niveau global de la lutte pour se réconcilier avec la faune sauvage. Ensuite nous écouterons Sabrina Krief, vétérinaire de formation, spécialiste des primates, avec lesquels je crois qu'elle a vécu, et qui nous expliquera, sur cette espèce encore plus proche de l'homme que les loups mais que moins d'entre nous ont eu l'occasion de voir à l'état sauvage, le problème et les approches qui permettent de préserver ces espèces. Et puis le troisième intervenant sera Antoine Frérot, président directeur général de Veolia, une entreprise dont le projet, le sujet, la raison d'être est l'environnement, et qui nous parlera de comment les entreprises peuvent contribuer. Dans une économie ouverte comme la nôtre, si les entreprises ne jouent pas le jeu, rien ne réussit. Et enfin M. Humberto Delgado Rosa, directeur pour le capital naturel à la Direction générale environnement de la Commission européenne, nous parlera des ambitions et des projets européens pour se réconcilier avec la faune sauvage et agir. On le sait bien pour les animaux sauvages : les frontières, là aussi le loup l'illustre, n'existent pas.

Maud Lelièvre¹⁸

Merci M. Schweitzer, avant tout pour votre engagement sans faille dont le monde a besoin. Et puis merci à la fondation Droit Animal, Éthique et Sciences pour avoir réuni aujourd'hui ce beau colloque pour replacer l'animal au cœur de notre vision du monde.

Alors quel est notre rapport au monde animal ? Les animaux ont-ils des droits ? Vaste sujet... Nous sommes aujourd'hui dans une situation où l'être humain a bouleversé la planète à son profit : il a multiplié les espèces dites utiles, la biomasse aujourd'hui des animaux domestiques est supérieure à celle des animaux sauvages, qui ne cesse de diminuer. Les polémiques sont aujourd'hui présentes dans l'opinion publique. On a parlé du loup, mais on pourrait égale-

18 Présidente du comité français de l'UICN et membre du conseil international de l'UICN.

ment parler de l'ours, des abattoirs, de la consommation de viande, de l'utilisation du cuir, des feux d'Amazonie, des mers aujourd'hui où le plastique a remplacé la vie, des zoonoses... Bref, tous ces sujets illustrent les limites de notre rapport aux animaux et à la vie. L'humain peut-il se réconcilier avec le vivant et la biodiversité ? C'est un sujet qui est ancien, et pour commencer j'aimerais vous relire une lettre d'invitation que vous allez trouver terriblement contemporaine : « *La nature, dans ses trois règnes, est de toute part menacée par les progrès de l'industrie. L'activité de l'homme gagne des régions jusqu'ici inaccessibles à ces entreprises. Son caprice ou son utilitarisme imprévoyant mettent en péril l'existence d'un grand nombre d'espèces animales ou végétales. Tous les amis, tous les défenseurs de la nature, doivent se regrouper pour élever la voix et exercer une action protectrice qui sauvegarde pour l'avenir notre patrimoine naturel et les espèces sauvages.* » Cette lettre est la lettre d'invitation au premier congrès international pour la protection de la nature qui s'est tenu à Paris en 1922. On peut dire qu'elle est toujours d'actualité.

Alors M. le Président, vous m'avez fait l'honneur de m'inviter aujourd'hui ici en tant que présidente du comité français de l'UICN. L'Union internationale de conservation de la nature, qui est une vieille organisation maintenant, a été créée il y a 73 ans en France à Fontainebleau. La France, à l'époque, avait été choisie parce que c'était le pays dans lequel il y avait la plus ancienne protection des paysages et des écosystèmes. On ne l'appelait pas comme cela à l'époque, puisque c'était en 1861 qu'avait été créée à Fontainebleau la préservation de la forêt pour permettre à l'époque aux peintres de Barbizon de continuer à peindre l'exceptionnelle forêt qu'ils avaient sous les yeux. C'est la raison pour laquelle l'UICN a trouvé son siège en France. L'UICN a changé depuis. Elle est devenue une grande organisation internationale qui regroupe 1400 grandes ONG, Gilles Boeuf l'a rappelé tout à l'heure dans son propos introductif, 120 États – qui sont parties, comme dans les conférences des parties (COP) –, et qui est présente dans l'ensemble des pays du monde.

Cette organisation mondiale tient tous les quatre ans un congrès. Il s'est tenu cette année en France à Marseille au début du mois de septembre. Lors de ces congrès, l'UICN publie ce qu'on appelle des motions, des recommandations, qui sont des grandes orientations politiques sur les différents enjeux de la biodiversité. Je ne vais pas les citer, si ce n'est peut-être deux d'entre-elles qui sont en lien avec notre colloque ce matin : d'abord la motion 47, qui a pris des orientations fortes pour traiter de la criminalité organisée, puis établir des normes juridiques aux plans internationaux et nationaux ; et puis la motion 50, pour mettre en place des mesures internationales afin de lutter contre les trafics en ligne, et notamment les trafics issus d'espèces animales et végétales.

On décrit souvent ces réunions internationales en disant : « *Ça ne sert à rien. Les gens se réunissent, discutent et prennent des positions, mais ça ne sert à rien.* » Or, au sein de l'UICN, on a cette chance d'avoir une organisation internationale qui n'existe dans aucune autre organisation internationale, qui est hybride entre les États qui s'engagent et les ONG qui portent sur les terrains des

programmes locaux, mais qui sert aussi de vigie, de défenseur et de vigilant. Cette organisation allie aussi le monde économique. Vous l'avez rappelé, c'est important, car on ne fait pas de transitions majeures si on ne change pas le système économique mondial.

Ce congrès a permis de rappeler les pressions nombreuses qui s'exercent sur la biodiversité : le changement d'utilisation des terres avant tout, la déforestation, l'artificialisation, la surexploitation des espèces, les pollutions, les espèces exotiques envahissantes. Il a également mis dans ces sujets importants la question du dérèglement climatique, qui est un sujet d'actualité. Je vais l'illustrer par un exemple. On publie, au sein de l'UICN, ce qu'on appelle des listes rouges, soit des listes d'espèces en voie de disparition – j'y reviendrai un peu plus longuement tout à l'heure. Lors du congrès, on a mis en évidence la disparition du dragon de Komodo. Vous devez voir à peu près ce à quoi ressemble un dragon de Komodo. C'est la plus grande espèce de lézard au monde, et cette espèce est protégée. Elle vit dans le parc de Komodo, dans un site protégé. Le réchauffement climatique menace sa survie, et cette espèce emblématique en précèdera bien d'autres si nous n'arrêtons pas l'augmentation des températures.

J'aimerais revenir un instant sur la COP de Paris, la COP21, dont on oublie très souvent qu'elle a donné des grandes orientations en matière de climat, grâce notamment aux négociations à l'époque du ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, mais qui pour la première fois aussi intégrait la question de la nature, de la biodiversité et des écosystèmes. Et cela, on le doit particulièrement à la France. C'était la première fois où, finalement, on a fait entrer la biodiversité dans les négociations climatiques.

C'est un lien qui a été réaffirmé au moment du pacte de Glasgow dans la COP qui vient de se terminer, qui est décriée pour sa faiblesse, mais qui a une nouvelle fois avancé un peu plus sur le champ de la biodiversité où l'interconnexion des crises est reconnue, où la nécessité de traiter les deux crises de façon conjointe a été mise en avant. Il y a été rappelé qu'il ne faut pas trouver de mauvaises ou de fausses bonnes solutions, à commencer par la replantation massive, dite de compensation, un peu partout, un peu n'importe comment, sur des écosystèmes protégés, et souvent au détriment des populations et de l'agriculture vivrière. Les débats ont aussi rappelé qu'on ne peut pas miser sur la technologie pour nous sauver de tout, et peut-être, comme prévenait Darwin, « c'est lorsque l'on se croit supérieur qu'on se met en danger ». C'est souvent le cas aujourd'hui lorsqu'on parle de biodiversité. Alors réconcilier pour comprendre, c'est aussi savoir préserver.

Nous avons un indicateur très fort au sein de l'UICN, qui s'appelle depuis les années 1960 « les listes rouges » – vous devez en entendre parler de façon régulière dans la presse – qui dressent un tableau préoccupant, souvent, de l'état de santé de la biodiversité dans tous les écosystèmes, sur tous les territoires, dans toutes les espèces. On ne peut malheureusement pas encore tout catégoriser, mais cela permet à la fois de connaître et de pouvoir aussi mesurer les bénéfices de la conservation.

J'aime bien, quand on parle d'espèces et de monde sauvage, essayer de trouver des bonnes nouvelles, parce que si on se dit que l'espoir est vain, alors on n'agit plus. Parmi les bonnes nouvelles qui montrent qu'il est nécessaire de se battre, je citerai la loutre d'Europe pour qui un certain nombre de campagnes ont été particulièrement efficaces. Elle était dans une situation très précaire il y a quelques années et a désormais recolonisé de vastes parties de son territoire dans les régions françaises, pour prendre un exemple français. Autre action : celle sur la protection des zones humides, qui a amélioré la situation de plusieurs échassiers – je vois le président de la LPO au premier rang – et notamment la spatule blanche. On pourrait aussi citer le bouquetin des Alpes qui avait quasiment disparu en France, et qui, grâce notamment à la création de parcs nationaux alpins, repeuple aujourd'hui plusieurs départements. Et puis enfin, grâce aux programmes de réintroduction, le vautour moine qui niche à nouveau dans les Grands Causses et qui avait disparu en France depuis à peu près un siècle. Ces réussites remarquables, elles ne sont pas le fruit du hasard. Elles sont avant tout le fruit du travail d'expertises, d'identification, et surtout le travail des grandes organisations : des ONG, des associations environnementales, dont la LPO, qui soutiennent et qui travaillent sur le terrain avec des moyens financiers et humains adaptés pour faire en sorte que ces espèces reviennent ou ne disparaissent pas totalement.

Se réconcilier avec la faune sauvage, c'est aussi choisir de préserver les écosystèmes, la planète. Ni la faune sauvage, ni nous d'ailleurs, êtres humains, ne pourront continuer à vivre sur une planète de plus en plus dévastée. On peut chercher son salut dans les missions sur Mars, ou aujourd'hui dans l'aspect émergent des vies parallèles et numériques, mais il faut avant tout préserver le territoire. L'objectif, on y vient aujourd'hui, de 30 % d'aires protégées à horizon 2030, avec 10 % de protection en zone forte, est une demande absolument incontournable. C'est une première étape parce que, demain, c'est toute la planète qu'il faudra protéger pour lui rendre sa fonction maternelle.

Sur préservation des écosystèmes, je vais vous livrer, peut-être en avant-première, un sujet qui va être émergent dans les prochaines années : celui du statut vert des espèces. C'est un nouveau standard mondial qui vient d'être finalisé par l'Union internationale de conservation de la nature, et son objectif est de mesurer les succès de conservation et le potentiel de rétablissement des espèces sauvages. C'est un outil qui complète les listes rouges. Il ne suffit pas d'avoir en gros « le thermomètre », il faut aussi pouvoir « baisser la température ». Il comporte cinq objectifs convergeant dans ce cadre international :

- 1° d'abord fournir un cadre pour mesurer le rétablissement des espèces,
- 2° ensuite reconnaître les réalisations en matière de conservation pour pouvoir aussi les dupliquer,
- 3° mettre en évidence les espèces dont le statut dépend de la poursuite des actions de conservation,
- 4° prévoir l'impact attendu des actions de conservation planifiées,

5° et enfin relever, et c'est absolument essentiel, les niveaux d'ambition pour un rétablissement des espèces à long terme.

En résumé, ce statut vert de demain rendra visible ce travail aujourd'hui invisible de protection des espèces qui est mené par les acteurs de la conservation. C'est un outil essentiel et absolument complémentaire des listes rouges. Bien évidemment, l'Union internationale de conservation de la nature en France, le comité français, le déploiera à partir de 2022, et en fera une application nationale.

Nous n'avons pas d'autre choix aujourd'hui que de nous réconcilier avec la nature. On a assez détruit. On a besoin de préserver pour nous-même, pour les générations futures, et pour la planète sur laquelle on est. Je vais conclure par cette citation qui est celle de Ian Macmillan, un ornithologue américain, qui explique pourquoi il faut préserver : *« Il faut sauver les condors non seulement parce que nous avons besoin des condors, mais parce que nous avons besoin de développer les qualités humaines nécessaires pour les sauver. Car c'est de ces qualités humaines dont nous aurons besoin demain pour nous sauver nous-même. »*

Sabrina Krief¹⁹

Bonjour à toutes, bonjour à tous. Merci beaucoup M. Schweitzer de me laisser l'opportunité de vous parler des grands singes et tout particulièrement des chimpanzés. Je vais, au cours de cette présentation, reparler de nombreux points qui ont déjà été abordés précédemment. Tout d'abord, celui de la table ronde précédente : les chimpanzés sont des espèces emblématiques d'un écosystème menacé, la forêt tropicale, mais également riche d'une extraordinaire biodiversité. Notre souhait est « d'utiliser » cette espèce charismatique pour en protéger des milliers d'autres qui partagent cet habitat, préservant ainsi les liens entre elles et donc leurs fonctionnalités. On fera le lien entre les interventions de ce matin qui portent sur la biodiversité, et celles de cet après-midi qui portent sur l'individu, sur l'animal, et j'aborderai également des aspects plus concrets, puisque je voudrais évoquer notre rôle dans la préservation des écosystèmes et des espèces en tant que consommateurs.

Le chimpanzé est une espèce parmi plus de 500 espèces de primates, un ordre auquel nous appartenons. Cette abondance d'espèces illustre très bien à quel point un écosystème peut abriter une diversité d'espèces, de populations et d'individus qui sont proches phylogénétiquement, puisque quatre-vingt-dix pour cent de ces 500 espèces vivent en forêts tropicales. Leur répartition de part et d'autre de l'Équateur montre qu'elles sont capables de cohabiter, de coexister ; quelquefois une dizaine ou une quinzaine d'espèces vivent en bonne harmonie dans un même espace forestier. Cela veut dire que nous, humains, qui faisons partie de ces primates, devrions pouvoir aussi cohabiter avec nos plus proches parents sans que des compétitions pour l'espace et la nourriture

19 Vétérinaire et primatologue.

se soldent par l'anéantissement des autres espèces au profit d'une seule... la nôtre ! Cependant, les chiffres actuels sont vraiment criants et alarmants puisque parmi ces 500 espèces, plus de la moitié d'entre-elles sont menacées. Quand on parle en termes de population, c'est encore pire : ce sont les trois quarts des populations qui sont menacées. Comme ces primates habitent un écosystème extrêmement riche en biodiversité animale comme végétale, ainsi que l'a souligné Gilles Boeuf, leur disparition est un très mauvais signe pour un écosystème qui est également un écosystème clé en termes de changements climatiques.

Pour revenir sur l'exemple que donnait Maud Lelièvre, le fait que nos enjeux climatiques et nos enjeux de biodiversité sont liés et doivent mobiliser nos forces, ces forêts tropicales incarnent la direction vers laquelle on devrait aller : en les protégeant, on préserve à la fois la très grande biodiversité qui y vit et on modère les changements climatiques. Au travers des forêts et des chimpanzés, on part d'aspects globaux parfois peu évocateurs pour le grand public qui vit loin de ces écosystèmes pour aller vers des choses plus concrètes, plus parlantes, impliquant des actions locales. S'engager dans la préservation d'une espèce-clé, emblématique d'un écosystème vital pour la planète et agir avec et pour les communautés locales par des gestes du quotidien, comme celui de boire du thé, est un moyen d'agir : c'est ce que nous allons proposer maintenant.

Ainsi, si on resserre un peu notre spectre et qu'on utilise cet indicateur qu'est la liste rouge des espèces menacées de l'UICN, parmi ces 500 espèces de primates, on trouve les sept espèces de grands singes, encore plus proches de nous et toutes menacées : deux espèces de gorilles, deux espèces de chimpanzés, trois espèces d'orangs outans, soit en danger, soit en danger critique d'extinction. Elles nous rappellent à quel point nos destins sont liés. Leur disparition imminente souligne l'urgence de lutter contre la déforestation, la principale menace qui pèse sur leur survie, et ainsi contre le changement climatique. Pour proposer des solutions, il faut comprendre les causes, les connaître, et ensuite les partager.

Il est donc désormais clair que la principale cause de disparition des primates est la fragmentation de leurs habitats : des plus petits, qui vont du micro-cèbe de quelques dizaines de grammes, au plus gros, le gorille avec ses plus de 200 kg pour les mâles, tous sont menacés par la disparition des forêts. Elle est principalement due aujourd'hui au développement de l'agriculture intensive : 76 % des espèces de primates sont concernées par cette menace. Par l'exploitation forestière directe bien sûr, mais également par les exploitations minières qui peuvent y être associées. Ces pertes d'habitat, ces ouvertures de brèches dans cette forêt tropicale, sont aussi associées à une autre menace qui se combine et l'aggrave : celle de la chasse. On devrait dire de braconnage, puisque la plupart des espèces sont protégées et le plus souvent la chasse est réglementée et interdite. Mais également l'élevage, puisque pour la production de soja – et ça a déjà été évoqué – ainsi que de thé, de café, de cacao, d'huile de palme ou de canne à sucre, il faut prendre de l'espace sur les forêts tropicales.

Ce sont donc non seulement des espèces, mais aussi des populations qui sont menacées et qui se retrouvent isolées géographiquement, avec des dérives génétiques qui peuvent se produire. D'ici peut-être une trentaine d'années, certaines de ces espèces, dont les chimpanzés, ne seront plus capables de vivre sur notre planète, car le nombre critique minimum d'individus pour pouvoir faire perdurer ces populations sera trop faible. Il restera des chimpanzés dans des fragments de forêts tropicales, mais les populations ne seront plus viables. Nous ne pouvons plus ignorer aujourd'hui le lien entre espèces et individus : avec ces populations qui disparaissent, ce sont aussi des cultures qui disparaissent. Les chimpanzés ne sont pas des individus interchangeables. Chaque groupe social a une culture qui lui est propre et qui est différente du groupe voisin : certaines sont capables d'utiliser des outils en pierre, d'autres des outils en bois. Certaines font la danse de la pluie et d'autres non. Chaque groupe utilise des plantes différentes pour se soigner. Ces comportements ne sont pas universels. Protéger des populations et des individus, c'est protéger non seulement un patrimoine naturel mais également le patrimoine culturel de cette espèce et en termes d'éthique et de droit animal, c'est un point que la science nous apprend aujourd'hui et qu'il faut prendre en compte.

Enfin, ça nous met aussi face à une réalité : cette agriculture intensive qui se développe aux dépens des forêts tropicales et les rapproche toujours plus expose la faune sauvage – non seulement les grands singes, mais aussi les insectes, et donc nos pollinisateurs –, aux maladies zoonotiques mais aussi à la pollution par les pesticides.

Maintenant qu'on a fait le constat de ces disparitions, maintenant qu'on en connaît les causes, il est urgent de diffuser ces connaissances auprès de tous et de proposer des solutions.auprès des citoyens consommateurs là-bas et ici, et des citoyens producteurs et utilisateurs de la forêt, qui vivent à proximité des grands singes, de façon à ce qu'on comprenne pourquoi les lois existent et les avantages qu'il y a à les respecter. Pourquoi protéger une nature qui pour eux est ordinaire et non « extraordinaire » comme elle l'est pour nous (les chimpanzés ou les éléphants ont une place particulière dans notre imaginaire, ce n'est pas toujours le cas pour les populations locales et les populations autochtones qui les côtoient dans des interactions souvent négatives, pour protéger leurs récoltes, et associées à la peur). Développer des méthodes en essayant de réconcilier droit de l'environnement et droit de l'animal, est une des pistes, mais il est aussi sûrement indispensable de ne pas éluder la question économique.

On a mis en évidence, lors d'une motion présentée et votée au congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille en septembre 2021, que mettre en place des solutions, des stratégies, qui s'appuient sur des actions locales avec les peuples autochtones n'est pas anodin. Aujourd'hui, c'est plus d'un milliard de personnes qui dépendent des services écosystémiques de la forêt tropicale. Il faut essayer de mettre en réseau ces acteurs locaux à un niveau généralement plus large, et après au niveau international. Ce sont des actions qui sont en

cours avec l'UICN et l'Unesco. Mais il faut aussi s'appuyer sur le choix d'un nouveau modèle économique, politique, et social.

À travers quelques images, je vais vous illustrer ce qui se passe à quelques milliers de kilomètres d'ici, et vous montrer que, pour certains aspects, des solutions sont à portée de mains. Dans un grand parc national au cœur de l'Ouganda, on peut rencontrer des chimpanzés amputés d'un pied ou d'une main, voire des deux, victimes du braconnage. Sur la route qui traverse ce parc national, qui aujourd'hui est bitumé et fait plus de 20 mètres de large, on peut voir régulièrement des espèces menacées, telles que le colobe guéréza, des chats dorés ou des chimpanzés, écrasés sur cette route. On peut voir à la bordure de ce parc des chimpanzés consommant du maïs, puisque petit à petit la forêt tropicale a laissé place aux plantations de thé, de maïs, ou d'autres cultures vivrières qui attirent également les babouins et les éléphants. Mais également, parmi des chimpanzés, on peut en voir avec des malformations congénitales faciales, pour lesquelles les causes principales évoquées sont l'exposition des fœtus aux intrants chimiques de l'agriculture dans le ventre de leurs mères, lorsqu'elles consomment des plantes cultivées ou qu'elles y sont exposées à la lisière du parc.

Ces chimpanzés avec des malformations ou avec des troubles de la reproduction nous alertent et nous ouvrent les yeux sur nos choix : un modèle économique qui est basé sur une exploitation intensive avec des coupes rases, à seulement 15 mètres de la forêt tropicale, qui nécessitent d'arroser, d'utiliser des intrants chimiques de façon abondante, ou bien celui qu'offre l'agroforesterie, qui mêlent par exemple dans une même parcelle café, tournesol, ricin, bananiers et plantes aromatiques. On a le choix entre des champs de thé à perte de vue, pulvérisés de glyphosate, avec soi-disant des rendements importants, ou un modèle de production bio, durable, avec une biodiversité cultivée, comme c'est le cas à Kahangi Estate, une exploitation à deux kilomètres de la forêt de Kibale, avec une production artisanale de thé bio où des arbres créent de l'ombrage. Ce type de production permet donc aussi de générer des meilleurs revenus pour ces employés travaillant dans la filière thé. Ils auront ainsi moins besoin de chercher des ressources dans la forêt, c'est-à-dire de pratiquer des activités illégales en forêt et de braconner, puisque ces meilleurs revenus leur permettront d'aller acheter du poulet au village.

L'objectif est d'avoir une faune emblématique de ces forêts tropicales qui soit préservée, mais surtout qui soit plus utile, valorisable et souhaitable vivante que morte. Aujourd'hui, pour les Ougandais qui vivent à côté du parc, les chimpanzés représentent des menaces. Ils font partie de la nature ordinaire, voire ils sont nuisibles puisqu'ils viennent manger et détruire leurs cultures. Mettre en place des produits d'agriculture biologique durable, de commerce équitable, qui valorisent la préservation de l'habitat avec un label « *Wildlife friendly* » permet d'informer les consommateurs sur les engagements des producteurs et de générer des meilleurs revenus avec moins d'intermédiaires – puisqu'on parlait d'une question de coût économique tout à l'heure. Un thé produit localement

de façon durable, dont les feuilles séchées vont directement du producteur au consommateur sans passer, comme c'est le cas aujourd'hui, par une société qui transforme les feuilles fraîches, puis les transportent jusqu'aux enchères à Mombasa où, après achats et emballage par des grandes sociétés, arrive enfin dans nos magasins. C'est une des solutions qu'on entrevoit et qu'on essaye de mettre en place en soutenant une initiative d'une cinquantaine de petits producteurs de thé à la lisière du territoire des chimpanzés de Sebitoli que nous étudions.

Améliorer le fonctionnement de ces écosystèmes, les revenus, réduire la pollution agricole, et simultanément, faire en sorte de préserver et de réconcilier la faune avec les humains qui vivent à côté, sont les défis que nous souhaitons relever aujourd'hui. Nos travaux de recherche viseront à évaluer l'efficacité de ce modèle pour la préservation des chimpanzés bien sûr, mais également de la biodiversité forestière.

Antoine Frérot²⁰

Bonjour à toutes et à tous. Je vais donc aborder la responsabilité, le rôle, les actions des entreprises sur le thème qui nous réunit aujourd'hui. Au préalable, je voudrai bien sûr préciser que Veolia travaille avec des villes ou avec des industriels, et donc que ses activités n'ont pas de rapport direct, et même vaguement indirect, avec la faune sauvage. En revanche, toutes les activités de l'entreprise que je dirige, directement ou indirectement, ont souvent à voir avec la protection de la biodiversité. C'est à travers l'exemple de Veolia que je vais essayer d'expliquer les types d'actions que les entreprises peuvent imaginer. Puis, au-delà même des métiers de Veolia, ce que les entreprises pourraient imaginer de faire pour limiter leurs impacts négatifs sur cette biodiversité.

Les principales causes de dégradation de la biodiversité, elles sont bien connues : fragmentation et destruction des habitats naturels, pollution, surexploitation des terres et des mers, changement climatique, etc. Sur beaucoup de ces causes, les entreprises peuvent agir. Au moins sur deux d'entre-elles, et ce sont deux métiers principaux de Veolia : lutter contre les pollutions, corriger cette pollution, et également chercher des solutions alternatives à la surexploitation des ressources naturelles. Ce sont deux métiers que Veolia exerce depuis longtemps et je vais commencer par la lutte contre les pollutions.

Les pollutions, ça a commencé, pour nous, par la pollution de l'eau. Ça s'est poursuivi par l'eau très sale, les déchets toxiques, puis les déchets banals... Et puis de fil en aiguille, l'ensemble des types de pollution, y compris désormais ce nouveau polluant depuis un certain nombre de décennies qu'on appelle les émissions de gaz à effet de serre. Il existe des solutions pour traiter bon nombre de ces pollutions. Ces solutions sont efficaces. Pour prendre un exemple, je vais parler des eaux usées : qu'elles soient rejetées par les ménages, donc par les villes ou les communautés humaines, ou bien par les industriels.

20 PDG de Veolia.

Quand j'étais jeune, à la fin des années 1970, a eu lieu la première enquête du nombre de types de poissons que l'on pouvait trouver dans la Seine en période d'étiage²¹ en plein été. Vous le savez peut-être, en plein été, le syndicat d'assainissement de la région parisienne est souvent le premier affluent de la Seine. Il se trouve qu'à l'époque, en 1978, on avait identifié trois sortes de poissons dans la Seine. Depuis, chaque année, le fameux syndicat d'assainissement de la région parisienne réitère l'étude. À la dernière campagne en 2019, ont été identifiées plus de 30 sortes de poisson et notamment, vous le savez certainement, le fameux saumon est enfin revenu. Comme quoi, on peut agir sur la pollution.

Lorsque le mur de Berlin s'est effondré et que nous avons été appelés à regarder ce que l'on pouvait faire dans ces pays derrière le rideau de fer, on a constaté qu'à Prague et à Budapest ou sur le Danube, la situation était la même que celle qu'on pouvait trouver dans les années 1970 dans la Seine. Et il n'y avait pas beaucoup plus de sortes de poisson d'ailleurs, à l'époque, dans ces rivières. Depuis, progressivement, chaque année, ça s'améliore. Dans la lutte contre les pollutions, des solutions existent, et lorsqu'elles sont mises en œuvre, bien sûr à large échelle, la biodiversité s'améliore. Bien évidemment sur la gestion ou le traitement des déchets toxiques ou l'élimination de ces déchets, c'est encore plus important.

Mais au-delà des pollutions, il y a également le problème de la surexploitation des ressources naturelles. De ce point de vue-là, les métiers de mon entreprise permettent aussi de proposer un certain nombre de solutions par la mise en œuvre, l'invention de ressources alternatives, à travers ce qu'on appelle l'économie circulaire. L'idée est de donner une deuxième vie à ces matières premières déjà utilisées, transformées en déchets, et qui peuvent devenir des ressources. Tout d'abord, cette économie circulaire permet clairement d'économiser des ressources naturelles. C'est le cas des ressources minérales, c'est le cas également de l'eau, puisque l'eau usée est un déchet, et que la première manière de faire face à la rareté de l'eau lorsqu'elle surgit, dans le monde, c'est de la réutiliser plusieurs fois elle aussi. D'ailleurs, en la réutilisant, on est obligé de la collecter et de la traiter, ce qui permet de faire d'une pierre deux coups et d'éviter la pollution tout en la réutilisant. C'est certainement de très loin la meilleure voie pour éviter les problèmes de rareté de l'eau. Ça permet également, à travers cette voie, d'éviter d'en extraire davantage de la nature, et notamment de protéger les zones humides. Ça permet aussi d'imaginer des formes d'agriculture, d'aquaculture propres, dès lors que bientôt il n'y aura plus assez de poissons dans la mer pour nourrir les hommes. L'aquaculture se développe énormément à travers le monde, et la seule manière de le faire de manière durable et soutenable, c'est de réutiliser l'eau des fermes aquacoles en les épurant pour éviter d'en prélever trop dans la nature.

Bien évidemment, d'autres voies d'économie circulaire permettent largement de protéger cette nature, et donc de protéger la biodiversité. Ça protège

21 Période durant laquelle le débit d'un cours d'eau est particulièrement faible.

également en même temps de la pollution. J'ai évoqué l'eau usée : lorsqu'on la réutilise, on est obligé de la dépolluer. Je rappelle que la réutilisation des déchets pour les transformer en ressources limite considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Fabriquer une bouteille d'eau en plastique avec du plastique recyclé, c'est 70 % de moins d'émissions de gaz à effet de serre que lorsqu'on la fabrique par le procédé classique à partir de la pétrochimie. Cette économie d'émission est encore plus importante pour la réalisation de tous les métaux, puisque l'extraction, la transformation, le transport de ces matériaux, la fabrication des produits que nous consommons, consomment énormément, et émettent énormément de gaz à effet de serre. Lorsqu'on réutilise, et qu'on shunte donc des cycles de préparation de ces matières premières, on économise autant d'émissions. Et un recyclage de papier, de verre, de carton, mais aussi de plastique ou de métaux désormais, permettrait de diviser par trois les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie.

Il y a également d'autres types de déchets qui peuvent contribuer davantage encore à la protection de la biodiversité. Je pense notamment aux déchets organiques. On sait maintenant très bien proposer des fertilisants organiques qui viennent se substituer en totalité aux engrais chimiques. L'union européenne est en train de réfléchir à imposer un certain nombre de réglementations pour forcer l'usage de ces fertilisants organiques, mais aujourd'hui peu de déchets organiques sont véritablement utilisés pour fabriquer des engrais biologiques. Beaucoup sont utilisés en valorisation énergétique, ce qui est mieux que rien. Soit en biogaz, soit en chaleur. Mais un recyclage plus noble consisterait à transformer en produit, d'abord en fertilisant organique, et demain très certainement aussi par les process de bioconversion, en protéines, et en protéines animales notamment, afin de nourrir le bétail ou bien les fermes aquacoles, les poissons. Afin de réserver les céréales pour pouvoir nourrir des milliards de personnes sur cette terre dans quelques décennies, avec moins d'eau, moins d'énergie, et moins de sol. Tous ces métiers, ceux qui visent à traiter la pollution, et ceux qui visent à imaginer des ressources alternatives par rapport à l'extraction de matières premières de la nature, contribuent largement à la protection de la biodiversité de manière indirecte, ou parfois même presque de manière directe.

Par ailleurs, notre entreprise, comme toutes les autres, utilise beaucoup d'espace, puisque nos installations industrielles, nos usines de traitement, nos centres d'enfouissement, nos périmètres de protection de nos champs captant pour produire de l'eau potable, utilisent beaucoup d'espace. Et ces espaces, ils peuvent être gérés eux aussi de manière beaucoup plus durable et beaucoup plus écologique pour protéger la biodiversité. Les zones zéro phyto, les aménagements propices à la restauration de la diversité comme les herbes hautes, le nichoir à oiseaux, les hôtels à insectes, peuvent être multipliés sur toutes les installations industrielles. Et on le sait bien, le fait de ne plus faucher et de laisser les herbes hautes permet beaucoup de choses qui étaient interrompues au préalable. Sur toutes leurs implantations spatiales, les entreprises peuvent jouer un rôle. Elles peuvent aussi jouer un rôle en essayant de limiter et de réduire leur empreinte spatiale. La concentration sur de plus petits espaces, le fait éven-

tuellement de le faire en hauteur, permettrait aussi de ménager l'imperméabilisation des sols et l'utilisation de sol, pour là aussi permettre la conservation de la biodiversité. Bref, il existe des voies pour que l'industrie travaille plus proprement et plus durablement.

La clientèle de Veolia aujourd'hui, c'est la moitié de villes et la moitié d'industriels. Les solutions que nous proposons s'adressent autant aux communautés urbaines denses que sont les villes, qu'elles peuvent s'adresser aux industriels. Aujourd'hui, ce qui manque encore, c'est le fait de pousser, ou les villes, ou les industriels, à chercher à travailler plus proprement. Cela fait un peu plus de 30 ans maintenant que je fais ce métier, et c'est vrai que je n'ai jamais vu, en 30 ans, un pollueur décider spontanément de payer pour sa pollution s'il n'y est pas contraint. C'est pour ça qu'on a aussi, dans ce pays, inventé le principe du pollueur-payeur, qui s'est d'ailleurs répandu à l'ensemble de l'Union européenne pour le domaine de l'eau. Le principe pollueur-payeur, c'est la manière radicale d'éliminer la pollution. Dès lors que polluer coûte plus cher que dépolluer ou ne pas polluer, vous pouvez être sûrs que les acteurs s'alignent très rapidement sur l'idée de ne pas polluer, tant pour les anciens polluants dans les eaux, que les nouveaux avec les émissions de carbone. Il me paraît clair que la seule manière d'accélérer et d'aligner le jeu des acteurs, c'est de faire en sorte que polluer leur coûte plus cher que dépolluer. Nous verrons à ce moment-là rapidement les solutions d'abord se multiplier, puis se mettre en œuvre de manière générale. Je vous remercie.

Humberto Delgado Rosa²²

Merci beaucoup pour l'invitation de la fondation, qui me permet d'être ici à la Sorbonne sur ce sujet qui est au centre de mon activité professionnelle, à la Commission européenne. J'avoue qu'une bonne partie de mon temps est dédiée au loup, et j'ai beaucoup aimé écouter le débat à son sujet.

La politique européenne sur la biodiversité a changé radicalement avec le Pacte vert. C'est la stratégie des orientations de la Commission européenne actuelle. Ce n'est pas seulement une stratégie climatique ou environnementale, c'est aussi une stratégie économique, un pari dont l'avantage est d'être plus avancé par l'innovation et le potentiel à adresser la crise écologique. C'est encore une stratégie sociale avec une idée de transition juste, qui emmène tout le monde dans la transition, en ne laissant pas de parties perdantes derrière elle.

Mais quelle est la nouveauté ? La nouveauté, ce n'est pas vraiment le renforcement de la politique climatique. À la Commission européenne, le climat était déjà une priorité avant le Pacte vert. La vraie nouveauté, c'est que le reste de l'environnement est porté au même niveau d'importance que le climat, incluant la biodiversité. D'ailleurs, dans ses orientations politiques, la présidente de la

22 Directeur pour le Capital Naturel à la Direction Générale Environnement de la Commission européenne.

Commission disait déjà que l'Union devrait porter la biodiversité comme elle l'a fait pour le climat avec l'Accord de Paris par exemple.

Dire qu'il y a une crise écologique globale, la science nous le montre depuis longtemps. Nous connaissons le nombre d'espèces qui risquent l'extinction en court terme – environ un million ! –, mais aussi un chiffre qui impacte fortement : 96 % de la biomasse des mammifères terrestres est composée d'humains et de leur bétail. Le reste ne représente que 4 %. Ces résultats montrent que nous sommes vraiment allés très loin dans notre impact sur la nature. Mais pourquoi la politique bouge-t-elle ? C'est vous, c'est nous, c'est l'opinion publique. Et aujourd'hui, il y a une coïncidence entre la situation globale de la crise écologique, et la perception que de nombreux citoyens ont de cette crise globale. Bien sûr, parmi les signaux que la nature nous envoie, beaucoup sont évidents : les extrêmes climatiques, les feux forestiers, les inondations, etc. Au sein de ces signaux, certains sont indirectement liés à la biodiversité, ce qui n'empêche pas de s'en soucier. Si le plastique n'est pas du vivant, il a un impact dans le monde marin que tout le monde déteste voir, comme lorsqu'une baleine s'échoue sur la plage l'estomac rempli de sacs plastiques, ou qu'une tortue se retrouve coincé dans du plastique. Il y a aussi ce signal dû à la perte d'insectes pollinisateurs, qui se fait remarquer en beaucoup d'endroits du monde et en Europe. Sans oublier bien sûr les feux de forêt. Je vous avoue que lorsque j'ai vu ces images de koalas brûlant lors des feux en Australie, je me suis dit : « *Ça va provoquer des émotions, et les émotions font bouger la politique.* » Parce qu'on ne peut pas compter uniquement sur les politiques engagés pour venir défendre la cause s'ils n'ont aucune base d'opinion publique pour soutenir ces avancées. Je crois également aujourd'hui qu'à travers la jeunesse qui assure ce mouvement pour le climat, on remarque, dans leurs attentes, l'arrivée de nouveaux sujets de préoccupation comme la nature, le style de vie, l'alimentation, etc. Il y a quelque chose qui a changé et qui a permis que l'on en arrive au Pacte vert.

Pour en revenir à la biodiversité, je crois sincèrement que la stratégie européenne à l'horizon 2030 est la plus ambitieuse que le monde ait jamais vu. Cette stratégie, en plus de vingt pages qui valent la peine d'être lues, va très loin pour essayer de dresser la liste de toutes les causes directes de perte de biodiversité. Cette liste, par ordre d'importance, va des changements d'usage de la terre et de la mer, à l'exploitation excessive, le changement climatique lui-même, la pollution, toutes sortes d'espèces exotiques envahissantes... Toutes ces causes arrivent dans un contexte où nous devons trouver un nouvel accord global pour la biodiversité. Ce n'est pas seulement de la COP 26 du climat que nous devons espérer des changements. C'est aussi de la COP 15 sur la conservation de la biodiversité, qui se tiendra en Chine en 2022, que devra aboutir un abordage différent. Cette fois-ci, ce dont nous aurons besoin, c'est davantage de mesures, quantifiables et vérifiables, pour la biodiversité. Et la science nous aide aujourd'hui à l'évaluer et la quantifier davantage.

L'Europe a souhaité mener le monde vers une stratégie européenne qui inclut de nombreux objectifs quantifiables pour la nature. Cette stratégie com-

prend des volets principaux²³ : pour commencer, avec le mot-clé « protection », l'objectif est d'arriver à la protection et la gestion efficace de 30 % de terres et de mers de l'Union européenne. Un tiers de ces 30 % devra comprendre des protections strictes des écosystèmes, où la nature a besoin de s'autogérer, comme par exemple la protection des forêts primaires ou anciennes qui restent en Europe, avec des corridors écologiques qui puissent aider la faune sauvage. Vient ensuite l'amélioration de l'état de conservation d'au moins 30 % des espèces et des habitats protégés, qui incluent le loup. D'ailleurs, ayant écouté Jean-Marc, je peux avouer que la coexistence est bien la seule option compatible avec le cadre légal de l'Union européenne pour le loup et pour les autres grands prédateurs.

Un autre mot clé est la « restauration de la nature ». D'ailleurs, en ce moment, mes collègues et moi sommes très occupés à faire aboutir cette loi de restauration de la nature, qu'on devrait pouvoir présenter au commencement de l'année prochaine. Elle aura des objectifs légalement contraignants pour que les États membres puissent respecter cette obligation de restauration des écosystèmes dégradés en y incluant ceux qui sont les plus importants pour la mitigation et adaptation au changement climatique. D'autres volets de restauration couverts dans la stratégie concernent : la réduction de moitié de l'usage des pesticides jusqu'à 2030 ; l'obtention d'au moins 25 % des superficies agricoles de l'Union européenne converties en agriculture biologique d'ici 2030, au moins 10 % d'éléments de paysages importants pour la diversité en zones agricoles, etc.

En somme, vous trouverez dans la stratégie européenne des mesures pour toutes les pressions majeures. Pour la pêche, on travaille sur un plan d'action pour aider à la conservation des ressources. Il y a aussi des mesures pour éviter la capture accidentelle d'animaux marins protégés, comme les cétacés. Une « stratégie forêt » vient de sortir en juillet et fait davantage pour le climat, la biodiversité et la bio économie de la forêt. Cette semaine, on viendra annoncer la « stratégie sol », accompagnée d'une future législation pour la santé des sols qui manque encore à l'appel. Seront également présentes, des mesures pour les fleuves libres de barrières, pour la nature urbaine, pour les entreprises, la finance durable, la recherche, la coopération internationale. Bref, je crois que c'est une stratégie très complète qui mérite d'être lue.

Mes mots finaux serviront à expliquer pourquoi l'Union européenne fait tout cela. C'est parce que ça nous correspond. On a un intérêt dans ce pari à aller dans cette direction de durabilité. C'est important pour la faune, pour la nature, bien sûr, mais c'est surtout important pour nous, les humains. Nous avons besoin des services fournis par les écosystèmes que nous ne saurons jamais remplacer. J'ajouterai un mot aussi pour la France. Je crois honnêtement que la France est probablement l'État membre où le mot biodiversité, même avant le Pacte vert, compte le plus politiquement. C'est un mot qui est traité avec une attention que personnellement je trouve plus importante que dans d'autres États membres.

23 https://ec.europa.eu/environment/strategy/biodiversity-strategy-2030_fr (accédé le 21 septembre 2022).

Vous avez une ambitieuse loi restauration de la nature par exemple. La France aura une position très importante avec la présidence française du Conseil européen, en même temps que sera négocié ce nouvel accord global pour la biodiversité. C'est pourquoi nos attentes sur le rôle de la France, et de vous tous en tant que citoyens, seront très grandes. Merci.

Louis Schweitzer

Merci. Avant de donner la parole aux personnes de la salle, je voudrais poser une question à chacun des intervenants avec une réponse en moins de 30 secondes. Êtes-vous optimistes, et pensez-vous que nous arriverons à arrêter la 6^e extinction de masse ?

Humberto Delgado Rosa

Disons que je suis né optimiste. Mais maintenant que je deviens plus vieux, peut-être un peu moins. De toute façon, on n'a pas d'autres alternatives. Je dis souvent à mes amis environnementalistes : « Ne craignez rien, vous allez gagner ! » Parce qu'on n'a pas d'autre planète. Mais bien sûr, quand on gagne une bataille, on regarde combien il y a de morts de notre côté. C'est là que mon optimisme n'est pas serein. On a déjà beaucoup dégradé la nature depuis que je suis né en 1960. J'ai appris dans le film de David Attenborough *A life on our planet*, que la moitié de la nature qu'il y avait dans le monde en 1960 avait disparu. Et ça réduit mon optimisme.

Antoine Frérot

Moi, je suis optimiste dans le fait que les activités humaines, et notamment les activités économiques, peuvent toutes se faire de manière propres et durables. Chaque fois qu'un problème se pose, si on y pense vraiment, on trouve une solution. La question, c'est d'imposer que les activités soient propres. Et là, c'est le rôle du politique. La technique et l'économie sauront les mettre en œuvre correctement et rendre les deux compatibles.

Maud Lelièvre

Moi, je suis optimiste parce que j'ai vu, pour la préparation du congrès de l'UICN, mais aussi à la COP à Glasgow, une jeunesse extrêmement compétente, extrêmement volontaire, extrêmement mobilisée, et je pense que c'est une clé de la solution. Je vais me permettre de lancer un appel parce qu'on a créé au sein de l'UICN une commission qui réunit aujourd'hui climat et biodiversité, pour laquelle on va chercher de jeunes experts dans le monde entier. Si vous avez envie de participer, de sauver concrètement la biodiversité, rejoignez-nous. Il n'y a pas de critère si ce n'est l'envie.

Sabrina Krief

Moi, je dirais qu'il y a plus de journées où je suis optimiste que découragée, mais il y a quand même un certain nombre de journées qui sont dures. Ce qui

me rend optimiste, c'est de voir les gens en action sur le terrain. Effectivement, il y a un bel élan, je trouve, qui est né et qui essaime dans tous les coins de la planète. Donc oui, je dirais que je suis statistiquement optimiste.

Question 1

Bonjour. Merci d'être là et de nous apprendre tout ça. Je voudrais juste savoir, avec toutes les bonnes volontés, tout ce que l'on a envie de faire, on est quand même actuellement 8 milliards et on sera 9 milliards en 2030, est ce que tout ça peut vraiment tenir la route jusqu'au bout ?

Louis Schweitzer

Merci. C'est le problème de l'augmentation de la population du monde. Heureusement, le rythme d'augmentation décroît. Qui se sent de taille à traiter ce sujet ?

Sabrina Krief

Juste une très brève réponse. L'aspect consommation est clé, c'est-à-dire que si on est plus nombreux mais qu'on consomme mieux, qu'on recycle nos déchets, les différentes interventions vous ont donné déjà des pistes de réflexion.

Antoine Frérot

On n'empêchera pas l'augmentation de la population humaine. Et on n'empêchera pas les humains de manger. Donc il faudra bien trouver des solutions. Il existe, et on peut encore largement les améliorer, des solutions pour nourrir ces milliards de personnes avec moins d'eau, moins d'énergie, et moins de sol. Ces solutions existent aujourd'hui, elles sont maîtrisées. Il suffit de les généraliser.

Louis Schweitzer

Donc pas de fatalisme ?

Humberto Delgado Rosa

Oui mais j'ajouterai une chose. Bien sûr qu'on ne peut pas s'attendre à ce qu'une stratégie de biodiversité puisse contrôler la démographie... Mais il faut le faire. Parce que sans contrôle, ça sera la faim, les guerres, les pandémies. Mais nous savons comment le faire, et une des façons semble relativement simple : c'est la promotion des femmes. Quand les femmes ont des salaires, une autonomie, une vie qu'elles peuvent décider elles-mêmes, elles contrôlent davantage que les hommes la population humaine. L'autre solution, plus difficile pour la transition, serait une bonne politique migratoire, mais ça provoque des sentiments forts aussi.

Louis Schweitzer

Au fond, ce que je comprends, c'est qu'il suffit de le vouloir, et qu'on le peut, et qu'il n'y a pas de fatalité liée à l'augmentation de la population humaine jusqu'à 10 milliards, dès lors que ces 10 milliards sont intelligents. D'autres questions ?

Question 2

Bonjour. Je ne suis experte en rien, mais je lis la presse, et je voudrais savoir pourquoi la France enfreint toujours certaines directives européennes au nom de traditions idiotes et ridicules ?

Maud Lelièvre

Je me pose la même question. Je ne comprends pas aujourd'hui, alors qu'on a un mouvement d'opinion, ça a été rappelé en introduction avec un certain nombre de chiffres issus d'un sondage, qu'on a dans l'urbain comme dans le rural, une sensibilité de plus en plus forte, qu'on continue à maintenir certaines formes de chasse, qu'on continue à ne pas accepter la coexistence et le maintien des grands prédateurs sur le sol. Je ne comprends pas. À un moment donné, il faudra savoir si on veut continuer à avoir des contentieux européens ? À se dire que la France fait partie des pays qui détériorent définitivement les espèces ? Et si c'est ça, essayer de savoir si c'est dans cela qu'on a envie de dépenser de l'argent public. Je pense que la réponse est non, et j'espère fortement qu'à l'aune d'un certain nombre de débats, dans les élections présidentielles notamment, on pourra se dire qu'il faut trouver des moyens de dialogue et de coexistence, comme on l'a trouvé dans le social par exemple, pour faire cohabiter des points de vue différents.

Humberto Delgado Rosa

Ce n'est pas à moi d'expliquer pourquoi la France fait cela. Je peux vous dire que la tradition n'est pas un argument valable pour décider de respecter ou non des règles. La directive Oiseaux est compatible avec la chasse si elle est sélective et durable, et quelques chasses dites traditionnelles, soit à la glu, soit avec les filets, ne sont pas sélectives, et ne sont donc pas conformes au droit européen.

Question 3

Je suis étudiante en master de sciences de l'environnement et je voulais savoir comment les mesures de conservation prennent en compte le changement climatique. On sait que les zones climatiques vont bouger, on sait que les tropiques vont chauffer, et les mesures de conservation actuelles semblent assez statiques dans un monde qui se précipite vers un changement dur et rapide. Je me demandais donc s'il y a une prise en compte du dynamisme climatique dans les mesures actuelles de conservation et de restauration ?

Maud Lelièvre

J'ai esquissé quelques pistes, mais aujourd'hui, les indicateurs sont des indicateurs variables et adaptables pour justement prendre en considération la double crise du climat et de la biodiversité. Puis effectivement, on est passé de solutions tournées majoritairement vers le climat vers des solutions qui intègrent l'ensemble des données, y compris des données sociales. On ne peut pas avoir demain une planète qui est dépeuplée sur la moitié de son territoire avec des gens qui sont obligés de migrer parce qu'ils ne peuvent plus vivre, ni en raison des conditions climatiques, ni des conditions d'existence alimentaires. Aujourd'hui, on a des politiques évolutives et des indicateurs qui évoluent. C'est aussi pour ça qu'il faut renforcer l'expertise, donner plus de moyens aux centres de recherche, développer plus de politique de terrain.

Louis Schweitzer

Merci. On pourrait parler de ce sujet encore pendant très longtemps mais je sais que la réponse qui vous a été donnée était celle qu'on pouvait donner en quelques secondes. Nous continuerons à agir. Je dois dire que ce que j'entends, et des experts de cette table ronde, et de la jeunesse, me rend plutôt optimiste aussi. Merci à chacun d'entre vous.

Le rôle des associations et de l'opinion dans la protection de la faune

Grand témoin : Allain Bougrain-Dubourg²⁴

J'ai une bonne nouvelle pour vous. Bien qu'il ait l'air de s'endormir un peu, après nous avoir tant écouté peut-être, Descartes, qui est là, ne considérera plus l'animal comme une machine, après avoir entendu tout ce qu'on a dit ce matin. En tout cas je l'imagine, donc ça n'aura pas été inutile – merci Louis pour ce colloque admirable. Plus sérieusement, je voudrais remercier la Fondation d'avoir choisi cet oiseau [le chardonneret] comme symbole de la réflexion de ce jour. Le chardonneret a perdu 30 % de sa population en moins de 15 ans. C'est aujourd'hui l'un des oiseaux, sur le bassin méditerranéen, qui est le plus agressé, pour une raison simple – on parlait de culture tout à l'heure –, il a le malheur de bien chanter. Pour organiser des concours d'oiseaux, on le capture, encore aujourd'hui en France, à la glu, sur le pourtour méditerranéen, singulièrement en Algérie, où les paris qui sont faits sur les chants de chardonnerets peuvent conduire à des engagements de 10 000 €. Vous voyez donc l'importance de capturer un oiseau qui peut se vendre, s'il fait un bon chanteur, jusqu'à 1 000 €.

D'une façon plus générale, Louis Schweitzer m'a demandé de revisiter un peu, probablement est-ce dû à mon grand âge, la manière dont les associations de protection de la nature et animale, ont conjugué leurs efforts face à la société, et comment cette dernière a-t-elle évolué ?

La première remarque est que, dans ce colloque vraiment remarquable, il y a deux approches différentes. Il y a le déclin du vivant, dont on a beaucoup parlé ce matin, et il y a la maltraitance de l'animal, dont il convient également de parler, même pour l'animal sauvage. On a acté que l'un des manques essentiels était de ne pas reconnaître la sensibilité de l'animal sauvage alors qu'on l'a reconnue pour l'animal domestique. Oui, c'est vrai. D'une façon plus générale également, on a parlé du déclin en évoquant la sixième extinction avec Gilles Boeuf. En fait, de façon contemporaine, on en est à la deuxième très grave alerte. Rappelez-vous les années 1970 où l'on est au lendemain des Trente Glorieuses. On se félicite alors du remembrement, des pesticides, qui vont permettre une production supérieure, de l'élevage en batterie qui va donner davantage de viandes.

Et qu'est-ce que l'on découvre ? Le premier déclin. Dans les années 1970, il restait moins de 10 couples de cigognes blanches en France. Il n'y avait plus de vautours fauves dans les Cévennes. Le castor disparaissait. Aujourd'hui, il y a plus de 3 000 cigognes blanches dans notre pays. J'en parlais avec Michel Terrasse qui a participé à la réintroduction des vautours dans les Cévennes, et il

²⁴ Journaliste et président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

me disait qu'il y avait plus de 500 couples, plus le gypaète barbu, les vautours moines, etc. On a gagné le pari de la réhabilitation des espèces emblématiques.

Et pourquoi ? Parce qu'il y a eu des élus courageux. La loi de 1976 a porté sur la création du ministère de l'Environnement, qu'on appelait assez joliment à l'époque « le ministère de la qualité de la vie » – je crois que c'est un mot qu'il ne faudrait pas perdre de vue parce qu'il nous ramène à l'intérêt de l'homme de se préoccuper du reste du vivant.

Ce matin encore, on a évoqué les grands principes qui nous conduisent à nous inquiéter sur la disparition du vivant : l'agriculture intensive avec son cortège chimique, l'artificialisation, les espèces invasives, le dérèglement climatique. Au-delà de cette prise de conscience essentielle, j'ai la conviction qu'il faut désormais revenir au plus près de la bête et de la plante. Il faut renouer, comme on l'a fait dans les années 1970, avec la volonté de protéger espèce après espèce, ne rien lâcher, être en proximité.

Les grands principes ne suffisent pas. Oui, ils sont essentiels, ils sont prioritaires. Mais je vais vous donner un exemple, celui de la pie-grièche à poitrine rose, qui la connaît dans cette salle ? Je vois qu'il y en a qui lèvent le doigt, c'est vrai que j'oubliais qu'on a des experts. Elle a arrêté de nidifier en France. On considère que l'espèce n'est plus française. Elle n'est pas loin, en Espagne, mais elle n'est plus là, chez nous. On avait encore la possibilité de se battre au plus près de cette espèce, mais on ne l'a pas fait.

Autre chose. J'ai évoqué la particularité d'appréhender la nature à travers le déclin des espèces et la protection des animaux. Toute ma vie, j'ai tenté de conjuguer ces deux singularités. Sur la banquise, à l'époque des bébés phoques avec Brigitte Bardot, et puis par ailleurs, lorsque j'étais auprès de la LPO. Il y avait deux cultures, un peu différentes, qui ont renoué par bonheur aujourd'hui. D'un côté, il y avait les amis des animaux, ceux qui protégeaient les bébés phoques. De l'autre, les amis de la nature, qui s'intéressaient aux espèces en déclin, aux 10 000 variétés d'oiseaux. On a raté un rendez-vous formidable de conjuguer c'est deux sensibilités. Aujourd'hui, par bonheur, elles se rejoignent.

Je note, du reste, que l'Union européenne, dans son dernier jugement²⁵, a intégré pour la glu la maltraitance animale pour la faune sauvage. C'est une première ! L'Europe nous tire vers le haut. Je vous propose d'applaudir Monsieur [Delgado], représentant la Commission. Alors évidemment, l'Europe a des lacunes. Elle ne sait pas pourquoi la France se comporte mal. Sûrement en raison des lobbyings. C'est tout simplement ça, et c'est inacceptable.

Dans mon propos sur l'engagement de la vie associative, je dois dire qu'au cours de ces dernières années, on a constaté une professionnalisation dans le monde associatif, en intégrant des scientifiques et des juristes dans les équipes. On a des gens de qualité, et on sait de quoi on parle. Après avoir tapé à toutes les portes, après avoir tenté d'expliquer et de raconter, après avoir sollicité pour

25 Décision de la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire C-900/19.

le respect de l'élémentaire, on a été obligé de se tourner vers l'Europe. Et voyez-vous Monsieur, c'est grâce à vous, aujourd'hui, qu'on élève le débat en France. Je le regrette : on est le pays des droits de l'homme, mais on n'est pas celui des droits de la nature, ni de l'animal. Je le regrette. On pourrait l'être, on a les moyens de l'être. Il suffit de se pencher sur le comportement des autres pays, notamment sur le traitement des animaux d'élevage – je sors un peu du cadre – pour voir tous les efforts qui sont faits, de façon admirable, dans le reste de l'Europe. Je me dis qu'on pourrait, tout simplement, s'aligner sur ce qui se fait de bien, sans mettre l'économie française à genou.

Je le regrette, après avoir tapé à toutes les portes, après avoir été au Conseil d'État, on va jusqu'à la Cour de justice de l'Union européenne, pour rappeler le droit. On est en attente, ça a été évoqué à l'instant, en ce qui concerne les chasses traditionnelles. Quelle honte de remettre les chasses traditionnelles sur le tapis lorsque l'on sait la maltraitance des oiseaux en question, et puis la manière dont ces pratiques impactent la faune sauvage. Quelle honte ! Et on est obligé d'aller devant les tribunaux.

J'ai été au Conseil d'État plusieurs fois. J'avais en face de moi le représentant des chasseurs, c'est normal, mais j'avais aussi le représentant du ministère de la Transition écologique. Je le dis avec déchirement, tant j'aime les gens du ministère, dont je me réjouis qu'ils existent, mais ce Monsieur faisait du zèle pour qu'on tue davantage, au nom du ministère de la Vie. C'est inacceptable, et c'est ce à quoi on assiste, parce qu'il arrive un moment où les élus, je suis désolé de le dire, n'ont pas le courage de dire : « ça suffit, on va se comporter éthiquement ». Pourtant, c'est le moins qu'ils puissent faire.

Que vous dire encore ? Je m'emporte un peu. On a parlé de l'avenir. Oui, l'avenir est dans la jeunesse, incontestablement. J'ai un peu honte, de ne pas être encore végétarien ou végan, mais je discute vraiment beaucoup avec cette communauté, et je la trouve remarquable, parce qu'elle ne fait pas un prosélytisme déplacé, elle se donne quasiment en valeur d'exemple. On ne m'engueule pas parce qu'il m'arrive encore de manger de la viande, et ça, je trouve ça très bien.

Je pense que les élus ne voient pas la société bouger. On parlait d'optimisme ou non, et bien qui sont ces gens qui, aujourd'hui, veulent avoir un rapport différent avec l'animal ? Ce sont des jeunes, entre 18 et 35 ans. Vous vous rendez compte que quand vous prenez le TGV, vous voyez désormais un menu végan. Ce n'est pas pour faire plaisir à quelques passagers. C'est parce qu'il y a un mouvement social formidable. Et les végans ne sont pas les enfants de la SPA. Ce sont des jeunes, qui se sont interrogés dans leur rapport au vivant. Il faut que l'exécutif entende ce mouvement. Et peut-être qu'on évitera d'avoir des conflits plus graves.

Je pourrais vous parler longtemps encore. En tout cas je remercie vraiment sincèrement la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences. Plus jeune, j'avais porté la Déclaration des droits de l'animal, on avait travaillé dessus ensemble,

je trouve donc cela extrêmement émouvant de voir que, malgré tout, il y a une progression formidable, admirable qui se vérifie aujourd'hui.

On va laisser dormir Descartes, mais en revanche je vais vous parler d'Einstein, qui disait : « *Le monde n'est pas tant dangereux à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent, et qui laissent faire.* » Sauf qu'aujourd'hui, on regarde, mais on n'a pas l'intention de laisser faire. Je vous remercie. Monsieur, au nom de la Commission européenne, à qui je rends une nouvelle fois hommage, ne baissez pas les bras. Quand vous dites aujourd'hui « *on ne va plus avoir d'objectifs pour stopper le déclin, parce qu'on sait que ça ne marche pas* », non, il faut les maintenir. J'étais à Nagoya²⁶, et j'ai pleuré de voir qu'on n'était pas au rendez-vous de nos engagements. J'étais à Hyderabad²⁷, j'ai fait le même constat. Pour autant, si jamais on ne prend pas comme objectif de stopper le déclin de la biodiversité, on n'y arrivera pas. Voilà ce que j'avais à ajouter.

26 COP 10 des Nations unies sur la biodiversité, octobre 2010.

27 COP 11 des Nations unies sur la biodiversité, octobre 2012.

Message de la ministre de la Transition écologique et solidaire (vidéo)

Transcription de l'enregistrement du 15 novembre 2021

Barbara Pompili

Bonjour à toutes et à tous. Je ne peux malheureusement pas participer avec vous aujourd'hui à ce colloque organisé par la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences, mais je tenais à vous adresser ce message pour vous exprimer mon regret de ne pouvoir être à vos côtés, et également tout mon soutien aux actions de la fondation.

La préservation de l'animal, son bien-être, sont pour moi des enjeux de première importance dans la lutte pour le vivant et la biodiversité. L'un des premiers chantiers sur lequel j'ai eu à me pencher, à mon arrivée dans ce ministère, est celui de la faune sauvage captive, et c'est un sujet qui m'a occupé, depuis, sans discontinuer. Aujourd'hui, se tient d'ailleurs à l'Assemblée nationale le vote solennel de la proposition de loi sur la maltraitance animale. Je crois pouvoir le dire, cette proposition de loi n'existerait pas sans le travail de réflexion et de conviction des militants de la cause animale, des parlementaires investis, comme Loïc Dombreval notamment, mais aussi les membres de la LFDA. Sans votre mobilisation, sans votre travail de sensibilisation, sans vos propositions, le changement sociétal profond que le vote de cette loi va démontrer n'aurait pas été possible. Parce qu'il faut le mesurer : c'est bien un changement de perception du vivant que ces dispositions concrétisent, un changement si fort qu'il a permis d'emporter des mesures ambitieuses. Nous pouvons être fiers de ce premier aboutissement. C'est une première étape de franchie, mais une étape primordiale et historique.

Aujourd'hui, c'est donc un autre pan de notre rapport à l'animal que vous abordez. Notre lien avec les animaux sauvages en liberté, disons-le tout de suite, c'est un enjeu qui est au cœur de nos politiques publiques, en faveur de la biodiversité. Parce qu'adopter une stratégie en faveur des aires protégées, c'est préserver les animaux sauvages ; avoir un grand établissement public comme l'Office français de la biodiversité, c'est préserver les animaux sauvages ; adopter une stratégie de lutte contre la déforestation importée, inscrire le délit d'éco-cide dans la loi, lutter contre l'artificialisation des sols, c'est préserver les animaux sauvages.

Mais le programme de votre colloque le montre bien, il existe une différence entre préserver les espèces et préserver l'animal en tant qu'individu. Évidemment, il y a une convergence entre ces deux objectifs, mais il faut, je crois, le dire sans détour : notre droit et nos politiques publiques en faveur de la biodiversité ne traitent pas réellement de l'animal en tant qu'individu. Ce que vous appelez de vos vœux, par l'organisation de votre colloque aujourd'hui, c'est que nous interrogeons notre rapport à l'animal, notre manière de concevoir le vivant, notre société en somme.

En lisant le programme du colloque, je suis certaine que le débat va être passionnant, animé probablement aussi. Je suis d'autant plus déçue de ne pouvoir participer à cette journée, croyez-le bien, parce que je pense que sur des sujets aussi profonds, le chemin n'apparaît qu'à travers la discussion, l'échange des points de vue, même divergents, et la confrontation de nos visions du monde et de notre avenir. Mais je fais confiance à la fondation, aux intervenants et aux participants pour mener des échanges passionnants et constructifs. C'est en tout cas ce que je vous souhaite à tous et à toutes, ce que je souhaite également à la biodiversité, et aux animaux sauvages en particulier, puisque l'expérience prouve que les débats organisés par la LFDA permettent toujours de faire progresser les politiques publiques. Merci de votre attention.

L'engagement pour préserver les animaux sauvages en liberté (vidéo)

Transcription de l'entretien du 29 octobre 2021²⁸

Louis Schweitzer

Bonjour Nicolas Hulot. Merci de participer depuis Saint-Malo au colloque qu'organise la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences sur : « *préserver et protéger les animaux sauvages en liberté* ». J'ai envie, parce que vous avez été un homme politique, vous êtes un expert de la nature, et aussi un militant engagé, que vous me disiez un peu votre vision de ce que sont ces animaux, de leur place dans l'univers, de la place qui doit leur être reconnue.

Nicolas Hulot²⁹

On est à un tournant qui est un cap de la civilisation. Il y a une conscience qui émerge, et notamment sur notre relation au monde du vivant avec le monde végétal, comme avec le monde animal. Cette récente COP sur la biodiversité nous montre qu'il y a un véritable déclin du monde vivant, mais ça n'est pas irréversible. Ce qui est irréversible, c'est quand une espèce disparaît. L'humanité peut demain se ressaisir, c'est un problème de conscience, et après c'est un problème de moyens. Que faire ? mais substantiellement : comment faire ? Dans nos démocraties, c'est la question la plus délicate, parce qu'il faut le consentement, et pour avoir le consentement, il faut en comprendre la pertinence, l'utilité, les nécessités, ou tout simplement la valeur.

Il en est à mon avis du sort du sauvage ou des espèces animales, ou de la condition animale, comme de l'ensemble du vivant. C'est un sujet tellement essentiel, tellement crucial, qu'il faut, au préalable, avoir une espèce d'union sacrée des élites, et notamment des élites politiques, si l'on veut emmener la société des citoyennes et des citoyens dans une grande mutation, si l'on veut se mettre des règles communes – parce qu'on n'échappera pas à des règles communes. Ce qui se joue actuellement, au-delà, simplement, de la condition animale, du destin des animaux, c'est l'avenir du vivant, et l'avenir de l'espèce humaine, qui, comme elle est probablement l'une des dernières arrivées sur cette planète, est celle qui a le moins de défenses immunitaires, donc une des espèces les plus précaires et les plus vulnérables.

Louis Schweitzer

Comment doit-on agir ?

28 À retrouver sur Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=YOWPHlh5k>

29 Ancien ministre de la Transition écologique et solidaire, président de La Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme.

Nicolas Hulot

Tout ce qui vit mérite attention et protection. Je pense qu'il faut donner un statut au sauvage. Le monde sauvage, c'est ce qui nous a précédé, c'est ce qui était là avant nous. Ça nous met en responsabilité. Nous devons nous extraire de cette vision anthropocentrique, en oubliant que nous sommes un intrus. Il y a de la place, bienvenue aux humains sur Terre, bien entendu ! Mais on peut faire un partage. Il y a des endroits où on doit laisser la nature s'épanouir, d'autres où l'on peut cohabiter avec elle. Et puis, il y a nombre de prélèvements dans la nature, on pourrait les lister, dans beaucoup de pratiques indues qui ne participent en rien à l'épanouissement humain. Il faut faire changer en profondeur un modèle de prédation. Notre modèle économique est basé, qu'on le veuille ou non, sur l'exploitation de la nature, des écosystèmes. C'est bien là l'origine des changements climatiques, de l'érosion de la biodiversité, de la raréfaction des ressources.

Alors individuellement, qu'est-ce qu'on peut faire ? Nous sommes des consommateurs. Je prends un exemple classique, que tout le monde connaît : quand on évite d'acheter des produits qui contiennent de l'huile de palme, par exemple, mine de rien, ça peut profiter aux orangs-outans en Indonésie, pour prendre un exemple parmi d'autres, parce qu'ils en ont été les principales victimes. On peut être des consommateurs responsables, consciencieux, et qui essayons d'être, si tant est qu'on nous guide avec des labels évidemment légitimes et certifiés, beaucoup plus responsables. Après, dans son comportement au quotidien, quand on se balade en forêt, quand on pratique un certain nombre d'activités, quand on utilise un certain nombre de produits, quand on achète des aliments qui ont été fabriqués en utilisant des pesticides et des insecticides, dont on sait l'impact sur la biodiversité (puisque les pesticides sont un des principaux vecteurs de la destruction de la biodiversité), on a quand même le choix dans notre consommation. Ça, c'est évidemment la responsabilité individuelle, c'est-à-dire se doter d'une conscience quotidienne, et se dire « est-ce que je participe à la dégradation de la biodiversité dans mes gestes d'achat, dans mes déplacements, etc. ou pas ? »

Mais ça ne suffit pas, évidemment. Il faut que la volonté individuelle rencontre l'organisation collective, c'est-à-dire celle que peuvent mettre en place les politiques. Or, en démocratie, il faut que les choses se croisent bien entendu, et c'est pour cela aussi que, je pense, pour la transition écologique, dont fait partie la condition animale, nous devons avoir une démocratie élaboratrice, participative, plus vigoureuse, pour associer les citoyens à la complexité de la décision.

Il va falloir qu'on ait de plus en plus d'aires protégées. Mais pour en avoir, il faut s'en donner les moyens. Quand j'étais ministre, je donnais souvent cette anecdote d'un parc marin en Martinique. Nous avions un employé à plein temps qui n'avait même pas de bateau... Il va falloir que nous ayons des espaces de protection. Ça ne veut pas dire des espaces où il n'y aura plus aucune activité,

mais couverts par un certain nombre de règles, où la nature, les espèces, vont pouvoir se protéger et se développer.

Il y a un moment ou un autre, il faut une méthode, avec des points de passage, et y mettre les moyens juridiques, les moyens économiques, les moyens financiers. Les choses ne se feront pas simplement parce que l'on prend un objectif qui va s'auto-réaliser. Il y a un moment ou un autre, il faut se donner les moyens, et notamment les moyens réglementaires et législatifs. Comme Victor Hugo, je pense que ce que la France inspire, l'Europe également le copie, et inspire le reste du monde. Sur le plan du droit, nous ne serions pas les premiers, parce que les pays scandinaves, à mon avis, sont en avance sur ce sujet-là, notamment la condition animale.

Nous pourrions prendre un certain nombre d'initiatives sur les outils de gouvernance. Moi, ça ne me choquerait pas qu'on ait – on peut y réfléchir – un secrétariat d'État à la condition animale. D'autres proposent un défenseur. Ça peut être un haut-commissaire. Mais ce n'est pas un sujet qu'on peut traiter au gré des élections. C'est un sujet que l'on doit traiter, accompagner et évaluer en permanence. Mais c'est surtout un sujet qui demande une espèce de maturité politique. C'est un sujet pour lequel on devrait tous se retrouver. C'est notre dignité qui se joue, c'est notre grandeur, et quelque part, c'est aussi notre avenir. Et franchement, je pense que le temps est venu, parce qu'il y a une conscience. Et d'ailleurs, je pense qu'on devrait faire émerger de manière très objective, la conscience française, sur la condition animale – je l'avais souhaité quand j'étais au gouvernement. Et je pense qu'on serait surpris, comme disent les Suisses, en bien.

Louis Schweitzer

Que dire de nos relations commerciales ?

Nicolas Hulot

Nous avons, par exemple, pour ne parler que du Brésil, des relations commerciales avec les autres pays. Vu nos importations de soja, en France, qui se font au détriment de la forêt amazonienne et de la biodiversité, on n'est pas en mesure, parce qu'on participe quelque part à cette destruction, de donner des leçons. Commençons déjà, nous, par regarder ce que l'on peut faire dans nos relations commerciales pour être dans le cercle vertueux, plutôt que dans le cercle destructif. Je ne suis pas du tout pour fermer nos frontières. Bien entendu, personne n'en a l'idée. On doit utiliser nos relations commerciales comme des leviers vertueux. Mais il faut que l'on s'impose nous-mêmes nos règles. C'est-à-dire que, si par exemple l'Europe réduit ses pesticides – c'est pour ça que je me suis battu –, il faut avoir ce qu'on appelle des mesures miroir aux portes de l'Europe. Parce qu'aujourd'hui, on est dans cette absurdité où on demande à nos agriculteurs, à nos éleveurs, de se priver d'un certain nombre d'intrants – et c'est une mutation difficile pour eux –, alors que par un certain nombre d'accords de libre-échange, on importe des produits ou des biens qui ne sont pas soumis

aux mêmes critères. Le commerce peut être un levier vertueux. Parce que l'idée est : si vous voulez commercer avec la première puissance économique mondiale – on l'oublie, mais personne ne peut se priver de l'Europe –, vous le faites à nos conditions. Et ça aussi, ça peut être excessivement efficace, parce que vous verrez qu'en quelques temps, après nous être imposés nos propres normes, on pourra les imposer aux autres pays.

Louis Schweitzer

Je voudrais parler maintenant d'un autre sujet, que nous traitons aussi dans notre colloque, qui est la prise en compte des animaux sauvages en tant qu'individus. La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences souhaite que l'interdiction de pratiquer des actes de cruauté sur les animaux soit étendue aux animaux sauvages vivant en liberté. Qu'on prenne en compte leur sensibilité, et leur capacité de ressentir de la douleur. Que pensez-vous de cela ?

Nicolas Hulot

Comment justifier qu'il y ait deux poids, deux mesures ? Est-ce que ça signifierait que, au prétexte que nous ayons une proximité physique avec certaines espèces, elles ont plus de droits que d'autres, ou qu'elles souffriraient plus que d'autres ? Ce sont les mêmes êtres. Certains ont été domestiqués, mais ce sont les mêmes animaux, avec les mêmes souffrances, les mêmes consciences. Rien ne justifie que l'on donne aux animaux domestiques des droits ou une attention dont on priverait les animaux sauvages. Un chien n'est que l'évolution d'un loup. J'accorde la même attention, la même estime, la même admiration, la même sensibilité, la même ingéniosité, la même performance, le même statut, que ce soit à mon berger australien, qui est de l'autre côté de la porte, ou que ça soit au dauphin, auquel je vais rendre visite régulièrement ici. Lui est en liberté, mais j'ai la même attention, et il n'y a pas plus de raisons de s'indigner de la souffrance qu'on pourrait occasionner à mon chien, que celle qu'on peut occasionner aux dauphins.

Votre initiative est de combler un malentendu qui n'a aucune raison d'être. Ou alors, encore une fois, c'est une vision anthropocentrique : nous avons tissé des liens affectifs avec certains, et donc ils ont droit à ce privilège, et les autres n'y ont pas droit, au prétexte que nous les connaissons moins bien, ou qu'ils sont plus éloignés de nos yeux et de nos esprits. C'est ce à quoi il faut remédier. L'éloignement physique, géographique et sensoriel ne doit pas justifier un écart d'attention, ni de responsabilité. Mais qu'est ce qui peut justifier que quand vous balanciez, pardon de l'image horrible, un chien par la fenêtre, vous allez à juste titre, je l'espère, être condamné, en revanche, quand vous balancez un renard, vivant, dans un ravin, vous ne risquez rien ? Rien, intellectuellement, ne peut le justifier. En quoi le chien aurait un statut supérieur au renard ou au loup ?

Ça pose la question fondamentale que l'humain ne s'est pas posée jusqu'ici, et qui va devenir un sujet du XXI^e siècle, et qu'il va falloir encore une fois étreindre, du statut du sauvage. Il faut donner un statut au sauvage. On est dans

un moment où l'homme se cherche. Il s'est perdu dans son milieu. Nous faisons partie du règne animal et on doit encore une fois acter nos responsabilités, et ça se joue maintenant. C'est cet enjeu magnifique du XXI^e siècle. Ce qui doit nous distinguer des autres espèces, c'est notre faculté de détermination, notre volonté. Mais encore une fois, avec des moyens, une méthode, et surtout une unité à protéger l'ensemble du vivant.

Louis Schweitzer

Et il n'est pas trop tard ?

Nicolas Hulot

Non, il n'est pas trop tard. Preuve en est, c'est que même si l'érosion de la biodiversité a démarré, il y a une conscience. Sa traduction en actes est certes longue, parce que comme vous l'avez dit, il y a les urgences, les souffrances immédiates, palpables, mais il y a une réflexion qui est en marche, ce qui est déjà nouveau. Mais là, c'est ce siècle qui va trancher ou pas cette problématique.

Faune sauvage, de l'espèce à l'individu : un besoin de cohérence juridique

Muriel Falaise³⁰

Bonjour à tous. Je suis ravie d'être parmi vous aujourd'hui. Je tiens d'abord à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de ce colloque. Je sais que c'est beaucoup d'énergie. Merci de nous donner la possibilité de nous entretenir, tous ensemble, pendant une durée relativement longue. Ce n'est pas le cas de tous les colloques. Il est bien de pouvoir passer ensemble une journée pour nous pencher sur la place que nous laissons, aujourd'hui, à cet animal sauvage.

En ce qui me concerne, j'ai été sollicitée pour aborder devant vous les atteintes qui sont faites à l'animal sauvage libre et explorer les différentes réponses que le droit apporte à ces situations. Je ne vais pas vous cacher que sur ce point, malheureusement, les choses ne sont pas au beau fixe puisque les textes actuels sont très parcellaires. On condamne uniquement les atteintes qui sont faites aux espèces protégées. L'animal sauvage n'est pas considéré en sa qualité d'être vivant sensible. Cette absence de protection juridique nous interpelle. Je souhaiterais revenir sur trois raisons, qui, à mon sens, devraient justifier une évolution de cette situation juridique.

Tout d'abord, je vais rappeler quelques éléments abordés ce matin, comme certaines personnes n'étaient pas présentes. La première raison, c'est que la science nous apporte constamment des preuves de l'existence d'une individualité de l'animal sauvage libre. En effet, on a entendu ce matin qu'un certain nombre d'études permettent de démontrer que ces animaux sauvages sont intelligents, sensibles, qu'ils ont des émotions, de la joie, de la souffrance... Surtout, ce qui est important, c'est que chacun est un individu et présente un certain nombre de caractéristiques qui lui sont propres. Chacun a bien une personnalité distincte : certains sont curieux, joueurs, craintifs... quand d'autres, à l'inverse, vont aimer la compagnie. On ne peut ignorer que nous sommes en présence d'une communauté composée d'individus, et à partir du moment où nous disposons de ces données, de ces éléments probants scientifiques, on se demande comment le droit ne prend pas en compte tous ces retours de terrain, très largement documentés depuis de nombreuses années. D'ailleurs, les différents scientifiques qui sont intervenus ce matin n'ont eu de cesse de le répéter. C'est vraiment le premier élément qui me semble important à prendre en compte pour faire ouvrir les yeux, notamment au législateur, sur la nécessité de transformer le statut de l'animal sauvage.

La deuxième raison est qu'on ne peut évidemment pas rester insensible aux images auxquelles nous sommes confrontés, qui sont d'une extrême violence,

30 Juriste et maître de conférences en droit privé à l'université Lyon 3, membre du bureau de la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences.

lorsqu'il y a des atteintes qui sont portées aux animaux sauvages. D'ailleurs, pour ceux qui regardent certaines de ces images, on a vraiment du mal à s'en défaire par la suite. Je ne sais pas si vous avez eu, comme moi, la très mauvaise idée de visionner la vidéo qui a été diffusée sur les réseaux sociaux il y a quelques mois, où l'on voit un groupe d'individus porter atteinte à un blaireau, en lui assénant un certain nombre de coups de pied, une fois qu'il est à terre, en l'écrasant, et en finissant par des coups de bâton. Ça paraît extrêmement étonnant que ces actes de cruauté ne fassent pas l'objet d'une sanction. Ils pourraient faire l'objet d'une sanction, mais encore faut-il que les juges se donnent les moyens d'œuvrer en faveur de la protection de l'animal. Je m'explique.

Dans cette affaire à l'égard du blaireau, dans laquelle la LFDA a porté plainte, les juges vont avoir la possibilité de considérer que cet animal était captif au moment où les coups lui ont été portés. Dès lors, il tombe sous le coup de l'incrimination prévue par l'article 521-1 du code pénal. J'espère que les juges vont avoir le courage ou oser la même fermeté qu'il y a quelques années, lorsque nous avons eu, enfin, la première sanction à une peine de prison ferme pour un chaton qui avait été maltraité. L'auteur des maltraitances s'en était largement vanté en diffusant la vidéo sur les réseaux sociaux. Ce petit chaton, à l'époque, était individualisé, puisqu'il s'appelait, je crois, Oscar. Pour le blaireau, il n'y a pas de prénom, mais pour autant, on ne peut pas considérer qu'il ne s'agisse pas d'un individu qui mérite une protection.

Le blaireau, le pauvre, est également soumis à d'autres actes : que peut-on penser de la vénerie ? Cette action par laquelle le blaireau va être extirpé de terre, avec des pinces métalliques, jeté en pâture aux chiens, même si, je vous le rappelle, il y a un arrêté de 2019 qui interdit d'exposer l'animal aux chiens avant que celui-ci ne soit mort. C'est vrai que c'est très étonnant que, dans notre pays, on maintient certaines pratiques d'un autre temps. On a parlé ce matin de la chasse à la glu. On nous a rappelé d'ailleurs que la France avait été condamnée par la Cour de justice de l'Union européenne. Je trouve d'autant plus étonnant que l'on continue à autoriser ces actes de cruauté alors même qu'on nous enseigne, de plus en plus, ce qu'on appelle la théorie du lien. Cette théorie met en avant un lien direct entre les violences domestiques et la maltraitance animale. Je pense que c'est un élément qui doit conduire, là encore, à une évolution de notre droit.

Et enfin, la troisième raison que je souhaiterais évoquer pour montrer cette nécessité d'évoluer dans notre législation, c'est que actuellement, rien ne peut justifier, qu'au cours de sa vie, un individu, un animal, puisse passer d'une catégorie juridique à une autre et donc changer de statut. Cela va avoir pour conséquence que, selon les moments de sa vie, l'animal ne bénéficiera pas de la même protection. Je m'explique. Un certain nombre d'animaux, au cours de leur vie, changent de catégorie. Chaque année, vous avez des animaux qui sont élevés pour ensuite faire l'objet d'un lâcher à l'ouverture de la saison de chasse. Ce n'est pas du tout un exemple anecdotique. On estime qu'il y a un peu plus de 20 millions d'animaux qui sont dans cette situation. Lorsqu'ils sont élevés, ces

animaux sont sous la protection du droit, puisqu'ils relèvent de l'article 521-1 du code pénal, dont on reparlera dans un petit moment, et à partir du moment où ils sont lâchés, ils rentrent à nouveau dans la catégorie de l'animal sauvage, et ne bénéficient plus de cette protection.

Ce matin, M. Schweitzer vous parlait également des lapins. C'est vrai qu'un lapin peut être un animal domestique, un animal de compagnie, ou un animal sauvage. C'est vrai pour le rat également, ou pour la mygale, nouvel animal de compagnie, les fameux NAC. Pourquoi bénéficient-ils, alors même qu'ils vivent avec une certaine proximité avec nous, d'une protection et, dès lors qu'ils sont un peu plus éloignés de nous, dans leur milieu naturel, ne bénéficient-ils plus de cette protection ? J'aimerais prendre un dernier exemple avec vous : le chat. S'il provient d'un élevage, il va être qualifié d'animal de rente lorsqu'il est dans l'élevage où il est destiné à procurer un avantage économique à son éleveur. À partir du moment où vous l'adoptez, il devient un animal de compagnie. Imaginons maintenant que ce chat s'échappe et reparte à la vie sauvage. On pourrait considérer qu'il redevient un animal vivant à l'état sauvage et, dès lors, ne bénéficierait plus d'une protection. Je crois qu'à travers tous ces exemples, vous l'avez bien compris, on se retrouve face à une incohérence juridique.

J'aimerais revenir avec vous aux fondamentaux du droit pour comprendre pourquoi nous sommes dans cette situation. Dans notre système juridique, nous avons le droit civil, qui constitue le droit commun, et ce droit civil a vocation à encadrer l'ensemble des situations. Les animaux sauvages relèvent donc du code civil. D'ailleurs, on les trouve dans deux catégories, que sont ce que l'on appelle « les choses sans maître » et « les choses communes ». Ce sont les articles 713 et 714 qui sont applicables à ces catégories, même si je ne vais pas m'appesantir sur la numérotation qui n'a pas grand intérêt. « Les choses sans maître », on les trouve également sous une autre dénomination appelée *res nullius*, qui renvoie à la catégorie des animaux qui vont pouvoir être appropriés à l'occasion d'un acte de chasse par exemple. Les choses communes, que l'on appelle aussi *res communis*, sont des choses qui n'appartiennent à personne et qui, à la différence des précédentes, ne sont, en principe, pas appropriables. C'est le cas des espèces protégées. Enfin, la réforme de 2015 a permis, à mon sens, de créer un statut civil général de l'animal. Le fameux article 515-14, je vous le rappelle, dispose que : « les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité ». La question qui se pose donc est de savoir quel est le champ d'application de cet article.

Une partie de la doctrine considère que cet article, puisqu'il est inscrit dans le code civil – donc le droit commun –, est effectivement applicable à l'ensemble des animaux, étant entendu qu'il n'est pas précisé dans le texte les différentes catégories d'animaux concernés. À priori, donc, il n'y a pas lieu de faire une distinction entre les animaux captifs ou non, entre les animaux domestiques ou sauvages. Par ailleurs, on peut également souligner, dans cet article, qu'il n'y a aucune référence à la dimension d'appropriation de l'animal, contrairement à l'article qui faisait déjà état de la sensibilité de l'animal, le fameux article L214-1

du code rural, qui reconnaît la sensibilité de l'animal qui « *doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce* ».

Mais pour autant, la solution, elle, ne réside pas simplement dans cette interprétation de l'article 515-14, parce que ce n'est pas suffisant pour assurer la protection de l'animal sauvage. Ce qui va manquer, ce sont les sanctions pénales. L'article 521-1 du code pénal, qui réprime les actes de cruauté, concerne uniquement, à l'heure actuelle, les actes qui sont commis à l'encontre des animaux domestiques, apprivoisés, ou tenus en captivité. On aura beau faire tous les raisonnements juridiques que l'on souhaite, on ne pourra pas appliquer, en l'état actuel du droit, cet article 521-1 du code pénal à l'animal sauvage libre.

On peut se tourner vers d'autres dispositions, par exemple celles du code de l'environnement, qui contient évidemment un certain nombre de dispositions applicables aux animaux sauvages. Mais il permet principalement de sanctionner les atteintes qui sont portées aux espèces protégées et à la protection de leur habitat. On n'a donc pas de dispositions qui protègent l'animal sauvage libre en sa qualité d'être vivant sensible. La conclusion est que, certes, à force de raisonnements, nous pouvons convoquer le droit civil pour reconnaître la sensibilité de l'animal sauvage, mais le droit pénal qui, lui, a quand même vocation à protéger, est défaillant. La seule voie possible pour sanctionner des sévices graves revient donc, pour les juges, à considérer que l'animal qui a fait l'objet d'actes de cruauté était captif au moment où il a subi cette agression.

Aujourd'hui, il nous faut bien nous interroger sur la suite, et comment sortir de cette situation, que je qualifie, à juste titre il me semble, d'incohérente : elle nous amène à différencier les animaux qui sont à protéger, c'est-à-dire ceux qui sont sous la garde de l'homme, et les autres. En fait, si l'on pousse le raisonnement jusqu'à son terme, on pourrait même imaginer que ce qui conduit à considérer qu'un animal est sensible, c'est son appropriation par l'homme. Et là, je rejoins ce qui nous a été dit à l'instant par Nicolas Hulot, ça me semble parfaitement absurde. Ce n'est pas l'appropriation qui confère la sensibilité à l'animal. Évidemment, les scientifiques pourront en attester.

Quelle est la solution qui s'offre à nous ? Lorsque la situation semble figée, comme c'est le cas en ce moment pour l'animal sauvage, je pense qu'il est bon de regarder ce qui se pratique ailleurs. Nicolas Hulot, dans son intervention, nous disait : « Je pense que la France peut donner l'exemple. » Moi, je pense aussi que l'on peut aller chercher des exemples ailleurs qu'en France. Il va être intéressant de se tourner vers l'extérieur pour vérifier si cet état du droit constitue une spécificité française, ou si l'animal sauvage se trouve réduit au même rang d'invisible dans d'autres pays. On n'a pas le temps d'opérer la comparaison à l'échelle internationale, je vais donc me contenter d'une comparaison à l'échelle du continent européen, où l'on constate que l'animal est protégé par un ensemble de dispositions. Elles sont, selon les pays, soit de nature constitutionnelle, soit de nature législative. Il existe plusieurs pays qui ont intégré dans leurs constitutions un principe général de protection des animaux, comme l'Al-

Allemagne, l'Autriche, le Luxembourg et la Suisse. Plusieurs autres États de l'Union européenne possèdent une législation en matière de protection des animaux qui s'applique non pas aux seuls animaux domestiques captifs ou apprivoisés, mais à l'ensemble des animaux, donc également aux animaux sauvages vivant à l'état de liberté. On trouve ce type de législation dans l'État de Chypre, en Irlande, en Finlande, et également au Luxembourg qui a une législation que je trouve particulièrement intéressante, et sur laquelle on pourrait s'appuyer. En 2018, ce pays s'est doté d'une nouvelle législation, qui a pour objectif « *d'assurer* » – les termes sont importants – « *la dignité, la protection de la vie, la sécurité, et le bien-être des animaux* ». Et ce qui nous intéresse principalement, c'est que cette loi s'applique à tous les animaux vertébrés, ainsi qu'aux céphalopodes.

En conclusion, le législateur français pourrait, utilement il me semble, s'inspirer de ces exemples pour protéger les animaux sauvages, quel que soit l'état de conservation des espèces. Finalement, ça n'est pas nécessairement ça qu'il faut prendre en compte, si l'on veut protéger l'individu. On ne peut pas continuer à appréhender l'animal sauvage uniquement sous le prisme de l'espèce, comme c'est le cas en droit de l'environnement. Il faut donc nécessairement se détacher du droit de l'environnement, pour créer une autre forme de protection. Des dispositions pourraient être intégrées dans un droit, qui pourrait être le droit de l'animal, ou le droit animalier, et qui contiendrait l'ensemble des dispositions applicables aux animaux.

Plusieurs voies sont possibles. La première, qui va à l'encontre de ce que je viens de vous dire précédemment, serait d'insérer un nouvel article dans le code de l'environnement, et qui pourrait disposer que : « *les animaux sauvages dotés de sensibilité, vivant à l'état de liberté, ne peuvent pas intentionnellement être blessés, tués, et capturés* ».

L'autre voie possible serait d'opérer une modification du code pénal en le complétant à l'article 521-1, dont je vous ai parlé, pour ajouter tout simplement à la liste des animaux qui sont indiqués dans cet article les animaux sauvages vivant à l'état de liberté : « *le fait publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de nature sexuelle, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, ou sauvage, est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende* » Cette deuxième possibilité est d'autant plus intéressante que, dans la loi qui est en passe d'être votée, il y a une aggravation également du quantum des peines qui est prévue. Dans l'article actuel, les actes de cruauté sont passibles d'une amende à hauteur de 30 000 euros et de 2 ans d'emprisonnement. Les peines devraient être aggravées, pour basculer sur 45 000 euros d'amendes et 3 ans d'emprisonnement.

J'ai conscience de la difficulté de franchir ce pas. Certains s'interrogent sur les conséquences pour l'homme d'une telle reconnaissance de la sensibilité de l'animal sauvage, de l'interdiction d'effectuer des actes de cruauté à l'encontre de ces individus. Mais je crois qu'on peut quand même affirmer, sans aucune réserve, que cette avancée ne produirait aucun effet négatif pour l'homme. On a pu constater que la reconnaissance de la sensibilité par l'article 515-14 du code

civil, qui concerne, à priori, les animaux domestiques et assimilés, n'a pas eu pour conséquence des interdictions par rapport à l'utilisation de l'animal. De même, je vous rappelle que nous n'avons strictement rien perdu lorsque l'Union européenne a interdit, et ça date de 1991, l'utilisation des pièges à mâchoires, qui n'étaient pas conformes aux normes internationales de piégeage sans cruauté. Donc, le législateur doit venir préciser, sans ambiguïté, que l'animal sauvage est un être vivant sensible qui doit être protégé. Nous ne perdrons rien en protégeant cet individu. Par contre, je pense que notre société en sortirait grandie, et cela permettrait de repenser plus globalement notre rapport au vivant. Je vous remercie pour votre attention.

Table ronde :

Sanctionner la maltraitance et la cruauté contre les animaux sauvages en liberté

Laurence Parisot

Merci infiniment, Muriel, pour cet exposé lumineux sur les incohérences du droit, et pour cette proposition tout à fait importante de la LFDA. Cette proposition est présentée le jour même où l'Assemblée nationale adopte un texte qui constitue un vrai progrès pour la condition animale en France. Ainsi, je voudrais tout particulièrement remercier Loïc Dombrevail pour sa contribution, mais aussi les autres rapporteurs de ce texte, et notamment Dimitri Houbron, qui est présent également, et Laetitia Romeiro Dias, qui a aussi contribué. Merci à vous. On est toujours impatient quand on est engagé, militant ou sensible, comme je pense vous l'êtes tous. On se dit toujours que ça pourrait être mieux, mais si on prend un peu de recul, on réalise qu'il y a là déjà quelque chose de tout à fait significatif qui vient d'être accompli.

Pour prolonger cette question juridique, qui est fondamentale, on parle de science depuis ce matin, on parle de modèle économique, évidemment, pour faire évoluer les choses, mais le droit peut encadrer, et son évolution peut apporter des progrès décisifs. Pour approfondir cette question juridique, nous avons autour de la table pour ce débat Loïc Obled. Loïc, vous êtes le directeur-général de l'Office français de la biodiversité (OFB), et vous êtes le garant du bon comportement de chacun. Vous nous expliquerez par la suite exactement ce que vous faites, dans quelles conditions vous le faites et aussi quelles sont les limites à ce que vous pouvez faire. Puis, nous avons Marie-Bénédicte Desvallon, qui est avocate, et qui anime au Barreau de Paris – et ça me semble tout à fait important – la commission ouverte « Droit et animaux », spécialisée sur la question du droit animal, ce qui est une nouveauté. Ça fait déjà quelques années que ça existe, mais c'est tout à fait intéressant et rassurant de voir que les avocats s'organisent pour mieux réfléchir à cette question. À ma droite, une praticienne combattante au sein d'une association pour laquelle j'ai beaucoup d'affection : Manon Delattre, vous êtes juriste pour l'Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS). C'est donc à ce titre que vous avez connu beaucoup de cas et que vous avez acquis une expérience à nous faire partager. Ce que je vous propose, c'est que vous disiez en quelques minutes vos sentiments, vos réflexions, vos observations, mais surtout vos expériences sur le droit et l'animal, et particulièrement l'animal en liberté.

On peut commencer par vous, Maître, pour que vous nous disiez, en tant qu'avocate spécialiste de la protection animale, ce que vous avez pu observer et ce que vous pouvez espérer aussi pour l'avenir.

Marie-Bénédicte Desvallon³¹

Merci tout d'abord pour votre invitation. Si le Dictionnaire Larousse définit le caractère sauvage d'un animal comme « une espèce animale non domestique vivant en liberté dans la nature », il n'existe pas de définition juridique de l'animal sauvage. On parlera d'animal non domestique, qui d'ailleurs n'est pas distingué dans sa définition selon qu'il est libre ou captif. Sont considérées comme espèces animales non domestiques celles qui n'ont pas subi la modification par sélection de la part de l'homme. Les animaux domestiques sont, comme vous le savez, régis par le Code rural, alors que les animaux sauvages relèvent du Code de l'environnement. Au sein des animaux sauvages, on distingue les espèces protégées, les espèces chassables ou alors qui relèvent de la pêche, les animaux susceptibles de provoquer des dommages, autrefois dits animaux « nuisibles ». Effectivement, on ne parle pas d'individus, mais on parle d'espèces. L'animal sauvage est, comme il a été évoqué par Mme Falaise, un *res nullius* – je ne reviendrai pas sur cette définition. La législation française ne prévoit pas de sanction pour maltraitance d'un animal non domestique à l'état de liberté. La question centrale est bien sûr la question de la sensibilité de l'animal. Que signifie cette notion ? Qu'est-ce qu'elle comporte ? Dans quel sens doit-on l'appréhender ? Au niveau européen, le traité de Lisbonne est venu consacrer le caractère sensible de l'animal à l'article 13 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Qu'est-ce qu'il nous dit ? Il nous dit que « *lorsqu'ils formulent et mettent en œuvre la politique de l'Union dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des transports, du marché intérieur, de la recherche, du développement technologique et de l'espace, l'Union et les États membres tiennent pleinement compte des exigences du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles* », avec les exceptions habituelles qui sont les traditions culturelles et les rites religieux. Vous noterez que l'environnement n'est pas visé par le texte. Ce qui a amené la doctrine à considérer que les animaux sauvages ne sont pas reconnus comme des êtres sensibles.

En droit français, cela a été évoqué, l'article L214-1 du Code rural, adopté en 1976, et l'article 515-14 du Code civil, adopté en 2015, reconnaissent la sensibilité des animaux. Pour une partie de la doctrine, cet article s'inscrit et se limite toujours aux animaux domestiques. Pourquoi ? Parce que l'article est placé sous le livre II intitulé « Des biens et des différentes modifications de la propriété ». Ces deux textes majeurs en droit français sur la reconnaissance de la sensibilité de l'animal ont en commun la référence au caractère approprié de l'animal. Et comme vous l'avez dit Mme Falaise, il semblerait que la considération de la, ou plutôt des sensibilités des animaux non domestiques, ne résulterait pas de leur nature biologique, mais serait inhérente à leur appropriation par l'homme. C'est donc le rattachement à la propriété de l'homme qui conférerait un caractère sensible. Ainsi, la domestication par l'homme rendrait les animaux sauvages

31 Avocate au Barreau de Paris, elle a créé la commission ouverte sur le droit de l'animal du Barreau de Paris en juin 2018.

doux comme des agneaux, tandis qu'un gibier d'élevage deviendrait une bête féroce une fois libéré de la main de l'homme.

Sur la considération scientifique, je ne m'engagerai pas sur ce terrain si ce n'est en évoquant deux dates : en 2019, M. Chapoutier, à l'occasion du dernier colloque de la LFDA, expliquait qu'« *il y a certains animaux qui ne sont pas sensibles du tout sur le plan nerveux, en l'occurrence les éponges. En l'état actuel d'avancement des sciences* » - il ajoutait : « *sont dotés de combinaisons nerveuses les vertébrés, les mollusques céphalopodes, peut-être des crustacés décapodes, et peut-être aussi les abeilles* ». En 2021, ces derniers jours, vous aurez peut-être relevé l'annonce d'une découverte relayée par certains médias. Une récente étude du laboratoire allemand Heidelberg apporte une avancée majeure sur la reconnaissance des origines d'*homo sapiens* : le cerveau humain viendrait en droite ligne d'une éponge. Je laisserai donc les scientifiques tirer les conclusions qui s'imposent.

Revenons sur la portée juridique de la reconnaissance du caractère sensible de l'animal. À cette notion de sensibilité est rattachée celle de la capacité à ressentir la souffrance, une certaine conscience de la douleur, et d'autres éléments cognitifs qui ont été développés ce matin. Pour autant, et si la jurisprudence tend à sanctionner aujourd'hui plus sévèrement les actes de maltraitance, il faut savoir que l'animal domestique n'est pas reconnu comme une victime non plus. L'animal n'est pas protégé en tant qu'individu. C'est finalement la sensibilité de l'humain, propriétaire de l'animal, qui est indemnisée dans le cadre des sanctions selon les peines et les condamnations prononcées. Il en est différemment pour les animaux sauvages. Il convient toutefois de noter qu'il y a, certes de manière non expresse mais plutôt indirecte, une certaine reconnaissance d'une sensibilité, notamment dans le cadre de l'expérimentation animale. Ainsi, dans le code de l'environnement, certaines expériences sur des animaux d'espèces non domestiques non tenus en captivité sont soumises à une autorisation lorsqu'elles sont susceptibles de causer une douleur, une souffrance, une angoisse, ou des dommages durables. De même en matière de chasse : c'est le ministre chargé de la chasse qui fixe les conditions d'utilisation des pièges, notamment ceux qui sont de nature à provoquer des traumatismes. On voit bien dans cela que c'est dans le prisme de la sensibilité humaine finalement, et non pas celle de l'animal, que la notion de sensibilité est appréhendée.

Sur le plan des évolutions européennes, qui sont véritablement le guide précurseur de l'évolution du droit de l'animal en France, apparaissent des sanctions qui sont prononcées à l'encontre de l'État français, notamment sur certaines pratiques de chasse. Il vous a déjà été mentionné la question des pièges à mâchoires, probablement également la question de l'affaire des produits dérivés du phoque. L'un des moyens juridiques pour justifier l'interdiction de leur importation portait sur les considérations d'ordre moral, y compris les préoccupations portant sur le bien-être des animaux. Le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) lui-même a prévu des exceptions sur la liberté de commerce, sur les restrictions nécessaires à la protection de la moralité

publique, et distingue la protection de la santé, de celle de la vie des animaux. Toujours dans cette affaire des produits dérivés du phoque, il a été avancé que ces animaux sont des animaux sauvages sensibles qui peuvent ressentir de la douleur, de la détresse, de la peur, et d'autres formes de souffrance.

Une avancée récente qui me semble importante à souligner aujourd'hui est celle qui résulte de l'affaire des questions préjudicielles portées par les associations LPO et One Voice sur la question de la chasse à la glu. Dans cette affaire, l'avocate générale soulignait au point 36 de ses conclusions : « *Il convient de prendre en considération l'article 13 du TFUE [Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne].* » Or, cet article, comme évoqué précédemment, ne concerne pas normalement les animaux sauvages, puisque l'environnement n'est pas cité. En invoquant l'article 13 dans le cas précis de la chasse à la glu, on peut considérer qu'il y a une extension et une reconnaissance du caractère sensible des animaux sauvages que sont les oiseaux. C'est donc pour moi une véritable avancée qui je l'espère sera transférée dans d'autres jurisprudences.

Au niveau des évolutions jurisprudentielles, il y a donc eu celle de la chasse à la glu qui a conduit le Conseil d'État à annuler les arrêtés sur la chasse à la glu, à la suite des motivations apportées par la Cour de justice de l'Union européenne. Concernant les animaux susceptibles de provoquer des dommages, en 2020, le tribunal administratif d'Orléans, face à des arrêtés relatifs au déterrage de blaireaux – qui ne sont d'ailleurs pas protégés, mais je laisserai Mme Delattre développer ce sujet –, un des arguments avancés portait sur de véritables atteintes à l'ordre public. En effet, la vénerie porterait atteinte à la dignité humaine dès lors que les chasseurs se livrent à des actes de cruauté sur des animaux doués de sensibilité.

La troisième catégorie d'animaux sauvages est celle des espèces protégées. Dans le prisme du droit de l'environnement, la seule faute d'imprudence suffit à caractériser l'élément moral du délit d'atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques protégées.

Sur le plan politique, il y a déjà eu plusieurs tentatives pour modifier l'article 521-1 du code pénal afin d'inclure la cruauté envers les animaux sauvages. Ces tentatives faisaient suite à diverses affaires de cruauté médiatisées. Il y a eu le cas de huit hérissons dépecés. Les auteurs de l'infraction avaient alors eu un simple rappel à la loi, alors que le hérisson est une espèce menacée d'extinction et protégée. En 2021, il y a eu le cas de ce loup pourchassé en voiture de façon plus que rapprochée avec une volonté de l'écraser, ou encore dernièrement ce loup pendu devant une mairie.

On peut citer plusieurs propositions de politiques visant à faire reconnaître le caractère sensible de l'animal sauvage et à étendre l'application des sanctions aux actes de cruauté perpétrés sur des animaux sauvages. En 2014, une proposition de loi accordant un statut juridique particulier à l'animal a été portée par les députées Mmes Geneviève Gaillard et Laurence Abeille. En 2016, un projet de loi sur la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages comportait des amendements en ce sens. En 2017, une question portée par

la députée Mme Cazebone à l'Assemblée nationale demandait la reconnaissance de ce caractère sensible des animaux sauvages. Le ministre d'État avait répondu : « *pour ce qui est des animaux sauvages libres dans leur milieu naturel, leur protection en tant que représentants d'espèces, dont la préservation est nécessaire pour la sauvegarde de la biodiversité, est assurée sur le fondement de certains articles du code de l'environnement* ». En 2021, enfin, l'amendement 113 du député Éric Diard à la proposition de loi visant à lutter contre la maltraitance animale visait précisément à apporter les modifications à l'article 521-1 du code pénal proposées par la LFDA. Parmi les nombreuses objections à sa proposition, celle du ministre de l'Agriculture énonçait : « *En visant tous les animaux, l'amendement rend passible de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait d'écraser une fourmi, d'attaquer une souris, ou de tuer un frelon. Je crains que même parmi les plus grands défenseurs de la cause animale, certains aient déjà écrasé une fourmi ou tuer un frelon. L'amendement crée à mon avis des effets de bord qui iront bien au-delà de l'objectif recherché. Je demande donc le retrait, quitte à le retravailler.* » Je ne retiendrai que cette dernière partie de cette réponse. Alors oui, retravaillons ce sujet !

Le ministre de l'Agriculture rappelle régulièrement la distinction qu'il importe de faire sur le bien-être animal et la maltraitance. Le bien-être animal implique des obligations de faire. Lutter contre la maltraitance implique des obligations de ne pas faire. Le bien-être animal est défini par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Pour autant, cette définition n'a pas été reprise par la loi ou la réglementation et n'apporte donc pas de sanction. La maltraitance est un terme générique, qui d'ailleurs ne fait pas l'objet de sanctions pénales dédiées. On distingue les contraventions pour les mauvais traitements des délits pour les actes de cruauté ou les sévices graves, sexuels, ou l'abandon.

Pour autant, force est de constater que le véritable débat porte sur l'atteinte à la morale publique, à la sensibilité humaine. J'entends systématiquement que le droit n'est que la transcription des évolutions sociales, des avancées scientifiques, mais c'est oublier que la loi est avant tout un instrument de paix sociale. Juges, procureurs, avocats prennent le pouls, la mesure de notre état de civilisation, qu'on oppose à l'état primitif de l'*homo sapiens*. Politiques, législateurs, magistrats, avocats, nul ne saurait laisser exprimer l'horreur de notre nature humaine en toute impunité. Puisque l'homme se veut le maître du monde, alors soyons à la hauteur. Il ne saurait y avoir une zone de non droit pour les animaux sauvages. Il n'y a pas un mur entre le monde de la société humaine et le monde des animaux sauvages, qui ne sont pas simplement nos voisins. Il n'y a pas de mur infranchissable.

Nous n'avons pas le droit de baisser les yeux. Nous serions alors indignes d'assumer nos professions respectives. Je ne vous montrerai pas d'images sordides d'animaux torturés par des individus qui ont de surcroît la jouissance lorsqu'ils diffusent leurs actes sur des réseaux sociaux. Je laisserai votre sensibilité individuelle visualiser les scènes de ces renardeaux qui ont été extirpés de leur

terrier, cernés d'individus qui exprimaient un véritable plaisir à les battre avec des barres en fer. Ne pourrait-on pas qualifier ces renardeaux d'êtres vulnérables, puisque le droit pénal ne considère pas l'aspect sensible, alors qu'il reconnaît l'état d'être vulnérable notamment aux enfants ? Je vous laisserai donc visualiser ces scènes en fermant les yeux, parce qu'il me semble qu'il est important pour nos politiques, législateurs, magistrats, de sortir des enceintes feutrées, d'écouter les cris de ces animaux, de ne pas baisser les yeux, mais au contraire de les regarder dans les yeux. Regardez-les dans les yeux. Écoutez les cris et vous verrez la mort. Et maintenant imaginez que c'est votre chien ou votre chat.

Laurence Parisot

Merci beaucoup Marie-Bénédicte, c'était très clair. Je voudrais me tourner vers vous, Loïc Obled. Vous avez un rôle difficile, car il est à la fois celui d'animer l'agence principale en France en charge de protéger la biodiversité, et en même temps, vous le faites dans un cadre qui vient d'être rappelé par Muriel puis par Marie-Bénédicte, qui ne vous permet peut-être pas d'aller jusqu'où nous tous ici voudrions aller. Pouvez-vous nous rappeler comment vous fonctionnez et ce qui mériterait, selon vous, d'être précisé, clarifié ? Marie-Bénédicte vient de rappeler les paradoxes, la nécessité d'aller examiner tel ou tel texte, mais je suppose que pour vous, en pratique, dans l'application, cela doit être compliqué.

Loïc Obled³²

Merci Laurence. Bonjour à tous. Je suis très honoré d'avoir été invité. Merci pour cette attention et merci de me laisser l'occasion de m'exprimer, et surtout de réfléchir. Parce qu'en fait, quand j'ai lu le titre de la table ronde, je me suis demandé ce que j'allais bien pouvoir dire. L'objet social de l'OFB, c'est bien la protection de l'eau et de la biodiversité, ce n'est pas la protection de l'animal en tant qu'individu. Cependant, il y a quand même pas mal de choses à dire puisqu'effectivement l'OFB, pour ceux qui ne le connaissent pas, est un établissement qui est assez neuf – il a à peine deux ans de vie. L'OFB a cinq missions. La première, c'est la connaissance de l'eau, de la faune sauvage, de la recherche et de l'acquisition de données. La deuxième mission, c'est la police de l'environnement – et là il y a peut-être quelque chose à creuser dans ce qui nous intéresse. La troisième mission, Nicolas Hulot en parlait tout à l'heure, c'est la gestion d'aires protégées ou l'aide à la gestion d'aires protégées. La quatrième mission, c'est l'appui aux politiques publiques de l'État et des collectivités. Enfin, la dernière mission, qui nous intéressera, c'est la mobilisation de la société : comment arrive-t-on à mobiliser la société pour une transformation écologique et une meilleure préservation de la biodiversité et de l'eau ? Nous avons également une autre mission, plus petite par le nombre de personnes qui sont affectées, qui est l'examen du permis de chasser.

32 Directeur général délégué « police, connaissance et expertise » de l'Office français de la biodiversité.

En incise, pour faire écho à tout ce qui a été dit par les deux ministres juste avant, une des caractéristiques de l'OFB, qui à mon avis est intéressante, et que c'est un établissement public de l'État avec des missions régaliennes (la police), mais où l'État n'est pas majoritaire dans le conseil d'administration. Le conseil d'administration de l'OFB comprend différentes parties : État, associations de protection de la nature, agriculteurs, chasseurs, représentants d'entreprises. C'est donc un espace de débat très intéressant et qui interroge quand on mène des missions régaliennes.

Revenons au sujet qui nous intéresse. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des discours qui ont été dits sur le droit, effectivement entre *res nullius*, *res propria*. Il y a des choses bien cadrées pour les animaux domestiques et la faune sauvage qui a été appropriée, et des choses un peu moins claires pour ce qui concerne l'animal sauvage. L'OFB a 1500 inspecteurs de l'environnement dont la mission est de faire appliquer le droit, mais qui sont limités dans leurs compétences. Nos agents sont compétents sur le code de l'environnement et une partie du code rural. Leurs compétences couvrent notamment le braconnage et le non-respect du droit de la chasse. Ils sont compétents également pour sanctionner les atteintes aux espèces protégées. Ils sont compétents aussi pour sanctionner les atteintes à la réglementation concernant la faune sauvage captive. Par contre, ils n'ont pas de compétence à proprement parler sur la question du bien-être animal. Certains d'entre vous pourront penser que c'est une lacune et c'est certainement vrai, mais ça nous créerait certainement, en l'état actuel de nos effectifs et des investissements qui sont les nôtres, beaucoup plus de travail par rapport à ce qu'on a aujourd'hui.

Laurence Parisot

S'il n'y a que ça, on peut pousser sur le plan budgétaire.

Loïc Obled

En tout cas, il n'y a pas de compétence en la matière. Mais il y a des éléments que vous avez évoqués qui sont intéressants. Il pourrait y avoir une règle, une loi, qu'il faudrait faire appliquer. Le tout, c'est comment on arrive à faire appliquer les choses ? Pour caractériser une infraction, il faut trois éléments. Premièrement, l'élément légal : on a des éléments légaux, sur ce que je viens de dire, qui n'existent pas, en tout cas pas pour l'individu d'espèce animale sauvage. Deuxièmement, il faut un élément matériel, et là c'est parfois compliqué. Les éléments matériels, c'est regarder que l'infraction a bien eu lieu matériellement. C'est parfois compliqué dans la nature de les constater. En tout cas, c'est plus compliqué qu'en cas de maltraitance d'un chien. Enfin, il y a l'élément moral. L'élément moral, c'est l'intention de la personne qui a commis une infraction. Il faut réussir à la prouver pour que le juge puisse poursuivre et obtenir une condamnation. Et là, c'est quelque chose qui est souvent très difficile. Si je m'en tiens aux termes du débat aujourd'hui, qui parle de maltraitance ou de cruauté, c'est bien là le nœud du problème, puisque la cruauté, c'est quoi ? C'est infliger

intentionnellement des mauvais traitements. C'est un peu conceptuel mais si on a une réglementation un jour, comment on fait pour la mettre en œuvre pour qu'il y ait des procédures judiciaires, des techniques d'enquêtes qui arrivent à manifester la vérité, à montrer cet élément moral ? Désolé d'avoir été un peu technique mais ce sont les limites que certains peuvent voir à la réglementation quand on a du mal à la faire appliquer.

Pour en revenir à des choses qui sont le fruit de l'expérience, on a évoqué la chasse tout à l'heure. Il y a un droit de la chasse que l'OFB, entre autres, est en mesure de faire appliquer. Il y a ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. Il y a des choses qui sont entre les deux qui ne sont pas cadrées, et qui ont fait que certains événements qui ont été mentionnés ici, ne correspondent pas à ce que les chasseurs considèrent comme l'éthique de la chasse. Donc il y a aussi des chasseurs qui, par leur déontologie, vont condamner – et ça a été le cas fermement d'ailleurs sur certaines des affaires qui ont été évoquées – des choses qui ne sont certes pas répréhensibles d'un point de vue pénal, qui ne sont pas interdites, mais dont ils considèrent que ce n'est plus de la chasse. Et ça, il n'y a pas de réglementation pour le faire appliquer, mais le contrôle par les pairs est peut-être quelque chose qu'il faut pousser, en tout cas c'est ce que je pense, et que certains voudraient faire.

Laurence Parisot

Sur le contrôle par les pairs, pardon mais on ne peut pas ne pas vous poser la question : seriez-vous prêt à accepter la proposition récente de Willy Schraen que les fédérations de chasseurs vous aident dans votre travail de police ?

Loïc Obled

En fait, c'est déjà le cas. C'est-à-dire que, comme les fédérations de pêche, les fédérations de chasse peuvent employer des personnes qui sont des agents assermentés qui, dans certaines limites qu'elles ont par la loi, encadrent le droit de la chasse. Donc les acteurs qui sont concernés par la chasse s'organisent pour essayer d'avoir ce que j'appellerais un autocontrôle, et transmettent régulièrement des procédures. C'est le cas dans certaines fédérations de chasseurs. Ce n'est pas le cas dans toutes. La proposition, si je ne m'abuse, de Willy Schraen, était d'aller au-delà de la chasse. Pour en revenir juste à la chasse, dans la mesure où nos agents sont une quinzaine par département, si d'autres assurent avec nous la police de la chasse, plus il y a de personnes qui contrôlent, plus on peut espérer que la loi soit respectée. Il n'y a pas que les chasseurs, il y a aussi les agents des réserves naturelles, les agents de l'Office national des forêts (ONF), et d'autres. Juste de ce point de vue de la chasse, le contrôle par les pairs peut être quelque chose d'intéressant.

Après, parmi d'autres expériences, celles des saisies : j'étais assez ému de voir que le colloque a pour image un chardonneret, qui est un oiseau magnifique, et qui est un oiseau pour lequel l'OFB s'investit beaucoup pour essayer de démanteler les trafics. Le chardonneret, pour différentes raisons, est capturé

par certains dans le milieu sauvage pour être revendu. C'était des collectionneurs il y a quelques années, et puis au plus les choses vont, au plus le trafic s'organise, et au plus on essaye de démanteler ces trafics. Quand on essaie de démanteler les trafics, lors d'une perquisition par exemple, il peut arriver que l'on tombe sur des animaux qui ont été capturés. Ces animaux, il faut en faire quelque chose. On a un vrai sujet en France, qui est pris à bras le corps par le gouvernement. Je sais que M. Dombrevail, M. le député, vous y êtes aussi attentif. Qu'est-ce qu'on fait des animaux qu'on saisit ? Ces animaux qui sont devenus *res propria* de fait, dont le statut est assez incertain. Pour des raisons multiples, on peut être amené à placer ces animaux dans différentes structures. On peut être amené aussi à les relâcher dans leur milieu naturel. À chaque fois, il faut se poser les bonnes questions puisque, quand on les met dans une structure, il faut que la structure soit habilitée, qu'elle puisse prodiguer l'ensemble des soins qui sont nécessaires à la biologie de l'espèce. Et quand on les remet dans la nature, il faut aussi se dire qu'un animal qui a été imprégné, vous le savez tous, a des chances de survie qui sont largement moins importantes que les animaux qui sont présents dans la nature. Certains contrevenants ont fait que les animaux sont déjà victimes de mauvais traitements, voire de cruauté, donc qu'est-ce qu'on fait pour améliorer la condition de ces animaux en tant qu'individus ? En réfléchissant à ce que vous disiez tout à l'heure, c'est ce qui me venait à l'esprit. Après, pour essayer de le dire dans d'autres termes, il y a aussi des questions que vous vous posez : celle de l'individu par rapport à l'espèce, qui nous questionne dans nos pratiques au quotidien.

L'OFB est au service de l'État, voire le bras armé de l'État, pour certains plans nationaux d'actions, pour certaines espèces. Je prends l'exemple de l'ours, ou d'autres espèces d'oiseaux par exemple. Quand on pense un programme de réintroduction d'une espèce quelque part, c'est quelque chose d'intéressant. On essaye de faire revenir une espèce dans un milieu dont elle avait disparu par exemple, ou alors de la recoloniser ailleurs. Mais pour ce faire, on va prendre des individus quelque part, on va essayer de faire le plus possible attention à eux (c'est ce qu'on a fait quand on a été chercher des ours en Slovénie) et on essaye de les relâcher dans les meilleures conditions possibles. Et ce faisant, pour essayer de préserver une espèce, un noyau d'espèces, ou une population par exemple dans les Pyrénées, c'est vrai qu'on inflige des traitements à l'individu qu'on va relâcher qui ne sont pas ceux qu'il aurait peut-être souhaité. Ça nous interroge donc aussi. On essaye de faire le bien, mais on doit prendre en compte les besoins, la biologie, la conscience, et l'essence de l'animal. C'est quelque chose qui nous interroge vraiment. D'ailleurs, en matière de connaissance, on parle d'espèces, mais quand on essaye de faire des suivis, on parle aussi d'individus. Nous, en science, on parle évidemment d'individus.

J'ai deux petites expériences en plus que je voulais partager avec vous, qui nous interrogent là aussi. L'une concerne, pardon de le dire comme ça, ce n'est pas très beau, l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Pour essayer de mieux connaître une espèce et après mieux la préserver, on est parfois amené à capturer des animaux, à les baguer, à leur poser des colliers GPS, à poser

différents appareils. Ça nous permet d'avoir une connaissance améliorée de l'espèce, de penser à des mesures de gestion, de protection. Mais les individus équipés de balises GPS, de balises Argos par exemple, pour des oiseaux, eux non plus n'en auraient pas forcément voulu, si tant est qu'ils puissent le décider, alors qu'ils vivaient tranquillement dans la nature. Ce sont des questions qui se posent parce que l'ensemble des établissements scientifiques ont toujours procédé de la sorte pour essayer d'améliorer la connaissance et préserver la biodiversité. Mais se pose de plus en plus la question de savoir comment on fait. Il y a des comités d'éthique qui existent dans chacun des établissements scientifiques, et qui resserrent de plus en plus les protocoles pour éviter toute souffrance, et faire en sorte que les choses se passent au mieux pour l'espèce évidemment, mais aussi pour l'individu.

Et puis un autre sujet, qui est malheureusement d'actualité, puisqu'on a des cas de grippe aviaire en ce moment dans l'Est de la France, c'est comment on arrive à gérer des individus qui peuvent être contaminés par une maladie dans la faune sauvage, et qui peuvent transmettre ces maladies. C'est quelque chose qui n'est pas simple. Un exemple tout bête est l'expérience des cygnes qui sont manifestement atteints d'influenza aviaire, qui sont dans un état de souffrance important. Comment on fait ? Qui est-ce qui met un terme à leurs souffrances s'ils ne peuvent pas être soignés ?

Voilà, après ces quelques réflexions, vous voyez que c'est un peu compliqué pour un établissement qui s'occupe de biodiversité et pas de l'animal en tant qu'individu, mais qui nous fait nous poser des questions sur chacune des missions qui sont les nôtres.

Laurence Parisot

Merci beaucoup Loïc, c'était très intéressant et éclairant sur la complexité de votre mission. Je pense qu'on y reviendra. Vous avez parlé de la chasse, alors j'ai envie vraiment qu'on continue mais sur un aspect moins joli de la chasse. Manon, vous avez été confrontée à la vénerie sous terre, et je crois que vous avez, au nom de l'ASPAS, tenté d'arrêter cette pratique par le droit. Est-ce que vous pouvez nous parler de cette expérience et peut-être de ce que vous avez fait aussi pour les blaireaux ?

Manon Delattre³³

Bonjour. En fait, on est parti du même constat que par Mmes Falaise et Desvallon sur le fait qu'il y a vraiment une différence de conception entre l'animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité, pour lesquels on observe une conception animaliste, dans laquelle on prend vraiment en compte l'intérêt de l'individu, et l'animal sauvage vivant à l'état de liberté. Les premiers sont protégés par le code pénal contre les sévices graves, la maltraitance, la mise à mort. Concernant l'animal sauvage libre, au contraire, il s'agit d'une conception plus

33 Juriste à l'Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS).

environnementaliste. Dans le code de l'environnement, on prend vraiment en compte l'intérêt de l'espèce et de l'être humain. Les espèces, à l'exception de celles qui sont protégées, sont vraiment envisagées non pas sous l'angle de leur protection, mais sous l'angle de leur mise à mort. À l'ASPAS, on essaye de limiter la souffrance des animaux sauvages libres par différents moyens, dont l'outil juridique. Là, il y a vraiment deux choses différentes qu'on a mentionnées tout au long de cette table ronde : il y a d'abord les pratiques qu'on peut considérer comme cruelles, qui sont autorisées expressément par la loi. On pense à certaines pratiques de chasse. Il faut voir où est-ce qu'on met le curseur, et quelle est la définition de l'acte de cruauté. Ensuite, il y a tous les actes de cruauté en tant que tels, qui ne sont pas encadrés par la loi. Comme ils ne sont pas punis, ils sont, de fait, autorisés.

Dans le cadre des pratiques de chasse autorisées par la loi, on a notamment travaillé sur la vénerie sous terre du blaireau. Pour ceux qui ne le savent pas, même si on l'a déjà un petit peu mentionné, la vénerie sous terre est un mode de chasse qui consiste à déterrer un animal de son terrier pour le tuer. En pratique, les chasseurs, qu'on appelle les veneurs, envoient des chiens de chasse dans les terriers pour acculer l'animal sauvage qui y habite. Ensuite, au son des aboiements, ils vont repérer où est l'animal, creuser, et le déterrer à l'aide d'une grande pince. La vénerie sous terre, plus particulièrement du blaireau, est autorisée à partir de l'ouverture de la chasse (généralement en septembre) jusqu'au 15 janvier de chaque année. Le préfet peut aussi autoriser ce qu'on appelle une période complémentaire à partir du 15 mai. Le blaireau peut donc être chassé à l'extérieur de son terrier pendant toute la période de chasse classique, et en plus de ça, être chassé directement dans son habitat, dans son terrier, huit mois sur douze. À l'ASPAS, on ne peut pas, du fait du manque de loi, interdire cette pratique en se basant uniquement sur la souffrance animale. L'État a pourtant reconnu la souffrance des blaireaux lors de cette pratique en 2019. En effet, l'arrêté de 1982 qui encadre la vénerie a été modifié en 2019 pour « limiter la souffrance des animaux capturés ». C'est une modification qui interdit que les chiens mordent l'animal quand ils sont à sa poursuite dans le terrier.

Laurence Parisot

C'est une modification réglementaire ?

Manon Delattre

Oui c'est ça. C'est une modification de l'arrêté de 1982 qui interdit d'exposer l'animal à la morsure des chiens avant sa mise à mort. Or, on sait très bien que, dans les faits, malheureusement, ce n'est pas envisageable, car malgré cette modification des textes, les chasseurs n'ont en pratique aucune maîtrise de leurs chiens une fois qu'ils sont lâchés dans les terriers. Mais tout ça pour dire que la souffrance animale a quand même été, d'une certaine manière, reconnue par cette modification du texte, sans pour autant reconnaître le caractère sensible de l'animal, et donc sans pour autant interdire tout simplement la pratique. Et

nous, à l'ASPAS, on a essayé comme on pouvait de limiter cette pratique, et de trouver, si je puis dire, des acrobaties juridiques pour essayer de voir comment on pouvait faire en se basant sur d'autres fondements que la souffrance.

On a là un exemple très récent, qui se passe dans le département de la Vienne où l'ASPAS, avec une autre association qui s'appelle AVES France, a été en justice pour demander la suspension et l'annulation d'un arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse qui autorisait la période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau. Plusieurs arguments ont été invoqués, notamment un argument de forme par rapport à la note de présentation du projet, qui était lacunaire. On a aussi invoqué un argument de conservation de l'espèce, donc plus de biodiversité, puisque c'est la seule chose qui est prise en compte dans le code de l'environnement concernant les animaux, en disant qu'en l'absence d'études dans le département, on ne connaissait pas les effectifs de blaireaux. À partir de ce moment-là, on ne pouvait pas les chasser sans étude scientifique permettant de savoir si l'espèce se portait bien ou pas. On a également contré l'argument sanitaire. En effet, le blaireau peut être porteur d'une maladie qui s'appelle la tuberculose bovine, et cet argument est souvent invoqué pour justifier le déterrage, alors qu'aujourd'hui, on a plusieurs études, dont notamment une étude de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), qui nous dit l'inutilité de tuer les blaireaux pour combattre cette maladie : au contraire, ça pourrait augmenter sa propagation. Et puis, on a également utilisé un argument économique sur le fait que la préfecture ne démontrait pas la réalité des dégâts qui étaient causés par les blaireaux. On a également invoqué un dernier argument, qui était le fait que les blaireautins étaient encore présents dans les terriers au 15 mai, parce que les blaireautins sont dépendants de leur mère pendant très longtemps (jusqu'à à peu près l'automne), alors que le code de l'environnement interdit de tuer les petits de mammifères dont la chasse est autorisée. Grâce à tous ces arguments, par une ordonnance du 27 juillet 2021, le tribunal administratif nous a donné raison et a suspendu l'arrêté en urgence. Cette année, dans le département de la Vienne, les blaireaux n'ont donc pas été chassés sous terre pendant la période complémentaire.

Laurence Parisot

Et quel est l'argument ou les arguments qui ont fait mouche, si je puis dire ?

Manon Delattre

Ce qui est assez intéressant, c'est que la juge a retenu tous nos arguments. Il faut savoir qu'on a obtenu seulement la suspension. On est encore en attente d'un jugement sur le fond. Là, c'était vraiment en urgence. Pour l'instant, on n'a pas encore le résultat. On va voir si le juge du fond suit le juge des référés qui nous a délivré cette ordonnance. En tout cas, c'est vraiment un exemple qui montre les difficultés auxquelles est confrontée l'ASPAS. Comme on ne peut pas invoquer la souffrance, comment peut-on faire ? Nous tentons d'agir par des

moyens détournés et des astuces juridiques pour essayer de mieux prendre en compte les animaux sauvages, et de ne pas se limiter aux seules espèces protégées.

Et puis il y a aussi tout ce qui est acte de cruauté. C'est un peu ce que disait Mme Falaise tout à l'heure, concernant le blaireau – cette espèce méconnue mais de laquelle on parle beaucoup pendant ce colloque – qui a été torturé par des jeunes en Isère. Je vais reprendre l'argumentaire de M. Obled : il y avait, selon nous, un élément légal. On a essayé de faire valoir que l'animal était captif. C'est peut-être un peu tiré par les cheveux, mais notre raisonnement était le suivant : comme les actes de cruauté ne peuvent être reconnus qu'à l'animal domestique ou à l'animal sauvage apprivoisé ou tenu en captivité, notre seule solution pour faire reconnaître un acte de cruauté sur un animal sauvage est de démontrer que l'animal est captif. Dans notre argumentation, nous avons donc estimé qu'à partir du moment où des mauvais traitements ont pu être infligés à un animal, il était forcément entre les mains de l'homme et donc automatiquement en captivité. Notre argument n'a pas été retenu. On sait très bien que la définition qu'on donne de la captivité en droit est différente de la définition de la captivité dans les faits. Cela fait également penser à l'exemple de la chasse en enclos dans le cadre de laquelle les animaux sont, de fait, prisonniers et ne peuvent pas s'échapper, mais sont considérés en droit comme des animaux libres. On peut donc légalement leur infliger toutes sortes de tortures.

Pour en revenir à ce blaireau, on avait donc caractérisé cet élément légal. On avait également l'élément matériel puisqu'il y avait des vidéos qui avaient été diffusées par ces jeunes sur les réseaux sociaux. Et puis on avait l'élément moral, car évidemment, il y avait l'intention : sur les vidéos, on voit les jeunes sauter sur le blaireau vivant et s'amuser avec de manière tout à fait intentionnelle. Donc vraiment, il y avait cette intention qui était là et qui ne pouvait pas être remise en question. Et pourtant, notre interprétation n'a pas été reconnue puisque le procureur nous a répondu, je cite : « *les actes de cruauté ne pouvant être retenus que pour un animal domestique ou apprivoisé, ou tenu en captivité, ce qui n'est pas le cas du blaireau* ». On a donc manifestement considéré que le blaireau ne pouvait pas être captif en tant qu'animal.

Laurence Parisot

Donc c'est à partir de l'espèce que le procureur a considéré que ça ne pouvait pas s'appliquer ?

Manon Delattre

Voilà. Et cette affaire a été classée sans suite. On en a parlé tout à l'heure, la LFDA a également porté plainte sur cette affaire. Nous, on est en train de voir avec notre avocat ce qu'on peut faire pour essayer d'aller un peu plus loin et pour ne pas laisser les choses en l'état. Quoi qu'il en soit, notre plainte a été classée sans suite par le procureur.

Laurence Parisot

Merci beaucoup, Manon, pour ce témoignage très important et porteur d'espoir aussi. Ça nous permet de faire un lien avec Loïc parce qu'on voit bien que l'on va avoir besoin du législateur. Même si par quelques habiletés juridiques, on arrive parfois à limiter les dégâts, il est évident qu'il faut faire plus, et ce sera bien pour l'ASPAS, mais aussi, je pense, pour le travail de l'OFB.

Loïc Dombrev³⁴

Avant tout, merci Laurence et merci à la LFDA, merci à Louis Schweitzer pour cette invitation. J'ai toujours tendance, à chaque fois qu'on m'interroge sur la LFDA – un nom un peu compliqué à prononcer –, à dire que c'est vraiment une fondation qui, par la rigueur de ces démonstrations scientifiques et juridiques, fait vraiment honneur à la protection animale en France. Donc merci, vraiment, pour la qualité du travail que vous faites. Je note aussi que nous parlons sous le regard de Descartes. Il est là Descartes, je pense que personne ici ne le remercie...

Laurence Parisot

C'est pour le narguer que chaque année on organise notre colloque ici.

Loïc Dombrev

On va faire en sorte qu'il ne nous écoute pas...

Je voudrais d'abord commencer en disant, oui, on a peut-être besoin de la loi et du législateur, mais vous savez, la législation, elle est parfois complètement absurde, elle est parfois complètement schizophrène. Je vais vous donner quelques exemples en essayant de ne pas plomber l'ambiance. Plomber, c'est le cas de le dire. En 1850, Grammont, pour la première fois à l'Assemblée nationale, défend une loi pour interdire les actes de maltraitance en public. Il faut attendre 109 ans le décret Michelet, en 1959, qui étend la loi Grammont pour dire « pas uniquement en public, on va aussi faire ça en privé ». Que penser de la corrida, qui est un acte de cruauté dans l'immense majorité des départements français et qui ne l'est pas dans neuf départements français ? Je ne sais pas si vous voulez toujours avoir affaire au législateur pour travailler sur les questions qui ont trait aux sanctions des atteintes à la faune sauvage... Comment voulez-vous que les gens s'y repèrent, s'ils ne comprennent quelque chose à la loi et même parfois au travail qui est fait par les députés ? Si j'organise une corrida en Bretagne, je vais peut-être juste prendre deux ans et 30 000 euros d'amende [ndlr : 3 ans et 45 000 euros d'amende depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2021-1539], alors que je serai félicité et applaudi si je suis 600 kilomètres plus bas. C'est quand même compliqué à comprendre. Parenthèse fermée.

34 Député de la XV^e législature, président du groupe d'étude « condition animale » à l'Assemblée nationale.

Si on se préoccupe de la question de la faune sauvage en liberté, alors là, c'est presque le pompon. C'est au moins l'équivalent de ce qui se passe en matière de corrida. La faune sauvage, si elle est captive, vous rentrez effectivement dans un cas particulier avec le renforcement prochain des peines, et je parle sous contrôle de mon collègue Dimitri Houbbron, qui a aussi été une pièce absolument maîtresse à l'Assemblée nationale pour faire avancer les questions de condition animale. Là, on va renforcer les sanctions pénales, et on va effectivement passer de 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende, à 3 ans et 45 000 euros, voire 5 ans et 75 000 euros, en fonction des conditions dans lesquelles seront réalisés ces actes de maltraitance ou de cruauté, selon qu'ils auront entraîné la mort ou pas de l'animal.

Ensuite, on rentre dans la faune sauvage. Cette fois-ci libre, mais non protégée. Ça a été évoqué, c'est un *res nullius* : vous pouvez lui faire ce que vous voulez. Vous pouvez couper un animal en deux, un renard en deux, un blaireau en deux, devant femmes et enfants ou devant mari et enfant – en général c'est plutôt des actes commis par les hommes, même quasiment uniquement –, il ne se passe rien. Par contre, vous coupez le chien de votre voisin, là vous êtes soumis à ces sanctions pénales qui, je le répète, vont être renforcées tout à l'heure³⁵. Et puis, si cette faune sauvage est libre mais protégée, alors vous prenez 3 ans de prison et 150 000 euros d'amende quand même. Cette sanction pénale existe, elle est extrêmement dissuasive. Sauf que, je ne sais pas si l'excellent Allain Bourgain-Dubourg vous l'a dit, mais il y a eu récemment un communiqué de presse qui indiquait que la LPO n'arrêtait pas de voir en ce moment – je parle aussi sous le regard de mon ancien professeur de Maison-Alfort, le Pr Jean-François Courreau, qui a souvent affaire à ces questions – des éperviers, faucons, aigles royaux... plombés. Les 3 ans et 150 000 euros, ils sont où ? Parce que c'est extrêmement compliqué de sanctionner des atteintes à la faune sauvage en liberté. La faune sauvage en liberté à laquelle on a porté atteinte ne va pas aller faire une patte courante à la gendarmerie du coin ! Enfin une main courante mais voilà... C'était une blague mais apparemment ça n'a pas marché...

On voit bien que les sanctions pénales, même si elles sont extrêmement dissuasives sur les espèces protégées libres, sauvages, ça ne marche pas. Et on continue à voir ces actes de maltraitance, en l'occurrence ce qui a été évoqué et vu par la LPO, par l'ensemble des centres de soins pour la faune sauvage. La sanction, je vous en parlerai parce que c'est d'après la proposition de loi qui va être votée tout à l'heure. Mais il me semble que la prévention et l'éducation sont des éléments absolument indispensables, essentiels, notamment quand cette prévention et cette éducation s'exercent sur des zones sous tension, comme les Pyrénées avec l'ours, le Jura et les Vosges avec le lynx, et les Alpes-Maritimes et d'autres départements, avec le loup.

35 Le colloque s'est déroulé le jour de l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Vous avez vu également, et on ne sait pas ce que ça va donner, qu'il y a eu une pétition qui a recueilli plus de cent mille signatures faite au Sénat. Cela va entraîner une mission de contrôle, soit une sorte de commission d'enquête dans laquelle 17 sénateurs vont être autour de la table pour travailler sur ces questions. Il y aura beaucoup de sénateurs chasseurs, j'imagine, mais il y aura aussi des sénateurs qui, je pense, ne se feront pas avoir. Cette commission, c'est assez nouveau, et moi j'aime bien ces types de pétitions. Au Sénat, c'est bien, il ne faut que 100 000 signatures, alors qu'à l'Assemblée, il en faut 500 000. C'est cinq fois plus, mais cette possibilité est ouverte.

Un autre point – excusez-moi, c'est un petit peu décousu tout ça – porte sur ce qu'on appelait les nuisibles. Puisque les nuisibles, c'est vilain, on les appelle les ESOD maintenant : les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Ces animaux sont détruits sans qu'il n'y ait jamais la moindre évaluation de l'impact de cette destruction. Les arrêtés préfectoraux sont pris sans évaluation de l'impact des destructions. Aucune méthode alternative à la méthode létale est proposée par, encore une fois, ces arrêtés préfectoraux. Jamais d'évaluation d'efficacité de ces mesures létales. Là aussi, il y a matière à mieux régler, peut-être à légiférer, je ne sais pas, en tout cas à régler, pour faire en sorte qu'avant d'engager des processus de destruction, il y ait des évaluations qui soient faites avant et après pour savoir si elles sont efficaces.

Un point qui me paraît tout à fait surprenant dans un pays où on a des droits mais aussi des devoirs, c'est la question du loup. Aujourd'hui, contrairement au lynx d'ailleurs, pour recevoir des indemnités, il n'y a pas d'obligation d'utiliser les moyens de protection passive à disposition des bergers pour se protéger du loup. C'est aussi une réalité, et je pense qu'il y a là également une façon peut-être d'avancer sur ce point-là.

Je vais continuer dans ma litanie. Vous avez vu que sur les chasses traditionnelles, l'exemple de la glu est un exemple récent, avec une chasse qui est objectivement considérée non sélective, donc avec des atteintes à la biodiversité. On a des difficultés énormes, vous l'avez vu, à mettre en œuvre l'interdiction de la glu. D'ailleurs, elle n'est toujours pas interdite par la loi. C'est un quota zéro qui a été proposé par la ministre Barbara Pompili et par le président de la République sur ces chasses à la glu. Vous avez vu également que le juge des référés du Conseil d'État, le 25 octobre 2021, est revenu sur une décision d'arrêté ministériel pour faire en sorte que les chasses traditionnelles, de façon générale, soient de nouveau interdites. Mais le jugement sur le fond n'est pas encore fait. Des chasses non sélectives susceptibles d'atteindre des espèces protégées ont encore beaucoup de mal à être interdites dans notre pays. C'est aussi des points qu'il faut quand même évoquer.

Quand j'en reviens à la question de l'éducation et de la prévention, je pense vraiment que la sanction de la maltraitance, de la cruauté envers la faune sauvage, c'est une sanction pour mieux protéger les espèces. C'est une sanction pour faire en sorte que ces espèces ne disparaissent pas, pour maintenir une biodiversité qui était exceptionnelle en France. Je pense qu'il y a là, et ça a été

dit à plusieurs reprises, plus que des sanctions, un travail immense, colossal à faire sur la question de la fragmentation des milieux naturels, sur la question de l'artificialisation de nos sols, sur la question des diverses pollutions d'origine humaine, que ce soit de l'air, du sol, de l'eau, qui sont des atteintes absolument terribles à la biodiversité et en particulier à la faune sauvage, et encore plus particulièrement à la faune sauvage protégée. Il y a un travail absolument extraordinaire à faire, et qui a commencé dans le cadre du projet de loi pour la résilience, qui a été voté à l'Assemblée nationale. On a souhaité atteindre un objectif plus important de protection forte de notre territoire. À peine 0,8 % du territoire aujourd'hui est un territoire dans lequel on ne peut pas chasser par exemple. Parce que même dans des espaces de protection forte, en France, on peut chasser, on peut déforester. C'est ça la réalité. Là aussi, de façon réglementaire, de façon législative, on doit pouvoir avancer sur ces questions, qui sont probablement, à plus ou moins long terme, les meilleurs moyens d'éviter des atteintes à la biodiversité et à la faune sauvage.

Pour conclure, ce que je voudrais vous dire, c'est que l'amendement Glavany, porté par Jean Glavany en 2015, a placé l'animal « en lévitation juridique », comme le dit Jean-Pierre Marguénaud – l'excellent juriste, pape du droit animal en France. « *Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens.* » Alors quoi ? C'est un être vivant doué de sensibilité ou c'est un bien ? On ne sait pas. Et évidemment – et je sais que Dimitri Houbbron conclura sa prise de parole tout à l'heure en discussion générale à l'Assemblée nationale sur ce sujet, et je le ferai également – l'étape suivante, sur la loi qu'on va voter, c'est la réflexion sur le statut juridique de l'animal. Ce n'est pas un objet, ce n'est pas une personne, ce n'est pas un citoyen, c'est un animal. C'est une personnalité animale. C'est une personnalité non-humaine, en tout cas, ce n'est pas un objet. Là-dessus, je crois qu'il y a un gros travail à faire. Un travail passionnant, un travail compliqué, un travail qui sera long.

Et puis bien sûr, de façon plus anecdotique parce qu'on y viendra inévitablement, et c'est aussi comme ça que je finirai ma discussion générale, on en viendra probablement, dans les années qui viennent, dans la prochaine législature, puisqu'elle s'achève bientôt, à parler sereinement dans l'hémicycle, puisque ce n'est pas le cas aujourd'hui, de la question de la chasse en enclos. Il faut voir l'excellent reportage fait par Hugo Clément sur cette question. Il y a une proposition de loi en cours par un député de Sologne, François Cormier-Bouligeon, qui fait l'unanimité, même auprès du monde de la chasse, pour interdire la chasse en enclos. Je l'ai évidemment cosignée, Dimitri l'a cosignée, on est très nombreux à l'avoir cosignée.

Sur la question de la chasse à courre, on en parlait tout à l'heure avec Laurence, je pense que le sujet est mûr. On va réussir à mettre fin à la chasse à courre, il faudra une proposition de loi pour le faire. Et puis également, l'élevage des gibiers exclusivement élevés pour la chasse, ce qui est une absurdité. La boucle est bouclée depuis le début de mon intervention, et qui doit évidem-

ment s'achever dans les délais les plus brefs. Ces sujets ne sont pas dans la proposition de loi que l'on a défendue avec Dimitri Houbron et avec Laëticia Romeiro Dias. Ils le seront de façon absolument certaine dans la prochaine législature, et au plus tard dans celle d'après. Merci beaucoup.

Laurence Parisot

Merci beaucoup Loïc. Ce qui est évident, c'est que le sujet est désormais politique, il sera dans la campagne pour l'élection présidentielle. Je pense que tous les partis et les candidats vont s'en emparer. Comme on a pris un peu de retard, je propose de lancer tout de suite le débat avec ceux qui nous suivent sur les réseaux sociaux.

Question 1

Bonjour à tous. J'ai une question qui est adressée à Muriel Falaise. La personne demande comment la chasse est-elle possible au Luxembourg selon la loi de 2018 que vous avez présentée ?

Muriel Falaise

Je n'ai pas donné la totalité de l'article. En fait, c'est sous réserve des dispositions applicables en matière cynégétique, en matière de pêche, etc. C'est-à-dire qu'encadrer et accorder un statut à l'animal sauvage n'interdira pas de fait toutes les formes d'atteintes et notamment n'interdira pas la chasse, mais ça évitera certaines pratiques comme celles qu'on vient d'évoquer à l'instant. J'en profite pour préciser que si la France n'est pas capable, pour l'instant, de mettre en place des mesures contraignantes, je pense qu'on l'a déjà évoqué, l'Europe peut aussi être une solution vers laquelle il va falloir se tourner. Il y a le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui peuvent être des leviers intéressants pour éviter les situations absurdes dans lesquelles on se trouve. On a parlé du blaireau. Le blaireau, il traverse la frontière entre la France et la Belgique. Il bascule du mauvais côté. Enfin, c'est quand même stupide. Il est protégé d'un côté, et de l'autre il peut être chassé pendant une majeure partie de l'année.

Question 2

Bonjour. J'ai une question pour Loïc Dombrevail. Merci encore pour votre présentation de la loi à l'Assemblée nationale aujourd'hui sur la maltraitance, mais quid des expérimentations animales ? Je n'ai à priori absolument pas vu quelque chose sur ce sujet contrairement à ce qui va se passer dans les cirques ou autres événements de ce genre. Merci.

Loïc Dombrevail

Les espèces concernées par la proposition de loi, ce sont les animaux de compagnie, les nouveaux animaux de compagnie, la faune sauvage en captivité, et les animaux élevés pour leur fourrure. Donc les animaux d'expérimentation.

tation ne sont pas dans le périmètre de la loi. Par contre, peut-être que vous ne le savez pas, mais il a été mis au point par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche un centre de référence sur l'application de la règle des 3R : remplacer, réduire, raffiner en matière d'expérimentation animale. Il va être doté d'un budget assez conséquent. Il faudra voir de quelle façon ce centre fonctionne. Mais à l'image de ce qui se fait en Angleterre, on a aujourd'hui une grande marge de progression sur la façon avec laquelle on expérimente. Ce centre de référence sera là pour partager les meilleures pratiques concernant les méthodes alternatives à l'expérimentation animale. Il a été créé officiellement et maintenant on va le voir fonctionner. C'est plutôt une bonne nouvelle sur ces questions d'expérimentation.

Question 3

Je vais commencer par une information et je finirai par une proposition. Jean-François Courreau, je suis ici non seulement en tant que professeur d'école vétérinaire, je préside surtout le Réseau des centres de soins de la faune sauvage, et je remercie Loïc Dombrevail d'avoir cité les centres de soins, parce qu'il était le seul à le faire, à croire effectivement que nous sommes peu connus finalement... Je ne ferai pas un sondage dans la salle mais je pense que peu connaissent les centres de soins pour la faune sauvage, sauf lorsqu'ils sont confrontés à un animal sauvage en détresse. Dans ce cas-là, effectivement on est content de trouver ce réseau d'une centaine de centres de soins en France, réseau où les soignants sont confrontés tous les jours à la souffrance de l'animal sauvage. Et pas qu'à la souffrance d'ailleurs, puisque la mort y est quotidienne. En effet, les blessures, les maladies, les situations de détresse, sont souvent extrêmement graves. Et le constat que nous faisons, c'est qu'elles touchent bien entendu majoritairement les espèces protégées, et que l'humain est à la source de la plupart des causes d'accueil. Je ne vais pas citer ici toutes les causes d'accueil, mais considérez que nos constructions, nos véhicules, notre pollution, notre chasse, les dérèglements climatiques aussi dont on mesure les effets lorsqu'il y a des canicules... tout cela a un impact sur la faune sauvage, et les équipes soignantes des centres de soins font comme elles le peuvent pour assurer un service d'urgence tout à fait similaire d'ailleurs dans son fonctionnement aux services d'urgence des hôpitaux humains, c'est-à-dire souvent débordés et toujours en attente de moyens supplémentaires. Je remercie donc particulièrement Loïc Dombrevail, qui a obtenu, il y a à peu près une semaine de jours, une déclaration de la ministre Barbara Pompili à ce sujet, disant qu'on allait effectivement travailler sur un financement pérenne par les pouvoirs publics des centres de soins, afin de les sortir de la précarité qu'ils connaissent. Il faut savoir, en effet, que les centres de soins ne peuvent pas faire payer ceux qui leur apportent des animaux, parce que ce sont des animaux sauvages qui n'appartiennent à personne, et de ce fait c'est la générosité du public qui finance les centres de soins très majoritairement.

Laurence Parisot

Les collectivités locales ne vous apportent pas de subventions ?

Question 3

Dans le cadre de notre fédération, c'est à peu près, suivant les centres de soin, entre 20 et 30 % des fonds qui proviennent des collectivités locales. Mais cela peut descendre de 5 à 10 % dans certaines régions. Donc c'est très peu et c'est tout à fait insuffisant pour assurer des moyens à la fois matériels, mais surtout humains. Le sous-effectif est de rigueur dans les centres de soins. Nous avons le sentiment d'apporter à la collectivité nationale un service, je ne dirais pas éminent... mais si, je dis quand même éminent, dans la mesure où nous sommes les seuls finalement à pouvoir assurer cette prise en charge de la faune en détresse. Ceci est un premier point.

J'en viens maintenant à ma proposition, notamment pour M. Obled. Ce réseau, qui est confronté tous les jours à l'accueil de milliers d'animaux en détresse, est un remarquable observatoire sur ce qui impacte la faune sauvage dans notre pays. On peut donc mesurer l'impact des activités humaines que j'ai évoquées ici, leur progression, leur évolution quantitative et qualitative. C'est aussi un observatoire remarquable en matière de pathologie : les infections touchant toutes les espèces aujourd'hui, surtout les espèces gibier qui sont observées et bien connues pour leurs pathologies. En fait, toutes les espèces sont impactées. Et n'oublions pas, dans un contexte où le risque zoonotique n'est plus nul, cet observatoire me paraît précieux. Nous avons déjà proposé à l'OFB, dans une circonstance déjà un peu lointaine, mais la Covid-19 est passée par là, de participer à la réalisation d'une base de données pouvant permettre de mettre en valeur les millions de données que nous collectons chaque année – je dis bien des millions – sur la faune sauvage en détresse. Cette proposition, je la formule particulièrement à M. Obled puisque c'est avec l'OFB qu'on pourrait faire ce travail. Merci.

Loïc Obled

Très rapidement, oui, avec plaisir. Comme je vous le disais tout à l'heure, l'OFB a pour mission par la loi de concaténer des données et d'essayer de les mettre à disposition pour que la science puisse en profiter, et que chaque acteur puisse capitaliser dessus. Donc oui, avec plaisir pour trouver les moyens d'intégrer dans le système d'information pour la biodiversité, ce qui est un indicateur, un observatoire des pressions qui s'exercent sur la faune sauvage.

Question 4

Bonjour à tous. Merci beaucoup pour vos interventions très enrichissantes. Je m'appelle Andréa Rigal-Casta, je suis avocat en droit de l'environnement et mon cabinet, qui s'appelle Géo Avocats, traite quelques dossiers en matière de contentieux de la chasse, si on peut appeler ça comme ça. J'aimerais vous parler de deux problèmes structurels que l'on rencontre et aimerais avoir votre avis,

parce qu'il faut comprendre que les autorisations de chasse dans les départements sont données de manière assez systématique et notamment pour un problème de biais. Ce problème est que ces autorisations, qui concernent les chasseurs, sont adoptées en fonction d'informations collectées par les chasseurs. On se rend compte, dans les départements dans lesquels on intervient, qu'en fonction de nos arguments, le décompte des dégâts par exemple, ou des individus des espèces à chasser, ont tendance à gonfler. Bizarrement. Ça doit être un effet indirect du militantisme, peut-être, je ne sais pas. Déjà, ici, on voit qu'il manque quelque chose. Ça peut être la revue par les pairs, évidemment, mais en tout cas, il manque une tierce personne qui viendrait vérifier que la méthodologie utilisée par les chasseurs est correcte, parce que croyez-moi, dans les contentieux, on voit des méthodologies qui sont quand même particulièrement acrobatiques, pour reprendre une expression, par exemple le fait de décompter une population, d'évaluer une population en fonction du nombre de prises, ce qui n'a absolument aucun sens scientifique.

Et la deuxième difficulté structurelle dont j'aimerais vous parler, un peu plus générale, concerne la formation des juges sur la donnée scientifique. Parce qu'une fois qu'on a dépassé ce stade, une fois qu'on a démontré à l'aide de publications scientifiques – parfois internationales, parfois nationales, parfois même locales –, on est face à un problème. C'est que devant certains juges, évidemment pas tous, une étude publiée dans Nature, une étude publiée dans l'OFB, une publication de l'Anses, a le même poids qu'un décompte, ou qu'une attestation faite par la fédération locale des chasseurs. Et donc à ce niveau-là, peut-être, rendre obligatoire de manière légale, dans le cadre de la formation continue, la formation des juges à la biodiversité, ou à l'éveil scientifique de manière générale, serait un salut.

Loïc Obled

À l'OFB, il y a beaucoup de choses qui se passent en ce moment du point de vue de la justice et de sa relation avec l'environnement. L'OFB, avec la Chancellerie, a convenu d'intensifier son effort de formation des magistrats au droit de l'environnement, mais pas que, à la biodiversité aussi, parce que ce qui est important pour caractériser des enjeux, et donc pour caractériser un préjudice, c'est d'essayer d'en comprendre les tenants et les aboutissants. Et un des gros enjeux qu'on a aujourd'hui, mais on est en train de travailler dessus avec des élèves d'une grande école et avec notre conseil scientifique, c'est comment on arrive à passer de la science au droit ? Et notamment au jugement et à la qualification des choses.

Laurence Parisot

Pardon mais je vois que nos deux députés préférés, Dimitri Houbron et Loïc Dombreval, s'appêtent à aller voter, donc je pense qu'il faut qu'on les salue et qu'on les remercie. [Applaudissements] Je vous rends la parole.

Loïc Obled

La formation des magistrats est quelque chose d'important, je dirais aussi la formation de tous les enquêteurs, parce que l'OFB fait du travail de police de l'environnement, mais travaille aussi avec d'autres acteurs comme la police nationale, la gendarmerie nationale, qui sont des acteurs qui reçoivent des plaintes et qui les traitent, soit avec nous, soit parfois seuls. On a déjà une action de formation de ces acteurs qui sera intensifiée puisque le ministère de l'Intérieur, en tout cas la Direction générale de la gendarmerie nationale, a décidé de former 700 officiers supplémentaires à l'environnement. Ça c'est une vraie avancée. Ensuite, en matière de réponse pénale, c'est quelque chose qu'on peut attendre. Après, il y a quelque chose de très important sur ce que vous avez dit, votre premier point, c'est la science. L'OFB a mis en place des protocoles scientifiques pour accompagner l'État, et permettre à l'État de prendre en toute connaissance de cause la réglementation qui s'impose, ou en tout cas celle qu'elle aura décidé. En tout cas, c'est vrai que ça doit être bâti sur des protocoles scientifiques étayés, et c'est un des combats de l'OFB que d'essayer de ne jamais être pour ou contre, et d'être toujours adossé à la science en toute impartialité. C'est ce qui permettra à l'État, aux politiques en fait, au législateur, de prendre les décisions qui s'imposent en connaissance de cause.

Marie-Bénédicte Desvallon

J'entends tout à fait et je note avec grand intérêt votre proposition, puisque j'ai eu l'honneur d'être désignée, pour 2022, directrice de session de la formation des magistrats sur la question du droit de l'animal, qui se déroule sur trois jours et qui abordera les animaux de compagnie, les animaux de rente, mais également les animaux sauvages. J'en prends donc acte. J'ajouterai que dans le contexte actuel, avec la perspective du parquet européen, la France doit relever le niveau, puisqu'on sait qu'elle est en retard par rapport à ses voisins. Je pense qu'elle ne peut décemment pas être la vitrine du droit de l'environnement si elle n'est pas à la hauteur. Je pense qu'il y a véritablement des attentes, et notre ministre de la Justice, notre garde des Sceaux, avait d'ailleurs évoqué dans le cadre de l'écocide, un délit général de pollution où, par rapport à la gradation des peines et condamnations, il avait évoqué la question d'infraction d'imprudence (qu'on connaît justement sur les espèces menacées), la violation manifestement délibérée et l'infraction intentionnelle. Et sur cette question de volonté, du caractère intentionnel, la distinction devrait être faite, même si ces qualifications sont dans un seul et même article, entre l'acte de cruauté, l'acte de sévices graves, des sévices sexuels, et l'abandon. Aujourd'hui, l'intention ne doit être démontrée que pour l'acte de cruauté, et il suffirait pour cela de s'appuyer sur les textes du rapporteur de la loi, également la circulaire de 2005, pour garder à l'esprit que seule l'intention doit être démontrée pour l'acte de cruauté et non pas pour les sévices graves.

Question 5

Mon nom est Michel Klein. Je ne suis pas de cette spécialité mais j'ai beaucoup apprécié l'intervention précédente parce que nous sommes tous d'accord sur l'objectif à atteindre. Je pense que oui, on est tous d'accord sur l'objectif à atteindre. Personne ne doute une seconde qu'il faut faire évoluer le droit, ça va de soi. Le problème, c'est qu'on a quand même un certain nombre d'opposants déclarés qui ont été évoqués précédemment. Il faut quand même rappeler le lobbying extraordinaire d'efficacité fait par les fédérations de chasseurs, qui ont même des délégations de missions de services publics, y compris pour guider des gens dans des zones théoriquement protégées, telles que les parcs. J'ai donc l'impression que ce qui nous manque beaucoup, si vous voulez, c'est une stratégie pour lutter contre ce lobbying. Il faut être, à mon avis, extrêmement innocent pour penser que des gens dont le plaisir, le loisir, est de tuer, vont réellement contribuer facilement aux objectifs que nous avons. M. Obled a rappelé tout à l'heure que l'OFB a des chasseurs qui y sont représentés. Je suis persuadé que c'est plutôt des associations qui s'occupent de la défense de la cause animale qui pourraient nous aider à atteindre ces objectifs, que des fédérations de chasseurs.

Laurence Parisot

Merci. Ici, nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'avoir une stratégie, il y en a peut-être plusieurs qui sont possibles. Je rappelle qu'il y en a une qui passe par le débat politique, et que tout ce qui pourra, comme ce colloque aujourd'hui, contribuer à sensibiliser à cette question dans le cadre de l'élection présidentielle, sera utile. Une autre stratégie, et j'avais eu le plaisir de la saluer au précédent colloque, c'est l'idée d'un référendum, et donc ça me permet de faire le lien avec celui qui est un des animateurs clé de cette proposition référendaire, Hugo Clément. Donc Hugo, Louis, je vous invite à venir sur scène dont nous nous retirons discrètement.

Discussion avec Hugo Clément, journaliste engagé

Louis Schweitzer

Quand on a un animateur comme mon voisin, il n'a pas besoin de modérateur ou d'animateur, donc je lui laisse la parole. Son souhait a été d'engager un dialogue avec ceux qui sont dans la salle, et je le laisse mener ce dialogue à sa guise.

Hugo Clément

Bonjour tout le monde. Merci d'être là. Merci Louis et Laurence pour votre accueil. Je suis très content et très honoré d'être parmi vous. Effectivement, plutôt qu'un monologue qui peut parfois être un peu barbant, je préfère les échanges. Le mieux est qu'on fasse une petite séance de questions-réponses, et puis qu'on discute ensemble. Si vous êtes dans la salle, ou s'il y a des gens qui nous regardent – je crois qu'il y a un live sur YouTube –, je suis prêt à répondre à vos questions. Je crois qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites depuis ce matin sur le fond, le combat, sur le plan juridique, sur le plan du militantisme, des associations... donc je ne vais pas me répéter et je vous écoute.

Question 1

Je vais justement rejoindre ce que vient de dire la personne précédente concernant la chasse. C'est quand même, aujourd'hui, quelque chose d'assez surprenant, une tradition. Quand on voit les résultats des sondages, par exemple sur la grande majorité des Français qui sont opposés à la chasse, contre une minorité de personnes qui chassent, je suis très étonnée de voir que les personnes qui ne sont pas favorables à la chasse, donc à la cruauté, donc à la disparition de la biodiversité, soient si peu entendues. Comment est-ce qu'on crée un mouvement qui a autant de poids que le lobby des chasseurs ?

Hugo Clément

C'est une première question ambitieuse ! Ce que je dis, en général, aux gens qui sont sensibles à ces questions et qui sont infiniment plus nombreux que les gens qui chassent, c'est que j'essaie de ne pas mettre tous les chasseurs dans le même panier, et je pense qu'il y a différents types de chasse et de pratiques. Il y a des régions du monde où la chasse est indispensable à la survie de certaines populations, c'est encore une réalité aujourd'hui. Ça n'est pas le cas chez nous, c'est une chasse de loisirs que les gens pratiquent par tradition, pour avoir une forme de lien social, par habitude peut-être, souvent par ennui aussi – car il y a certaines régions où les gens ressentent une certaine forme d'ennui et trouvent la réponse dans cette activité –, mais c'est du loisir. Ça, personne ne le conteste aujourd'hui, même pas Willy Schraen³⁶. D'ailleurs, j'étais assez surpris de ne pas le trouver à l'entrée pour la vérification des passes sanitaires dans le cadre de

³⁶ Président de la Fédération nationale des chasseurs.

ses nouvelles fonctions de police de proximité... Même Willy Schraen a dit la semaine dernière, je cite : « J'en ai rien à foutre de la régulation. Moi, c'est pour le plaisir ». Il l'a dit lui-même. Donc on peut passer au débat suivant.

Tout ça pour dire que je ne mets pas tous les chasseurs dans le même panier. Je pense qu'il y a certaines pratiques qui ne sont absolument plus justifiables aujourd'hui. On en a parlé juste avant : la chasse en enclos est une aberration. C'est aberrant que ce soit encore autorisé. La chasse sur des animaux d'élevage, ce qui est le cas de neuf faisans ou perdrix sur dix, représente des millions d'animaux.

Souvent, quand on parle de chasse, on a l'impression qu'il n'y a que les sangliers. C'est un peu cette question qui revient dans le débat public. Il faut savoir que ça représente moins de 5 % des animaux tués à la chasse, les sangliers. L'écrasante majorité des animaux qui sont tués à la chasse ne sont pas forcément des animaux qui causent des dégâts sur les cultures ou qui posent des problèmes.

Il y a certaines formes de chasse qui ne sont plus du tout justifiables aujourd'hui et contre lesquelles le législateur doit agir. Après, il y a d'autres formes de chasse qui vont continuer – il faut être réaliste –, ou en tout cas qui ne s'arrêteront pas tout de suite. Je pense qu'il faut focaliser nos efforts sur les pratiques les plus cruelles et les moins justifiables. Pour cela, pour arriver à obtenir des avancées rapides sur ces questions-là, il faut entrer dans le rapport de force avec le lobby de la chasse. Pourquoi ces pratiques continuent aujourd'hui alors qu'une écrasante majorité des gens y sont opposés ? Parce que c'est un lobby qui est très bien organisé, très puissant, qui a l'oreille des politiques, et surtout, qui compte de nombreuses personnes qui sont prêtes à se mobiliser concrètement sur ces questions-là. À manifester. À écrire à leurs députés. À aller faire pression dans les permanences parlementaires. À aller voir les élus des moindres petits villages et petites villes pour dire : « Si tu fais quelque chose contre nous, on ne votera plus pour toi ». Et c'est cette force d'organisation politique, finalement, qui leur permet de défendre encore certaines pratiques qui sont ultra minoritaires dans l'opinion.

Il faut faire pareil de l'autre côté. Il faut que la grande majorité des Françaises et des Français qui sont sensibles à ces questions-là s'engage dans des associations. Adhérer à des associations peut passer par des dons pour ceux et celles qui en ont les moyens. Ça peut passer également par des relais de leurs actions, participer à leurs actions, que ce soit sur le terrain, sur les réseaux sociaux... Mais il faut soutenir les associations, parce que les seules forces d'opposition au lobby de la chasse aujourd'hui, ce sont les associations. D'ailleurs, toutes les victoires qui sont obtenues, aussi petites soient-elles, et aussi modestes soient-elles, sont obtenues grâce aux associations qui attaquent les arrêtés préfectoraux devant les juridictions. Ce sont les associations qui vont au Conseil d'État pour faire suspendre telle ou telle pratique. Ce sont les associations qui organisent des événements comme aujourd'hui pour mêler politiques et société

civile. Les seules forces aujourd'hui en présence qui nous permettent de lutter concrètement, ce sont ces associations.

Mon message est très simple, c'est : adhérez aux associations. Il y en a plein, ça ne coûte en général pas très cher, voire très peu cher, d'adhérer à des associations. En plus, on peut déduire cela de ses impôts en grande partie. Pour ceux qui le peuvent, c'est la première chose à faire, car quand vous avez un ministre qui reçoit d'un côté le lobby de la chasse et de l'autre des associations, je peux vous assurer que ça ne va pas être la même chose s'il y a 10 000 adhérents dans l'association ou 5 000, que s'il y en a 200 ou 300 000. On n'écoute pas les gens de la même manière. C'est pourquoi cette question-là est pour moi fondamentale. Autant sur beaucoup d'autres questions qui ont trait à la question animale, comme l'élevage, on peut agir, notamment par notre consommation (on peut refuser d'acheter certains types de produits), autant sur la chasse, quand on n'est pas chasseur au niveau individuel, c'est compliqué, on ne peut pas faire grand-chose. Au-delà de ne pas chasser, c'est assez compliqué, surtout quand on habite dans la ruralité. On sait que les chasseurs sont souvent des gens qui se croient un peu tout permis dans les villages. Moi, je l'ai vécu. Il y a beaucoup de gens qui le vivent. Il peut être parfois dangereux de décider de s'opposer localement à ces gens-là, et même sans être dangereux, ça peut pourrir la vie de beaucoup de personnes. Ainsi, il faut se regrouper, il faut le faire en masse, il faut faire corps, et ça, ça se passe à travers les associations. Il y en a plein qui sont super, notamment la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences. Il y en a plein d'autres. Des nationales comme des locales, qui font un travail formidable. Mon message, c'est cela, et c'est comme ça que ça avancera.

Question 2

Bonjour et merci pour les diverses interventions. Je voulais revenir sur la théorie du lien, qui, je trouve, pourrait être un bon angle d'argumentation. On adhère à une forme de schizophrénie où la cruauté envers les humains est reconnue et pénalisée, sans que ça soit le cas de la cruauté envers les animaux. D'ailleurs, je ne le comprends pas parce que, intrinsèquement, un être humain est doté d'une sensibilité ou ne l'est pas. Je pense que chacun d'entre nous ici, si on voit un animal et qu'on est quelqu'un de sensible, on ne va pas commettre d'acte de cruauté. Je ne comprends pas bien cette dichotomie. Cette théorie du lien est extrêmement intéressante parce qu'elle met vraiment en exergue ces liens qui peuvent exister entre cette cruauté qui est faite aux animaux, et les conséquences que l'on peut trouver au sein des familles. La maltraitance des enfants, les femmes violentées. Au sein de ces familles-là, justement, il y a beaucoup de chasseurs. Je pense que ça pourrait être intéressant, sachant que certains s'en fichent des animaux, de se dire qu'on pourrait peut-être protéger la société de ces personnes qui ne sont pas cruelles seulement avec les animaux. Ça peut être un angle d'attaque que de communiquer beaucoup plus sur cette théorie du lien qui pourrait marquer les esprits. Qu'en pensez-vous ?

Hugo Clément

Il y a pas mal d'études, pas spécifiquement sur la question de la chasse, mais sur la question de la maltraitance faite aux animaux, qui ont montré qu'il y avait effectivement une forme de lien entre les personnes qui maltraitent les animaux, et ceux qui seraient plus à même de commettre aussi des actes de violence envers les êtres humains. C'est d'ailleurs dans cette logique là qu'au XVIII^e siècle et même à la fin du XIX^e, les lieux de mise à mort des animaux ont été mis loin des yeux du public. À l'époque, au marché, on tuait le cochon devant tout le monde. On commettait des actes de violence en public. Or, la logique des abattoirs et du fait d'excentrer la mise à mort des animaux, de la cacher, c'était à l'origine non pas seulement une question d'hygiène, mais surtout une question de cacher cette violence exercée sur les animaux. On pensait, à l'époque, qu'être témoin d'un spectacle de violence sur les animaux pouvait enclencher ou favoriser la violence sur des êtres humains.

Mais sans aller jusque-là, parce qu'il n'y a pas d'études vraiment récentes qui montrent le lien entre le fait de chasser et le fait d'être violent, lorsqu'on regarde le chiffre des homicides commis par arme à feu, dans une grande partie des cas, l'arme à feu en question est un fusil de chasse. Ça, c'est une réalité. Dans beaucoup d'homicides commis en France aujourd'hui, les armes qui sont utilisées sont des armes de chasse. Au-delà de la question animale, de la question de la chasse, découle la question de la circulation des armes. Il y a énormément de gens qui possèdent des armes de chasse chez eux, qui ont des armes à disposition, ce qui forcément rend plus facile un passage à l'acte, en tout cas par arme à feu. Ça, ce n'est pas un mystère, ça a été montré notamment dans les cas des violences conjugales où, quand il y a des meurtres par arme à feu, c'est souvent un fusil de chasse. Puis il y a plein d'autres questions qui se posent, mais là, on sort de la question liée aux animaux parce qu'on rentre dans les nuisances liées à la chasse, où les violences liées à la chasse, et qui touchent les êtres humains, mais qui effectivement sont un levier pour essayer de réformer tout ça.

Il y a la question de la propriété aussi. Un terrain en France, de base, est chassable. C'est-à-dire que quand vous avez un terrain dans une zone rurale – évidemment, pas dans une zone urbaine –, si vous ne faites pas la démarche de sortir ce terrain de l'ACCA³⁷ de la commune, possible une fois tous les cinq ans lors du renouvellement de son agrément, vous ne pouvez pas interdire à des chasseurs de chasser sur votre terrain s'il n'est pas clôturé.

Il y a aussi la question des victimes humaines. Malheureusement, il y a eu des exemples nombreux ces derniers temps avec des non-chasseurs qui sont victimes d'accidents. Je n'aime pas trop appeler ça un accident parce que c'est une manière finalement de rendre la chose pas très grave. Quand les règles de sécurité ne sont pas respectées – ce qui est le cas dans la plupart des accidents de chasse –, on identifie un truc qui bouge et on tire en pensant que c'est un sanglier, avant de réaliser que c'était un promeneur. Et on s'en tire la plupart

37 Association communale de chasse agréée

du temps sans jamais aller en prison. Tandis que si vous roulez ivre en ville, ou sans permis, ou à 85 km/h dans une rue limitée à 50, et que vous écrasez un enfant, c'est aussi un accident. Mais bien que vous n'ayez pas eu l'intention de le tuer, vous serez envoyé en prison directement, sans qu'il y ait de débat. Vous passez devant un juge en comparution immédiate et puis vous allez en prison en attente de votre procès. Il y a donc une vraie tolérance, qui est inacceptable aujourd'hui, sur ces fameux accidents de chasse.

Le cas de Morgan Keane est quand même assez emblématique. Ce jeune homme, d'une vingtaine d'années, était en train de couper du bois dans son jardin quand il s'est pris une balle. « Je l'ai confondu avec un sanglier. » Quelques années auparavant, il y a une dame retraitée qui était simplement dans son jardin derrière ses clôtures et qui s'est fait tirer dessus pour avoir été confondue avec une masse sombre. Pourtant, tirer sans identifier la cible est un manquement extrêmement grave aux règles de sécurité basiques. Mais aucune de ces personnes n'est allée en prison, et aucune de ces personnes n'ira en prison.

Il y a donc là une vraie tolérance que je ne m'explique pas, si ce n'est par la puissance du lobby de la chasse et une certaine forme de complaisance pour ces pratiques-là. Mais on s'éloigne effectivement de la question purement animale, du sujet de la chasse. Les deux sont un peu liés, je pense, à un sentiment de toute puissance qui se retrouve sur ce qu'on fait subir aux animaux. « J'ai le droit de faire ça », c'est un argument qui revient souvent, mais qui n'en demeure pas moins léger. Ce n'est pas parce que quelque chose est légal que c'est moral ou éthique. Et la loi évolue en permanence. Certaines choses étaient légales il y a cinquante ans mais ne le sont plus aujourd'hui. S'appuyer sur cet argument de la légalité pour bloquer toute avancée me paraît complètement absurde. Tout ça pour dire que oui, c'est un levier pour faire évoluer ces pratiques-là, mais je pense que la simple question de la biodiversité et de la souffrance animale devrait suffire sans avoir à mobiliser les questions de nuisance pour les humains.

Question 3

Bonjour à tous. Merci d'abord à Laurence Parisot de l'affection qu'elle porte à l'ASPAS. Moi, j'y suis bénévole depuis plus de 40 ans, et j'en suis très fier. Je voudrais apporter un peu d'optimisme, parce que quand j'ai commencé à y travailler, les chasseurs étaient plus de 2,5 millions à peu près, aujourd'hui ils sont à un million, et sans doute moins d'après les vrais chiffres, ce qui signifie qu'on assiste au crépuscule de la chasse. On se demandait pourquoi ils ont autant de pouvoir. En fait, c'est aussi parce qu'ils sont à tous les niveaux du pouvoir : il y en a dans mon village, dans tous les conseils municipaux. Il y a aussi des chasseurs au sommet de l'État, à tous les niveaux du pouvoir. Pour parler de Willy Schraen, qui voulait faire la police de la chasse, j'ai appris ce matin que le président de l'Association des maires ruraux de France le refuse. Pourtant, c'est une espèce de rumeur que les chasseurs veulent prétendre associer la ruralité à la chasse. Je suis désolé mais les personnes qui ont à se plaindre des chasseurs sont ceux

qui vivent à la campagne. Il y a vraiment des idées fausses comme ça à combattre absolument. Merci.

Marie-Bénédicte Desvallon

J'aurais voulu apporter une réponse sur la question des crimes. En 2019, une loi fédérale aux États-Unis a reconnu les actes de cruauté comme un crime contre les animaux. Aujourd'hui, en France, il n'y a pas de crime contre les animaux. L'acte de cruauté demeure un délit. Sur la question de la théorie du lien et de la sensibilité, comme on l'a exposé tout à l'heure, lorsqu'on parle de la sensibilité de l'animal, *in fine* c'est la sensibilité humaine qui est prise en considération pour apprécier la sanction. On voit bien que s'il s'agit d'un animal de compagnie, les peines et condamnations sont plus importantes dû à l'attachement que l'on porte à son animal. Il a été par ailleurs voté, dans la proposition de loi, une circonstance aggravante lorsque l'acte est commis devant un enfant. Selon moi, une piste de réflexion serait également de reconnaître les animaux comme des êtres vulnérables, tout en faisant de cette vulnérabilité un élément reconnu par le droit pénal et différent du caractère sensible. En tout cas, c'est une piste sur laquelle on pourrait déjà réfléchir.

Quant à la théorie du lien aux États-Unis, il y a aujourd'hui des fichiers qui sont constitués sur des individus qui ont perpétré des actes, des infractions d'actes de maltraitance sur des animaux, pour permettre d'identifier ces individus qui pourraient devenir des maltraitants sur les humains. Donc aux États-Unis, cela existe déjà. Aujourd'hui, la théorie du lien en France commence à faire son chemin, mais trop doucement à mon sens. Encore une fois, la question de cette sensibilité, on la voit dans le prisme de l'humain, alors qu'étonnamment, pour la corrida, vous remarquerez que le fait que des enfants assistent à des actes de corridas ne pose aucun souci, on ne se préoccupe pas de l'impact que cela peut avoir sur le développement cérébral de l'enfant.

Question 4

Bonjour à tous. Je voulais juste apporter plutôt un retour d'expérience. Je suis enseignante stagiaire. Cette année, j'ai des élèves de moyenne section pour lesquels il y a des enseignants qui ont proposé, avant les vacances de la Toussaint, un dessin animé qui s'appelle « Loups tendres et loufoques ». Je l'ai trouvé très intéressant car il faisait des liens avec le rôle que l'école peut jouer pour nos enfants, nos élèves, et la sensibilisation à l'environnement, mais aussi aux vivants. Il s'agissait d'une réadaptation du conte du petit chaperon rouge inversé, c'est-à-dire que le petit chaperon était très content de croiser un loup. Il l'a même invitée chez sa grand-mère, et la grand-mère était très heureuse de voir un loup, qui, dans ce conte, était en voie d'extinction. D'un point de vue pédagogique, j'ai trouvé que c'était très intéressant. Je suis personnellement fermement convaincue que tout un chacun peut œuvrer à sensibiliser les plus jeunes, qu'ils soient nos élèves, nos enfants. La littérature de jeunesse semble pouvoir réussir. Quand je vois dans la cour de récréation des élèves de moyenne

section prendre des petits escargots et les observer, je trouve ça vraiment touchant. Je pense que comme vous, Hugo Clément, le journaliste, le droit a un rôle à jouer dans notre société pour faire évoluer nos représentations sur le vivant et les animaux, mais aussi les enseignants, notamment avec L214 qui propose aussi des contenus et des mallettes pédagogiques pour sensibiliser les élèves au vivant.

Question 5

Bonjour. J'aimerais savoir si la prise en compte de la question de l'environnement et donc de la cause animale dans vos enquêtes, lorsque vous réalisez vos documentaires, transforme votre manière de faire du journalisme, pour vous et votre équipe de travail ? Vous qui êtes passé par plusieurs médias, est-ce qu'il y a une nouvelle manière de faire du journalisme ?

Hugo Clément

Je ne dirais pas que c'est une nouvelle manière de faire du journalisme. J'essaie juste d'appliquer à ces questions-là, l'environnement et la condition animale, la même manière de travailler que sur mes autres sujets. Pendant longtemps, on ne parlait pas du tout de la cause animale dans les médias. Il n'y avait jamais un reportage qui était fait. Alors, au-delà des documentaires animaliers – qui étaient vraiment sur un angle observationnel, à la limite du divertissement –, dans les reportages d'information, il n'y avait jamais rien sur la question animale. Pendant très longtemps, on ne questionnait jamais la chasse, ni l'élevage intensif, ni aucune autre pratique. C'est assez récent que les médias s'emparent de ces sujets. Je pense que l'information est une des clés de ce combat. Les gens ont besoin de savoir ce qu'il se passe pour réagir, à la fois dans leur manière de consommer, mais aussi dans leur manière de s'engager. Or, si vous ne savez pas ce qu'il se passe, vous ne pouvez pas agir tout simplement. On en parle de plus en plus et c'est très bien, il faut s'en réjouir, mais il faut aussi en faire plus, surtout sur le plan de la pédagogie en expliquant en quoi ça nous touche.

Quand cette question-là est abordée, souvent, on se différencie encore du reste du vivant. On parle de la nature et des animaux comme si on n'en faisait pas partie. Or, on est des animaux, et la nature c'est nous. On est dans la nature, on n'en est pas en dehors. On n'est pas dans une position d'observateur sur quelque chose qui est étranger. On fait partie de la chaîne du vivant, on est une espèce comme une autre, avec un impact un peu plus important, mais on reste une espèce, très jeune, très vulnérable, qui ne sera peut-être plus là, ou en tout cas plus aussi dominante, dans quelques milliers d'années. Je pense que le travail des journalistes passe aussi par ce travail de pédagogie, pour réintégrer l'être humain dans un cadre beaucoup plus large, et par aussi un travail de modestie, et ne pas toujours traiter le sujet à travers l'angle et la vision purement humaine. Alors, évidemment, on ne pourra jamais être dans la peau d'un cochon ou d'un singe, ça n'est pas possible. Sabrina Krief a expliqué

exactement la même chose : on ne peut pas analyser les singes avec un regard de singe car on aura toujours un regard d'humain, et donc on aura toujours un biais. Mais il faut expliquer au public qu'on fait partie de ce tout, et ne pas le traiter en disant « alors aujourd'hui on va vous faire un reportage sur la nature », comme si on était en dehors de cette entité-là.

Enfin, cette question du lien et de nous réintégrer dans la chaîne du vivant est fondamentale pour moi. J'essaie toujours de prendre cela en compte dans mes reportages et d'éviter d'avoir un regard uniquement d'observateur, pour essayer de vous intégrer dans le sujet, pour voir comment on peut agir à la fois sur notre environnement, mais aussi sur nous, puisqu'on fait partie de cet environnement-là. Le message que l'on fait passer d'ailleurs dans les COP³⁸ et qui fonctionne à chaque fois, est : « il faut sauver la planète ». Mais la planète n'a pas besoin d'être sauvée. Elle n'est pas en danger la planète. La planète était, est, et sera là après nous. Quand on dit « il faut sauver la planète », en fait, on parle de nous. Il faut sauver la planète telle qu'elle nous permet de vivre actuellement, et telle qu'elle nous permet d'être l'espèce qu'on est aujourd'hui. C'est-à-dire l'espèce ultra dominante, qui n'a aucun prédateur, et qui arrive à relever des défis technologiques incroyables. Ainsi, à travers la lutte contre le changement climatique, mais aussi la préservation de la biodiversité, c'est de nous et de notre sauvegarde dont il s'agit. J'ai fait un reportage récemment sur les plantes et leur disparition. On parle beaucoup des animaux mais la majorité des espèces menacées aujourd'hui dans le monde sont des plantes.

Il y a un chercheur qui prenait une image que j'aime bien utiliser pour parler de la biodiversité, et qui consiste à nous voir comme si on était dans une maison. La biodiversité est cette maison qui est autour de nous. Si vous lui enlevez une brique, il ne va pas se passer grand-chose. Si une espèce disparaît, il ne se passe pas grand-chose. Si vous lui enlevez dix briques, il commence à y avoir des fissures. Si vous enlevez cent briques, la maison tangué. Mais si vous enlevez deux-cents briques, là, la maison vous tombe dessus. Je trouve que cette image nous dit vraiment tout sur la biodiversité.

La disparition des espèces, ça n'est pas simplement triste car elle entraîne la fin, par exemple, des rhinocéros. Même si c'est triste en soi, une espèce, elle, n'est pas un individu qui ressent des sentiments. Elle ne ressent pas la douleur. Une espèce n'a pas non plus d'intérêts propres. Une espèce est une notion abstraite. Une espèce n'est pas une entité morale ni une personne physique. En revanche, cela va avoir des impacts sur nous en tant qu'individus, mais aussi en tant qu'espèce. L'affaiblissement de la biodiversité est encore une autre question que celle de la souffrance animale, parce qu'il y a souvent un conflit, parfois entre ceux qui défendent la biodiversité et ceux qui défendent les animaux, car défendre les espèces ça n'est pas défendre les individus. Au nom de la préservation d'une espèce, on peut justifier la souffrance de certains individus. C'est ce que font par exemple les zoos, d'une certaine manière. Ils acceptent de faire

38 Conférences des parties sur le climat ou la biodiversité.

souffrir des individus en les enfermant, mais c'est pour préserver une espèce. Donc ça se justifie. C'est ce que font également certains types d'expérimentations aussi. Je pense qu'il faut essayer de relier les deux, et puis avoir conscience qu'on fait partie de cette maison là sans en être supérieur.

Pendant longtemps, j'étais persuadé, comme beaucoup, que notre espèce était supérieure aux autres. Après tout, quelle autre espèce va sur la lune ? Quelle autre espèce est capable d'envoyer des touristes dans l'espace ? Quelle autre espèce sait fabriquer des bombes nucléaires ? Ou quelle autre espèce peut à la fois aller à 10 000 mètres sous l'eau avec un sous-marin, et à 8000 mètres sur le toit du monde ? Ainsi, toutes ces questions provoquent le sentiment d'être supérieur et nous aveugle de par nos prouesses technologiques. Sauf que l'on se met à confondre supériorité et domination. Or, dans la question de nos rapports aux animaux, je trouve que c'est un point fondamental. On est l'espèce dominante aujourd'hui, mais on n'est pas supérieurs. Pour citer encore une fois les propos de Sabrina Krief, pourquoi les singes, par exemple, ne font pas des fusées pour aller dans l'espace ? Ça n'est pas parce qu'ils sont plus incompetents que nous ou parce qu'ils sont inférieurs, c'est peut-être juste parce qu'ils n'en ont pas besoin, tout simplement. C'est peut-être juste cela. Qu'est-ce que l'intelligence ? Est-ce qu'être intelligent signifie forcément fabriquer des fusées ? Ou est-ce qu'être intelligent veut dire s'adapter aux changements de son environnement pour faire en sorte que son espèce perdure ? Parce que si c'est ça l'intelligence, on fait plutôt partie des êtres les moins intelligents aujourd'hui. On n'est pas capable de s'adapter aux changements de notre environnement. On est même en train de provoquer ce qui va causer notre perte. Et on est l'une des seules espèces à faire cela. Alors oui, on va dans l'espace, mais on n'est pas capable de mettre fin aux changements climatiques, à l'effondrement de la biodiversité, qui sont les principales menaces qui pèsent sur notre espèce.

Je suis convaincu d'ailleurs que toute cette maltraitance dont on a parlé aujourd'hui, tout ce sadisme, toutes ces choses affreuses que l'homme inflige aux autres animaux, trouvent leur source dans ce sentiment de supériorité. Ce sentiment qui nous fait nous dire : « Ça n'est pas grave. Ce ne sont que des animaux. Ça va, ça n'est qu'un chat ». On m'a fait la réflexion récemment pour l'histoire de Marius, un chat enfermé dans un appartement dont l'immeuble voisin s'était effondré. Il y était enfermé et sa maîtresse ne pouvait plus aller le nourrir. On a donc essayé de mobiliser les pompiers à travers les réseaux sociaux pour qu'ils aillent le chercher. Cette histoire peut prêter à sourire, et notamment à toutes ces personnes qui me répondent que ce n'est qu'un chat, qu'on ne va pas mettre en danger des humains pour sauver un chat. Mais toute cette pensée trouve sa source dans le fait que l'on se différencie des autres espèces, et qu'on estime notre vie avec beaucoup plus de valeur que la vie d'un chat, pour le chat. Je ne dis pas qu'en tant qu'homme la vie d'un chat vaut celle d'un homme, ce que l'on essaie souvent d'ailleurs de caricaturer chez les gens qui défendent les animaux. Personnellement, en tant qu'humain, je privilégierai toujours le fait de porter assistance à un être humain que de porter assistance à un autre animal. Toutes les espèces privilégient leur propre vie et celle de leurs proches par

rapport à celles des autres espèces. Encore que ça dépend des humains peut-être... – c'est une blague je vous rassure. Tout ça pour dire que ça n'a pas de sens de reprocher aux défenseurs des animaux de dire : « oui mais vous défendez les animaux alors qu'il y a des gens qui meurent dans la rue ». Cet argument n'a aucun rapport. Évidemment que je suis plus touché par le fait qu'un homme meurt dans la rue que par le fait qu'un chien meurt dans la rue parce que je suis un homme, je suis un humain. Mais du point de vue de l'animal, la vie d'une vache est aussi précieuse pour la vache que ma propre vie. Une vache, un chien, un cochon, vont autant fuir la mort, fuir la souffrance, que moi.

L'attachement d'un mammifère à sa progéniture est, selon les études les plus récentes, relativement similaire entre un humain et non humain. N'importe quel mammifère va faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger sa progéniture. Ce sujet est intéressant et on pourrait presque en faire un débat philosophique, finalement. Après tout, il est la source de notre comportement vis-à-vis du reste du vivant, et je dirais même plus, vis-à-vis de tout ce qui n'est pas l'homme occidental aussi. On ne peut pas nier qu'il existe des similitudes entre la manière dont on se comporte vis-à-vis de la faune sauvage, et la manière dont on se comporte vis-à-vis des peuples considérés, sans le dire, comme inférieurs aux nôtres. Beaucoup le pense encore aujourd'hui, expliquant son retour dans la situation politique actuelle de certains pays, dont la France fait partie. Certains considèrent encore des peuples comme inférieurs aux autres. Pendant très longtemps, on a justifié la mise en esclavage et l'exploitation absolument abominable de certains hommes par d'autres hommes par le simple fait qu'ils étaient soi-disant inférieurs. Il n'y avait rien de grave, puisque que c'était des non-occidentaux que l'on pouvait utiliser à notre guise. D'ailleurs, ce débat était présent dès l'Antiquité chez les philosophes présocratiques.

Faisant encore une divagation, je voudrais vous parler du végétarisme. Certaines personnes y voient un combat de « bobos de centre-ville », à la mode. C'est pas du tout un truc à la mode, le végétarisme. Pythagore était végétarien, et Pythagore défendait le végétarisme au nom de la réincarnation de l'âme d'êtres humains dans potentiellement n'importe quel animal. Il considérait qu'il ne fallait pas manger ou tuer d'autres animaux qui pouvaient potentiellement être votre père ou votre mère réincarnés. C'est encore une autre logique, mais il y avait beaucoup de philosophes présocratiques qui préconisaient le végétarisme, ce qui enclenchait entre eux ce débat de savoir si en tant que grecque on avait le droit d'exploiter l'autre. Dans cet « autre », il n'était pas seulement question des animaux. On mettait les animaux, et tous les autres hommes, y compris les barbares. Ainsi, cet argument présenté par ceux qui défendaient les animaux, et qui consiste à dire qu'on ne peut pas exploiter ou tuer les animaux de manière gratuite, parce qu'ils font partie de l'ensemble du vivant et doivent à ce titre être respectés, était le même que ceux qui disaient qu'on devait se comporter de manière respectueuse avec les barbares, avec les autres hommes.

Question 6

Bonjour, merci à vous. J'aurais aimé savoir si, selon vous, la crise de la Covid-19 a eu un véritable impact sur la prise de conscience de la biodiversité, et la préservation de la faune sauvage ?

Hugo Clément

Très bonne question. Je pense qu'on l'a tous espéré. Je vous avoue que mon confinement fut plus sympathique grâce à ces vidéos d'animaux sauvages que l'on voyait se réapproprier un peu l'espace, en venant d'un peu partout dans le monde. Dès qu'on laisse un peu d'espace à la nature, la puissance de résilience de cet ensemble dans lequel on vit fait qu'il réoccupe cet espace-là. On s'est un peu tous dit « ah il est peut-être en train de se passer quelque chose, et on va peut-être prendre conscience de notre fragilité ». Le Covid-19, selon moi, nous offre avant tout cette leçon-là : nous rendre compte de la fragilité de notre humanité.

Ce qui s'est passé ces deux-trois dernières années, était inimaginable il y a encore dix ans. Il y a dix ans, vous auriez dit à Louis, PDG de Renault, que dans quelques années on allait fermer les frontières, qu'on allait renvoyer les gens chez eux, que plus personne n'allait pouvoir aller travailler, que l'on allait clouer les avions au sol, qu'il allait falloir un papier pour circuler dans la rue, qu'il allait falloir se déplacer à moins d'un kilomètre de son domicile, et que le reste du temps il fallait être enfermé... il ne vous aurait pas cru, personne ne vous aurait cru. C'était inimaginable. Et on a pris toutes ces décisions inimaginables parce qu'on a été confronté en tant qu'humanité à un danger imminent. C'est-à-dire qu'on l'a senti, contrairement au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité qui, pour beaucoup, sont encore très lointain : on sait que c'est là, que c'est dangereux, mais on a du mal à le sentir dans notre chair. Sauf que là, on a des proches qui sont morts, il y a eu des centaines de milliers de victimes, voire des millions de victimes à travers le monde, on a eu des images des hôpitaux engorgés avec des choses absolument abominables. Et tout ça a fait que l'humanité s'est sentie en danger immédiat, et a accepté de prendre ces mesures radicales qui étaient inenvisageables auparavant. Je pense que tout ça doit nous faire prendre conscience que pour nous, qui pensions être une espèce si forte, si invincible, tout peut s'écrouler. Le Covid nous l'a montré.

On a tenu bon parce que c'est un virus qui n'était pas si méchant que ça. Quand vous regardez les chiffres de mortalité, c'est un virus qui se transmet beaucoup mais qui a un taux de mortalité relativement faible. Mais ce que nous ont dit les scientifiques de l'ONU dans un rapport de l'Ipbes, qui est sorti d'ailleurs au milieu de la pandémie, c'est que le lien entre effondrement de la biodiversité et multiplication des pandémies est très clair. Il est étudié depuis très longtemps. Plus vous détruisez la biodiversité, plus vous détruisez les espaces naturels, les forêts, plus vous avez un risque d'émergence de nouveaux virus dans la population humaine. Plus vous multipliez les élevages intensifs, plus vous avez un risque d'émergence de nouveaux virus, etc. Et les prédictions des

scientifiques de l'ONU, qui ne sont pas de dangereux activistes radicaux, c'est à peu près maintenant une pandémie tous les dix ans, similaire à celle de la Covid-19 en terme d'impact, et supérieure en terme de mortalité, si l'on continue à ce rythme à détruire la biodiversité.

Donc pour moi, cette pandémie, si elle a servi à quelque chose, c'est à faire prendre conscience à beaucoup de gens qu'on était fragile, et que le confort de vie dans lequel on était jusqu'à récemment n'était absolument pas garanti pour les années qui viennent. J'espère que c'est cette leçon qu'on en a tiré, et j'espère que l'on va traiter le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité à la hauteur de la menace que cela représente. N'oublions pas que cette menace est bien plus grande que le Covid, bien plus importante en termes d'enjeux pour les réfugiés climatiques des zones qui vont devenir inhabitables, de la multiplication des pandémies, etc. Les impacts vont être infiniment plus importants que la Covid. Donc il faut traiter ces questions-là avec la même ambition, les mêmes moyens. Avant la crise, on avait l'impression parfois que c'était compliqué de débloquer des moyens pour le changement climatique. On a vu à cette COP 26 que c'était encore très compliqué de faire signer des gros chèques par les pays du Nord pour aider les pays du Sud à sortir du charbon, par exemple. Pendant la crise de la Covid-19, on n'a pas compté ce qu'on a dépensé, et tant mieux ! Le « quoi qu'il en coûte », je pense que tout le monde, en tout cas la plupart des gens, était d'accord avec ça, de sortir l'argent nécessaire pour limiter les dégâts et sauver des vies. Mais il faut avoir la même approche pour le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité, parce que les dangers sont encore plus grands que ceux qu'on a traversé.

Question 7

Bonjour. On a beaucoup parlé d'animaux sauvages en liberté aujourd'hui, mais les animaux sauvages captifs, notamment dans les parcs animaliers, les zoos, est-ce qu'il y a des sujets autour d'eux ? Parce qu'on a beaucoup parlé des animaux en captivité dans les cirques, dans les parcs aquatiques... mais qu'en est-il aujourd'hui avec les parcs animaliers ? Ils sont à mon sens une aberration, des parcs de loisirs pour humain qui souhaitent aller regarder des animaux qu'on ne voit plus à l'état sauvage, mais qu'on peut voir derrière des barreaux... Pour avoir un peu d'actualité là-dessus, sur les prochains sujets de reportage.

Hugo Clément

Le prochain, pour l'instant, il n'est pas prévu là-dessus. On en a fait un il n'y a vraiment pas longtemps sur les delphinariums, donc on essaie de varier un peu les thèmes. Malheureusement, il y a beaucoup de choses à dire là-dessus, c'est vrai que c'est un sujet très intéressant sur lequel il faut rester un peu au fait. Sur ces questions-là, je pense que ce n'est pas réaliste aujourd'hui de dire qu'on peut fermer du jour au lendemain tous les zoos, et tous les parcs animaliers parce qu'il y a énormément d'animaux qui sont depuis des générations en captivité. Tous ne peuvent pas se réadapter à une vie dans la nature. Certains

le peuvent, d'autres non. Ne serait-ce que pour la fermeture des delphinariums, se pose des questions sur ce qu'on va faire de la vingtaine de dauphins qu'on a en France. La solution n'est pas si simple que ça. Alors il y a des associations qui travaillent dessus et qui font un super boulot, mais ce n'est pas si facile.

Ce qu'il faut dire, en tout cas, et c'est une évidence, c'est rappeler l'origine des zoos qui était d'aller capturer des animaux dans la nature pour les enfermer. Or, sur ce point, on a un peu l'impression qu'aujourd'hui les organisations qui les représentent aimeraient un peu faire oublier cette histoire. Concernant les éléphants en captivité, les méthodes de capture d'il y a encore quelques décennies, ça ne se fait plus. On n'a plus le droit, en tout cas en France, de capturer des animaux dans la nature pour les mettre dans des zoos. Si c'est interdit aujourd'hui, il y a encore quelques décennies, quand on voulait aller prélever un éléphant, par exemple, on tuait tout le troupeau. Nous avions même un président français qui faisait de la chasse à l'éléphant, et qui était réputé pour ça, Giscard d'Estaing, et qui participait notamment à certaines opérations de prélèvement pour des parcs zoologiques. C'est ça, l'origine des zoos, il faut quand même le rappeler. On se retrouve aujourd'hui avec un problème qui est réel, et qui représente des générations d'animaux qui ont vécu en captivité, et qui ne sont pas adaptées aujourd'hui à la vie dans le milieu naturel. C'est un problème dont héritent les actuels gestionnaires des parcs animaliers, mais c'est quand même les zoos qui ont créé ce problème-là.

Deuxième chose qu'il est important de rappeler, c'est que la grande majorité des animaux actuellement détenus dans les zoos ne sont pas menacés dans la nature. Il y a cette idée reçue qui a été véhiculée par certaines formes de lobby qui voudrait que les missions des parcs zoologiques soient de préserver des espèces menacées. Ils jouent certainement un rôle pour certaines espèces. En revanche, la grande majorité des animaux, en terme de population – je crois que cela tend entre 70 et 80 % des animaux détenus dans les zoos –, ne sont pas des espèces menacées dans la nature, dont les habitants ont été détruits. Ces espèces peuvent vivre aujourd'hui dans le milieu naturel et ne font pas l'objet de menaces particulières. On parle de la grande majorité des animaux détenus dans les zoos.

Le discours qui consiste à dire qu'ils sont un vecteur de préservation de la biodiversité et que c'est leur principale mission, je pense que c'est un peu un argument marketing. L'industrie zoologique reste une industrie du divertissement dont l'objectif est de gagner de l'argent. Si le fait de gagner de l'argent n'est pas critiquable en soit, le fait de gagner de l'argent sur l'exploitation des êtres vivants l'est un peu plus. C'est une industrie, c'est une économie, ce ne sont pas des associations, bien que certains font des dons ou font des programmes en parallèle de réintroduction de certaines espèces. C'est très bien mais ça reste un système d'exploitation des animaux dans un but lucratif.

Je ne sais pas si c'est très populaire de dire ça, mais je ne suis pas sûr que ce soit aujourd'hui la question prioritaire sur la question du bien-être animal. Pour moi, le premier combat à mener aujourd'hui, non seulement en nombre

d'animaux mais aussi en souffrances infligées, c'est celui de l'élevage intensif. Je pense que c'est le combat civilisationnel des prochaines décennies dans nos pays, en France et en Europe. Chez nous, c'est trois millions d'animaux par jour qui sont tués. Trois millions par jour d'animaux destinés à la consommation. Pour être allé dans tous les types d'élevage intensif qui existent, le point commun, c'est la souffrance, c'est le fait que ce n'est pas une vie. C'est une torture.

Si, pour moi, il s'agit de la question prioritaire, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas lutter contre la captivité des animaux sauvages notamment dans les cirques itinérants. Et c'est une bonne chose que cela soit terminé. On parle tout de même de conditions de captivité particulièrement douloureuses pour des animaux qui sont en permanence baladés à droite et à gauche. Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas poser la question des parcs zoologiques, à savoir notamment : qu'est-ce qui justifie aujourd'hui de maintenir en captivité des animaux qui peuvent très bien vivre dans leur milieu naturel et qui ne sont pas des espèces menacées ? C'est un débat en tout cas qui mérite d'être tenu.

Question 8

Bonjour. Je souhaite rebondir sur ce que vous avez dit tout à l'heure concernant les associations. Je suis à 100 % d'accord avec vous, mais ce n'est pas si facile. Quand on est une grande association très connue au niveau national, très réputée, c'est peut-être un peu plus facile sur le terrain. Pour des associations un peu moins grosses et un peu moins connues, non seulement ce n'est pas facile, mais c'est même cauchemardesque. Je suis l'ancienne porte-parole de la Sepanso³⁹ dans les Landes. On s'est battu contre la mairie à Hossegor, Capbreton. On était contre un projet urbanistique avec la Sepanso, qui est connue en Aquitaine, et on a gagné. On a eu gain de cause en référé au tribunal.

Or, le lendemain matin, le maire d'Hossegor est venu chez moi – je suis la seule qui habitait là. Il a mis la photo de ma maison et mon adresse sur Facebook. Il m'a dénoncée, diffamée, n'arrêtait pas de raconter des horreurs sur moi. J'ai reçu 300 commentaires de personnes qui ont mis une cible sur ma tête, qui ont menacé ma vie. Des gens qui ont expliqué qu'ils allaient jeter un cocktail molotov sur ma maison, qu'ils allaient venir brûler ma maison, et si jamais ils me croisaient dans la rue, ils me feraient la peau. C'est violent.

Vous avez parlé de la gendarmerie tout à l'heure, mais Hugo, en province, la gendarmerie, quand vous êtes responsable ou bénévole dans une association et que vous êtes un peu engagé, on vous rit au nez et on ne veut pas prendre votre plainte. C'est dommage que Loïc Dombreval soit parti. La cellule Demeter⁴⁰ a été créée pour les agriculteurs. Mais quand est-ce qu'on met en place une

39 Société Pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest, association déclarée d'utilité publique agissant depuis 1981. www.sepanso40.fr

40 Créée en 2019 par convention avec les syndicats agricoles FNSEA et JA pour lutter contre « l'agribashing », cette cellule de la gendarmerie nationale a pour objectif de lutter contre les exactions à l'encontre du monde agricole. Ses abus ont été dénoncés notamment par l'association L214 qui a obtenu de la justice que cessent ses activités visant à la prévention et au suivi d'actions de nature idéologique.

cellule en France qui défend les lanceurs d’alerte et les bénévoles qui sont dans les petites associations et qui œuvrent sur le terrain ? C’est eux qui font bouger les lignes tous les jours à leur petit niveau. Je suis adhérente de Sea Shepherd, et dans les Landes, à Capbreton, je ne mets pas leur t-shirt, parce que j’ai peur d’être noyée dans le port. Le problème, c’est que quand vous portez plainte et qu’il faut prendre un avocat, les petites associations, elles, n’en ont pas forcément les moyens. Dernier point, vous allez tomber par terre. Quand vous arrivez au tribunal après avoir harcelé le parquet et après avoir été au bout de quatre renvois, on vous dit « ah, mais il y a une audience relais qui n’a pas été signée, c’est prescrit ! », et on condamne l’association à 800 euros d’amende !

Il y a un travail colossal à faire dans ce pays pour le soutien des associations. On connaît bien la LPO, on connaît bien One Voice, mais il y a plein d’associations, vous en avez parlé tout à l’heure, qui sont un vrai levier sur le terrain, qui font un travail extraordinaire, et qui sont menacées. Moi, maintenant, mes enfants ne veulent plus venir et n’osent même plus rentrer dans ma maison. Pour finir, le maire a entamé à mon encontre une démarche d’expropriation. Le prix à payer est colossal... Vous voyez, aujourd’hui, il y a une urgence absolue si on veut défendre l’environnement, et défendre la biodiversité, à soutenir les bénévoles sur le terrain et les petites associations.

Hugo Clément

Je tombe de ma chaise comme vous l’aviez prédit. Je ne connais pas ce cas particulier donc je ne peux pas m’exprimer là-dessus, mais je me renseignerai sur ce qui s’est passé. S’il y a des avocates ou des avocats dans la salle, peut-être que certains peuvent vous porter assistance pour ce dossier ? J’imagine qu’il y en a. En tout cas, des juristes qui peuvent vous aider. C’est vrai que le prix à payer est souvent lourd, particulièrement au niveau local pour les petites structures, soit par manque de moyens, soit par pression sur les individus. Ça a été le cas aussi pour une journaliste qui a enquêté sur l’élevage intensif en Bretagne, et qui a retrouvé les roues de sa voiture déboulonnées. On est dans un pays démocratique, on a cette chance-là, ça n’empêche pas d’avoir des méthodes qui s’apparentent parfois à des méthodes mafieuses pour intimider les gens qui défendent les animaux ou l’environnement.

Je redis ce que j’ai dit tout à l’heure : j’invite vraiment tous les gens à adhérer non seulement à des associations nationales mais aussi à des associations locales, à des petites structures, parce que le nombre fait la force. Dans votre association, que je ne connais pas mais que je découvrirai avec plaisir, plus vous serez nombreuses et nombreux, et plus vous serez puissants, et plus vous serez protégés. C’est parfois difficile, effectivement, de se battre sur ces sujets-là, surtout quand vous touchez à l’économie locale, à des intérêts financiers, ce que vous avez sûrement dû faire dans votre coin. C’est la seule réponse pour moi, et c’est peut-être insuffisant, je suis désolé de ne pas avoir plus de réponses à vous donner, si ce n’est d’être le plus nombreux possible et de s’entourer aussi de gens qui peuvent, sur le terrain juridique, vous assister. Et je sais qu’il y a pas mal

d'associations et pas mal d'avocats qui, sur la question de l'environnement et la question animale, acceptent de travailler, peut-être pas gratuitement, même si certains le font, mais en tout cas avec des honoraires qui sont beaucoup plus faibles que ceux qu'ils facturent habituellement. Il y a beaucoup d'avocats qui font cela, je le sais, et c'est tout à leur honneur. Si jamais il y en a dans la salle qui peuvent vous donner un coup de main, je pense que ça peut être bien. Bon courage.

Question 9

M. Clément, le référendum pour les animaux est peu connu de la société civile. Si vous faites un micro-trottoir, vous verrez qu'il est peu connu. Pourquoi la communication n'était-elle pas plus soutenue ? Comme vous le dites si bien, le nombre importe.

Hugo Clément

Il est peu connu mais il y a quand même un million de personnes qui ont signé sur le site. Si on prend les adultes, ça fait quand même 3 % de la population française, ça n'est pas rien, même s'il est évident que cela reste insuffisant. C'est insuffisant parce que, comme je le disais tout à l'heure, il y a un déficit de traitement médiatique de ces questions-là. Ce n'est pas nouveau. Ça fait très longtemps que c'est comme ça. Cela s'améliore petit à petit. Le référendum pour les animaux n'a été traité dans aucun grand journal télévisé mais j'essaie d'en parler le plus possible, bien que je n'aie pas la maîtrise de la presse, ce qui ne serait pas très démocratique. On est quand même arrivé à médiatiser toutes ces histoires-là par rapport à toutes les autres initiatives qui étaient menées sur la question, parce qu'on s'y est mis tous ensemble : plus d'une soixantaine d'associations qui ont uni leur force et des acteurs de la société civile, dont Laurence d'ailleurs, dont Louis et des grands patrons comme Xavier Niel, Marc Simoncini, Jacques-Antoine Granjon, etc. En se mettant tous ensemble, on a réussi à peser dans le débat, et peut-être aussi à accélérer le calendrier de la loi qui a été adoptée aujourd'hui à l'Assemblée. La source de cette loi-là, c'est le travail des associations, mais peut-être qu'on a participé à accélérer ce travail législatif, à faire pression sur les décideurs. On peut toujours faire mieux et je pense que dans les années qui viennent, cette question-là va aller en grandissant. Je suis assez optimiste. En tout cas, je pense que dans la société civile la bataille de l'opinion est quasiment gagnée en terme de masse. Maintenant, il reste à gagner la bataille des médias, la bataille des cercles politiques, la bataille des décideurs, et on va la mener.

Question 10

Bonsoir. Vous parlez d'adhésion aux associations. Nous sommes des militants de terrain et ce qui nous choque, c'est que, lorsqu'il y a des manifestations pour dire non à la chasse ou des actions contre les chasses à courre, nous nous retrouvons à très peu de militants. Ce que nous ne comprenons pas, c'est que beaucoup de gens disent non à la chasse, non à la chasse à courre, mais lorsque

nous organisons des actions pour montrer que beaucoup de Français disent non à ces pratiques cruelles, il s'avère que nous sommes un tout petit nombre. On entend des moqueries qui disent de nous que nous ne sommes pas représentatifs. Or, le problème est là pour moi. Je voulais faire passer ce message en disant qu'en théorie, on peut aussi venir grossir les rangs d'une manifestation ou d'une marche. Ça peut être sympathique. Pour vous donner un exemple, la marche contre la chasse qui a eu lieu à Paris la dernière fois a réuni très peu de français, ce qui est embêtant. Quand on voit le nombre de chasseurs qui se réunissent lors d'une manifestation et le nombre d'opposants, il y a vraiment une différence flagrante. Nous voudrions être aidés par d'autres personnes.

Hugo Clément

C'est une bonne question. Il y a un trait du comportement humain assez partagé sur toutes ces questions, qui est qu'on se mobilise plus pour défendre quelque chose qu'on ne veut pas perdre, que pour une cause un peu plus généraliste qui ne nous concerne pas directement. Ça, c'est le cas pour un peu tous les sujets. Il y aura toujours plus de monde pour manifester contre la réforme des retraites par exemple, que pour la réforme des retraites. Le fait de défendre quelque chose qu'on fait ou qu'on a et qu'on estime menacé est toujours plus mobilisateur qu'une manifestation pour une cause plus généraliste qui nous touche indirectement. Ce qui n'empêche pas que vous aillez raison.

Il y a aussi le fait, par ailleurs, que la manifestation n'est pas le mode d'action unique. Pas mal de gens estiment que ça ne sert pas à grand-chose de manifester et qu'il y a d'autres manières de faire. Ils peuvent d'ailleurs, sur certains aspects, avoir raison. Ils préfèrent donc être actifs au niveau politique, au niveau juridique, etc. N'oublions pas non plus que ça peut faire peur de manifester sur le terrain contre une chasse à courre. En tant que journaliste, j'ai participé à des chasses à courre. Ça n'est pas évident, il faut être courageux d'aller en forêt comme le fait AVA⁴¹ ou d'autres associations, le week-end, pour s'opposer à la chasse à courre. Ils se retrouvent devant les chevaux à courir dans les bois toute une journée. Évidemment, il y a peu de gens qui sont prêts à faire ça, ce qui ne veut pas dire qu'il y a peu de gens qui sont d'accord avec le combat. Ça veut simplement dire qu'il y a un fossé entre « je suis d'accord » et « je vais dans la forêt toute la journée lutter contre les chasseurs à courre ». Ça peut faire peur, à raison d'ailleurs, parce que quand on voit qu'il y a des tensions, des bagarres, des gens qui se retrouvent blessés, on ne peut pas s'attendre à ce que la majorité des gens qui sont sensibles à cette question-là soit présente. On ne peut pas demander à des familles de venir passer une journée en forêt, s'opposer à la chasse à courre.

Ça ne veut pas dire que ces familles-là ne vont pas aller signer des pétitions. Or, on voit que c'est efficace. On voit que ça marche les pétitions. Souvent on nous dit que les pétitions ne servent à rien. Ce n'est pas vrai ! Une pétition qui

41 Abolissons la vénerie aujourd'hui

récolte beaucoup de signatures fait avancer certaines choses. Ça ne veut pas dire que ces familles ne vont pas adhérer à des associations ou ne vont pas écrire à leurs députés. Ça ne veut pas dire que ces familles ne vont pas voter pour un candidat qui défend des mesures sur ces questions-là. Je pense que tous les modes d'action se complètent.

Évidemment, plus il y a de monde dans les manifestations pour la cause animale, mieux c'est, mais je ne suis pas persuadé que les changements majeurs passeront par ce mode de mobilisation-là. Je pense que, justement, la force du mouvement pour les animaux aujourd'hui, c'est son pacifisme, contrairement à certains chasseurs ou certains éleveurs, qui ont des méthodes très musclées et qui, curieusement, sont rarement dénoncés par les pouvoirs publics. Quand vous avez des chasseurs qui vont taguer ou casser une permanence d'un député parce qu'il a signé le référendum pour les animaux, par exemple, il y a beaucoup moins d'indignation dans la classe politique que quand c'est des jeunes de banlieues qui font la même chose. Il y a une forme de tolérance vis-à-vis de certains groupes de pression et de certaines méthodes d'action très brutales, très violentes, qui explique aussi qu'en face, c'est dur de se mobiliser contre des gens qu'on sait violents, ou en tout cas qu'on sait enclin à une certaine forme de violence, et qu'on sait bénéficier d'une certaine forme de tolérance des pouvoirs publics. Tout ça explique que sur le terrain c'est compliqué.

Mais les choses changent petit à petit. Il y a de plus en plus de monde, en tout cas c'est ce qui remonte du terrain, même si c'est compliqué encore. Surtout, il y a de moins en moins de monde dans les pratiques contre lesquelles on se mobilise. C'est ça pour moi le chiffre clé. Les effectifs de chasseurs vieillissent énormément d'année en année, malgré la communication de la fédération de chasse qui essaie de dire qu'il y a beaucoup de jeunes, beaucoup de femmes... Tous les chiffres montrent que c'est faux. Dans les corridas, il y a de moins en moins de monde dans les arènes. Quand vous regardez les articles dans les journaux locaux sur le secteur de la tauromachie, c'est un secteur qui va mal. Il en va de même pour les cirques avec les animaux ou les delphinariums. De moins en moins de gens participent à ces choses-là. La consommation de viande baisse en France, pas énormément, mais c'est déjà un début. Les chiffres baissent pour la première fois, depuis très longtemps, ça bouge.

C'est surtout les gens qui ne font pas qui comptent, plus que les gens qui vont forcément participer à toutes les manifestations, etc. même si c'est fondamental de le faire. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, c'est un mode de militantisme qui est indispensable, qui fait partie de la palette des modes d'action qui existent. J'ai énormément d'admiration et de respect pour les gens qui vont en forêt s'opposer à la chasse à courre, sincèrement. Il ne faut surtout pas être désespéré par le fait que dans ces méthodes, qui sont des méthodes non pas radicales mais musclées, il y ait peu de monde, ce qui n'enlève en rien de leur efficacité.

Question 11

Bonjour, je voulais savoir ce que vous pensez des déchets plastiques dans le monde entier qui vont devenir un enjeu important dans les années à venir. On parle du septième continent. Il faut alarmer les politiques.

Hugo Clément

Sur les déchets plastiques, évidemment, c'est une catastrophe. On est tous d'accord là-dessus. C'est un des sujets les plus consensuels sur la question de l'environnement. Aujourd'hui, vous ne trouverez pas une personne pour vous dire que c'est bien de mettre des déchets plastiques dans les océans – quoique ça doit se trouver... Oui, c'est un fléau.

La chose la plus importante est de ne pas tomber dans le mirage du recyclage. L'industrie plastique développe énormément ce discours-là. « Ne vous inquiétez pas, on va tout recycler. » Sauf qu'à l'heure actuelle, on ne sait quasiment rien recycler sur le plastique. On sait recycler le PET clair, le plastique transparent dur des bouteilles d'eau, mais pas le PET coloré. En France, on est des gros consommateurs d'eau gazeuse. Ce sont des bouteilles vertes, comme vous le savez, qui, à part pour des raisons marketing, n'ont aucune utilité pour préserver la boisson. On ne sait pas bien recycler le PET coloré. On ne sait pas recycler le polystyrène, ou très peu. La réalité, aujourd'hui, est qu'on ne sait pas recycler la grande majorité du plastique.

Il existe aussi une confusion, entretenue, entre le recyclage et le décyclage. Par exemple, on vous dit que les pots de yaourt, on les recycle parce qu'on en fait des cintres. Ça, ce n'est pas du recyclage. Le recyclage, c'est circulaire, c'est-à-dire : on prend une bouteille, on prend un flacon de gel hydroalcoolique en plastique, on en refait un flacon de gel hydroalcoolique en plastique. Ça c'est du recyclage. Ce qu'on fait aujourd'hui, majoritairement, c'est du décyclage, c'est-à-dire qu'on prend un pot de yaourt et on le transforme en cintre en plastique. C'est bien, c'est mieux que de le brûler, sauf qu'on vient créer un nouvel objet plastique. Un cintre qui avant n'était pas fait en plastique mais en bois ou en métal – qui sont des matériaux qui posent moins de problème –, et qui à terme va devenir un déchet. Quand il va se casser ce cintre en plastique, on ne pourra plus le décycliser ou le recycler, donc on va l'incinérer.

De fait, l'enjeu du décyclage, c'est un peu une grande illusion, et c'est ce qui permet à l'industrie plastique de justifier de continuer à produire autant de volume chaque année. On continue la croissance de production de plastiques qui augmente chaque année. Malgré la prise de conscience du problème, on continue à produire toujours plus de plastique. Ce qu'il y a dans les océans aujourd'hui, c'est la face émergée de l'iceberg, c'est-à-dire que c'est une toute petite partie du problème. La grande partie du problème, c'est le plastique qu'on ne voit plus. C'est le plastique qui s'est décomposé en microparticules, en nanoparticules, qui s'infiltrent partout, y compris dans nos corps d'ailleurs. Une étude montrait qu'on mange à peu près l'équivalent d'une carte de crédit

de plastique par semaine dans un pays occidental, sans s'en rendre compte évidemment.

L'urgence, c'est de resserrer la production, de produire moins de plastique, d'agir aussi, notamment le législateur, pour arrêter certaines aberrations. Il y a des choses qui vont changer. Au 1^{er} janvier, on ne pourra plus emballer des fruits et légumes non transformés avec du plastique. Ça a évolué, mais il y a énormément de choses à faire. Ce n'est qu'au niveau législatif que ça peut se passer. Parce que même moi, je continue à acheter du plastique dans ma vie de tous les jours. Je n'arrive pas à le supprimer complètement, même si j'essaie de faire attention quand c'est possible. Mais je me retrouve encore régulièrement avec des objets en plastique dans mon panier de courses. Tant qu'il n'y aura pas des filières alternatives qui seront développées, des législations qui mettront les pays européens et les pays du reste du monde sur un pied d'égalité, on aura du mal à régler ce problème.

Quant au fantasme de parvenir à nettoyer les océans, d'après les scientifiques qui ont travaillé sur ces questions-là, c'est quasiment impossible. Nettoyer le plastique qui se trouve dans les océans, techniquement parlant, ça supposerait des milliards de milliards de dollars d'investissements, des technologies qui n'existent pas aujourd'hui, et surtout, ça ne serait que pour récupérer les déchets encore relativement gros. Toutes les microparticules qui sont déjà dans les écosystèmes marins et dans les animaux marins, ceux-là, on ne peut pas les récupérer. L'urgence, c'est d'agir à la source.

Question 12

Tout à l'heure, vous parliez de l'élevage intensif. Je pense aux vidéos publiées par L214 sur certains abattoirs. On en entend beaucoup parler, on voit énormément de reportages. C'est quelque chose qui est assez courant, en tout cas dans tout ce qui concerne la protection animale, mais pour autant, à part dans certaines propositions qui n'aboutissent jamais, concrètement est-ce qu'aujourd'hui il y a réellement quelque chose de possible à faire ?

Hugo Clément

Il y a une baisse de la consommation de viande, mais il y a aussi certains abattoirs qui sont fermés, ou du moins qui sont un peu mieux contrôlés. Mais concrètement, je n'ai pas l'impression qu'il y ait un énorme mouvement. On en entend beaucoup parler, mais il n'y a pas tant de mesures que ça qui sont prises, tout du moins elles n'aboutissent pas. Effectivement, il y a des choses qui se passent quand même, notamment au niveau européen. Récemment, la Commission européenne s'est engagée à sortir de l'élevage en cage dans toute l'Union européenne à l'horizon 2027, ce qui serait déjà une avancée historique, de mettre fin à l'élevage en cage. Cette pratique, en France, représente encore par exemple la moitié des poules pondeuses. Il s'agit là de dizaines de millions d'animaux. Les lapins, c'est 99 % en cage, ça représente aussi des millions d'ani-

maux. Ça serait une mesure très forte. Il y a des choses qui se passent au niveau européen plus qu'au niveau français, il faut le reconnaître.

Il y a aussi des choses qui ont été annoncées quand même en France, sur l'interdiction du broyage des poussins, l'interdiction de la castration à vif des porcelets, etc. Il ne faut pas dire qu'il ne se passe rien, mais c'est vrai que c'est très modeste. Il est possible d'agir de plein de manières, en changeant par exemple la densité réglementaire dans les élevages. Déjà, ça serait un premier point. Aujourd'hui, dans les élevages de poulets de chair, on peut aller jusqu'à plus de vingt poules au mètre carré. Ça fait une feuille A4 par poulet. C'est ça, un espace de vie d'un poulet, mais on peut très bien imaginer diminuer la densité dans les élevages dans la réglementation. On peut imposer que les animaux aient un accès au plein air quotidien, pas forcément un élevage totalement en plein air. Ce n'est pas possible d'avoir un élevage totalement en plein air, au niveau de la consommation actuelle en tout cas. Mais on peut créer des nouvelles normes. Surtout, il faut acter qu'on ne peut pas améliorer la condition de vie des animaux dans les élevages intensifs, et qu'on ne peut pas sortir de l'élevage intensif, en maintenant le niveau de consommation actuelle. C'est impossible. En mangeant autant de viande que ce qu'on mange aujourd'hui, les éleveurs français ne peuvent pas fournir cette offre-là en faisant de l'élevage artisanal. Par exemple, sur la question des cochons en France, pour vous donner un seul chiffre, c'est 95 % d'élevage en bâtiment fermé, sur caillebotis. Plus précisément, c'est 98 % en bâtiment fermé dont 95 % sur caillebotis, c'est-à-dire sur un sol qui n'est même pas un sol organique. Je crois qu'il y a 3 % d'élevages en bâtiment fermé sur paille, et après l'élevage plein air, c'est 1 % ou 2% en France de la masse de cochons produite. Pour trouver du cochon élevé en plein air, bon courage.

Louis Schweitzer

C'est pour ça que la LFDA veut mettre en place, avec d'autres ONG, un système d'étiquetage, qui existe pour les poulets, et qui sortira l'année prochaine pour les porcs. Les critères sont en cours de mise au point. Cela fait deux ans qu'on y travaille, et on s'attaquera ensuite au lapin et aux œufs. Espèce par espèce, on avance et c'est très bien. Il est l'heure, donc je vous propose que nous concluions notre colloque, en remerciant notre journaliste militant, qui est vraiment brillant.

Déclaration des

En 1978, la LFDA a proclamé la Déclaration universelle des droits de l'animal à la maison de l'Unesco à Paris. Elle a décidé de la mettre à jour en 2018 afin que ses articles soient plus aisément transposables dans le droit français. Le souhait de la Fondation est que les législateurs s'emparent de cette déclaration telle une directive.

Article 1

Le milieu naturel des animaux à l'état de liberté doit être préservé afin que les animaux puissent y vivre et évoluer conformément à leurs besoins et que la survie des espèces ne soit pas compromise.

Article 2

Tout animal appartenant à une espèce dont la sensibilité est reconnue par la science a le droit au respect de cette sensibilité.

Article 3

Le bien-être tant physiologique que comportemental des animaux sensibles que l'homme tient sous sa dépendance doit être assuré par ceux qui en ont la garde.

droits de l'animal

Article 4

Tout acte de cruauté est prohibé.

Tout acte infligeant à un animal sans nécessité douleur, souffrance ou angoisse est prohibé.

Article 5

Tout acte impliquant sans justification la mise à mort d'un animal est prohibé. Si la mise à mort d'un animal est justifiée, elle doit être instantanée, indolore et non génératrice d'angoisse.

Article 6

Aucune manipulation ou sélection génétique ne doit avoir pour effet de compromettre le bien-être ou la capacité au bien-être d'un animal sensible.

Article 7

Les gouvernements veillent à ce que l'enseignement forme au respect de la présente déclaration.

Article 8

La présente déclaration est mise en œuvre par les traités internationaux et les lois et règlements de chaque État et communauté d'États.

À propos de la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA)

Depuis 1977, la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences œuvre pour améliorer les conditions de vie de tous les animaux, empêcher leur utilisation abusive par l'homme, sauvegarder les espèces sauvages, faire respecter les réglementations et transposer les avancées scientifiques en termes juridiques (lois et réglementations). Constituée de scientifiques, vétérinaires, juristes, linguistes, sociologues, médecins et philosophes, la LFDA est forte de compétences pluridisciplinaires qu'elle met au service de la cause animale.

Reconnue d'utilité publique, elle est totalement indépendante de toute obédience politique, religieuse ou autre.

Colloques et tables rondes organisés par la LFDA

2020 Le bien-être animal et l'avenir de l'élevage, Grand amphithéâtre de la Sorbonne

2019 Droits et personnalité juridique de l'animal, Institut de France

2015 Le bien-être animal : de la science au droit, à l'UNESCO, sous le patronage de la Commission nationale française pour l'Unesco

2012 La souffrance animale : de la science au droit, OIE, Organisation mondiale de la santé animale

2007 Homme et animal : de la douleur à la cruauté, Grande Halle, Parc de la Villette

2005 Humanité, animalité : quelles frontières pathologiques ? Faculté de Médecine Pitié-Salpêtrière

2004 Humanité, animalité : quelles frontières juridiques ? Institut de France

2003 Humanité, animalité : quelles frontières philosophiques ? Institut de France

2001 L'animal humain : traits et spécificités, Institut d'histoire et de philosophie des sciences et des techniques

2000 Éthique et sensibilité des invertébrés, Faculté de Médecine Pitié-Salpêtrière

1990 Pensée et conscience chez l'animal, Institut de France

1986 Droits de l'animal et pensée chrétienne, Institut de France

1985 Violence et droits de l'animal, Institut de France

1984 Droits de l'animal et pensée contemporaine, Institut de France

1982 La suralimentation carnée et ses risques, Faculté de médecine Pitié-Salpêtrière

1980 Table ronde : L'animal sauvage dans le spectacle

1979 Les « fermes pour enfants », Centre Georges Pompidou

Comité d'honneur de la LFDA

Robert BADINTER - Président honoraire du Conseil constitutionnel, professeur émérite de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne

Gilles BOEUF - Ancien président du Muséum national d'Histoire naturelle

Catherine BRÉCHIGNAC - Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des sciences, ancienne présidente du CNRS

Guy CANIVET - Premier Président honoraire de la Cour de cassation

Jean-Paul COSTA - Ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme

Jean-Marie COULON - Premier Président honoraire à la cour d'appel de Paris

Jean GLAVANY - Ancien ministre de l'Agriculture

Marion GUILLOU - Présidente de l'Institut agronomique vétérinaire et forestier de France (IAVFF), ancienne présidente-directrice générale de l'Inra

Claudie HAIGNERÉ - Ancienne ministre, membre de l'Agence spatiale européenne, ancienne présidente d'Universcience

Jules HOFFMAN - de l'Académie française, prix Nobel de physiologie-médecine

Nicolas HULOT - Président d'honneur de la Fondation pour la Nature et l'Homme

Philippe LAZAR - Ancien directeur général de l'Inserm

Jean-Louis NADAL - Procureur général honoraire près la Cour de cassation

Erik ORSENNA - de l'Académie française

Gérard ORTH - Membre de l'Institut, professeur honoraire à l'Institut Pasteur

Danièle SALLENAVE - de l'Académie française

Jean-Marc SAUVÉ - Vice-président honoraire du Conseil d'État

Bernard STIRN - Président de Section au Conseil d'État, membre de l'Institut

Philippe VASSEUR - Ancien ministre de l'Agriculture

Conseil d'administration de la LFDA en date du colloque

Dr vét. Michel BAUSSIÉ – Président honoraire du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires. Il œuvre pour une réflexion éthique de sa profession en travaillant sur l'importance du lien entre l'homme et l'animal.

Pr Dalila BOVET – Éthologue et professeur d'université, ses connaissances lui permettent de servir son engagement pour la cause animale, notamment grâce à ses recherches sur l'étude du comportement social des primates et des oiseaux.

Dr Georges CHAPOUTHIER – Neurobiologiste, directeur de recherche émérite au CNRS et philosophe, il veille dans ses travaux au respect de l'éthique par la réflexion sur le rapport entre humanité et animalité, les droits de l'animal et la complexité des organismes vivants.

Dr Muriel FALAISE (trésorière) – Juriste et maître de conférences en droit privé, elle met au service de la cause animale ses connaissances en participant à l'information et l'éducation du public sur les questions juridiques concernant l'animal et son respect, spécialement au niveau européen.

Dr vét. Alain GRÉPINET – Enseignant à l'École nationale vétérinaire de Toulouse, il est aussi auteur de nombreuses publications juridiques illustrant son engagement pour la reconnaissance d'un statut juridique moderne et respectueux de l'animal.

Philippe LAZAR – Statisticien et haut fonctionnaire, ancien directeur général de l'Inserm. Il a participé à la création du Comité consultatif national d'éthique.

Dr Luc MOUNIER – Professeur à l'École vétérinaire de Lyon, en charge de la chaire Bien-être animal.

Laurent NEYRET (secrétaire général) – Juriste en droit de l'environnement et droit de la santé, professeur en droit privé à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Pr Jean-Claude NOUËT (Président d'honneur) – Fondateur, il apporte sa grande expérience et ses connaissances, en tant que biologiste et professeur de médecine, à la défense de la cause animale, notamment par son action directe auprès des pouvoirs décisionnaires.

Laurence PARISOT (Vice-présidente) – Présidente de Citi France. Titulaire d'une maîtrise de Droit Public, diplômée de Sciences Po, avocate au Barreau de Paris. Elle a été présidente du MEDEF et membre du Conseil économique, social et environnemental.

Louis SCHWEITZER (Président) – Haut fonctionnaire et homme d'affaires éminent, également connu pour son engagement solidaire, notamment auprès de la HALDE, et pour sa participation au travail sur l'éthique mené par l'INRA ou le CIRAD.

Comité scientifique de la LFDA en date du colloque

François DARRIBEAUDE – Directeur adjoint de l'École nationale des services vétérinaires, VetAgro Sup.

Chanel DESSEIGNE – Juriste de droit social, avocate.

Alice DI CONCETTO – Juriste en droit de l'animal, fondatrice de European Institute for Animal Law & Policy.

Jean-Luc GUICHET – Maître de conférences en philosophie, expert bien-être animal à l'Agence nationale de sécurité sanitaire et membre du comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale.

Astrid GUILLAUME – Sémioticienne, maître de conférences à l'université Paris-Sorbonne.

Léa MOUREY – Juriste en droit de l'environnement, avocate.

Gautier RIBEROLLES – Éthologue.

Jessica SERRA – Éthologue, consultante scientifique.

Cédric SUEUR – Éthologue, maître de conférences à l'université de Strasbourg.

Contact

La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA)

39 rue Claude Bernard
75005 Paris

+33 1 47 07 98 99

www.fondation-droit-animal.org

contact@fondation-droit-animal.org

twitter.com/fondationLFDA

www.facebook.com/fondationLFDA/

www.instagram.com/fondationLFDA/

www.youtube.com/c/LaFondationDroitAnimalEthiqueEtSciences

www.linkedin.com/company/la-fondation-droit-animal-ethique-et-sciences/

© LFDA 2022

Achevé d'imprimer en octobre 2022
par Artimédia – Paris

Dépôt légal octobre 2022

ISBN : 978-2-9512167-9-2